

Groupe de travail

**« Formation à la propriété industrielle,
vision nationale, européenne et internationale,
évolutions à donner au CEIPI »**

Sommaire

Lettre de mission et objectifs du groupe de travail

Synthèse des recommandations

Eléments de contexte et enjeux

Réflexions et Recommandations

Lettre de mission et objectifs du groupe de travail

En février 2010, la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), avec l'assentiment de l'Université de Strasbourg (UdS), ont décidé de constituer un groupe de travail chargé d'examiner et de proposer les réformes nécessaires à la mise en place d'un outil de formation et de recherche répondant aux besoins de l'économie française et au rayonnement de la France en la matière.

Les objectifs de la lettre de mission

D'après la Lettre de mission, les principes guidant les travaux de ce groupe de travail visent à mettre en place :

- un pôle de formation et de recherche couvrant l'ensemble du champ de formation à la propriété industrielle, à savoir la formation des professionnels français aux qualifications françaises, la préparation des professionnels français à la qualification européenne en ayant sur ce domaine un champ d'action européen, la participation au rayonnement du modèle français de la propriété industrielle, la formation des non spécialistes français, la formation continue des professionnels qualifiés ;
- une organisation où la gouvernance est partagée de manière équilibrée entre les acteurs majeurs : université, entreprises et professionnels ainsi que l'office de propriété industrielle ;
- un mode de gestion ciblant l'usage des ressources aux fins de formation et permettant un juste retour des apports de chacun.

Le détail de la lettre de mission avec la composition du groupe de travail sont présentés en annexe 1.

Principes directeurs et méthodologie retenue par le groupe de travail

Lors de sa première réunion le 10 février 2010, le groupe de travail a retenu comme principes directeurs de ses travaux ***la nécessité d'articuler les questions de formation et de recherche et de situer les réflexions dans une dimension européenne et internationale***. Le groupe de travail a également décidé d'avoir une approche en termes de propriété intellectuelle (« IP ») non limitée au seul champ de la « propriété industrielle ». Ces éléments se justifient par les éléments de contexte qui sont présentés en première partie du présent rapport.

Le groupe de travail s'est positionné dans une approche volontariste de développement d'un pôle de formation et de recherche de dimension européenne et internationale en partant de l'ensemble de ses acquis et évolutions récentes du système français de formation et de recherche en propriété intellectuelle. Pour cela, le groupe s'est en particulier appuyé sur un rapport du Centre d'Etudes Internationales en Propriété Intellectuelle (CEIPI) faisant un état des lieux précis de ses activités de formation et de recherche. Ce rapport est présenté en annexe 2.

Le groupe de travail a également auditionné des personnes qualifiées dont la liste est présentée en annexe. Des contributions écrites ont également été sollicitées. Certaines sont jointes en annexe avec l'accord express de leurs auteurs.

Au total, le groupe de travail s'est réuni quinze fois entre février et décembre 2010.

La réflexion a été organisée autour de cinq thèmes :

- la formation initiale des professionnels français ;
- la préparation des professionnels français et européens à la qualification européenne ;
- la formation continue des mandataires français (et autres professionnels)

- la recherche en propriété industrielle (dans le domaine juridique mais aussi économique) ;
- les ressources, l'organisation et la gouvernance à mettre en place dans le contexte de la Loi sur la Responsabilité des Universités (LRU) et de la constitution d'un Pôle de Compétence PI (PCPI) à Strasbourg.

Plusieurs questions stratégiques ont constitué le fil conducteur de la réflexion telles que :

- la place du CEIPI comme pilier de la compétence propriété intellectuelle en France dans un environnement universitaire et de formation « concurrentiel » ;
- la configuration du CEIPI comme école professionnelle ou comme organisme de formation adossé à la recherche (juridique, économique, stratégique) ;
- le caractère exclusif ou non de la formation des mandataires brevet français ;
- la lisibilité des parcours pour les employeurs et les liens avec la formation continue.

Recommendations

Les recommandations du groupe de travail sont structurées autour de trois axes de progrès :

Renforcer et développer la recherche:

1. Renforcer la capacité de recherche juridique du CEIPI ;
2. Développer un pôle de compétence de recherche multidisciplinaire sur la thématique de la propriété intellectuelle au sein de l'Université de Strasbourg ;
3. Renforcer les complémentarités et les partenariats entre le CEIPI et les grands instituts européens et internationaux ;
4. Constituer une plateforme nationale autour du CEIPI et des principaux acteurs académiques actifs en matière de recherche en propriété intellectuelle ;

Adapter l'outil de formation pour accompagner l'évolution des professions de la propriété intellectuelle

5. Renforcer les points forts des formations initiales « professionnalisantes », en renouvelant les approches et les contenus pédagogiques ;
6. Favoriser les passerelles pour accroître la diversité des publics du CEIPI et faciliter la diversité des voies d'accès afin de couvrir l'ensemble des besoins de formation ;
7. Affirmer la place du CEIPI en lui donnant un rôle national d' « Ecole professionnelle » de la propriété industrielle tout en envisageant, si besoin était, la modification de l'arrêté prévu par l'article R421-1 CPI ;
8. Négocier une convention de partenariat avec l'OEB ;
9. Se projeter dès aujourd'hui dans la dynamique de la mise en place du futur PCPI pour le développement des différents types de formation à la propriété intellectuelle ;
10. Proposer une seule interface client pour les nouveaux domaines de formation ;
11. Envisager dans un second temps, l'optimisation de la commercialisation et de la communication autour de l'offre de formations proposées par les acteurs du PCPI ;

Doter le pôle de formation et de recherche d'une gouvernance et de moyens adaptés

12. Renforcer le potentiel scientifique du CEIPI par le recrutement d'enseignants chercheurs et de chercheurs ;
13. Examiner les possibilités offertes par le recours à la Fondation de l'Université de Strasbourg, en créant une ligne dédiée à la propriété intellectuelle ;
14. Envisager la constitution d'un fonds national de recherche appuyé à partir de financements publics et privés ;
15. Mettre en place au niveau du CEIPI un organe décisionnel plus resserré ;
16. Poser au niveau du PCPI les premiers jalons qui permettront aux principaux acteurs du PCPI de développer le travail en synergie.

Eléments de contexte et enjeux

Le monde de la propriété intellectuelle connaît de très fortes évolutions et parmi celles-ci, certaines ont une incidence forte sur les besoins de formation et de recherche. D'un point de vue général, en effet, la propriété intellectuelle joue un rôle de plus en plus important non seulement dans le monde économique mais aussi dans le monde politique et sociétal : de plus en plus d'acteurs sont concernés par la propriété intellectuelle et les compétences propriété intellectuelle se diversifient.

Dans le monde économique, la propriété intellectuelle a changé de dimension

Le monde de la propriété intellectuelle est aujourd'hui internationalisé. De plus en plus de pays adhèrent au système mondial de la propriété intellectuelle¹. Sur une longue période, le nombre de demandes internationales de protection augmente également considérablement, que ce soit pour les marques², les dessins et modèles³ ou les brevets⁴. Les statistiques montrent également le rôle croissant de nouveaux acteurs de la PI tels que la Corée et surtout la Chine, à côté de l'Union Européenne, des Etats-Unis, du Japon ou de pays de l'Office Européen des Brevets (OEB). L'internationalisation du système fait que le nombre d'acteurs actifs dans le domaine de la propriété intellectuelle augmente, générant ainsi des besoins de formation des personnels pour les Offices et les systèmes de litiges.

Toutefois, ces évolutions ne sont pas uniquement quantitatives. Elles sont également qualitatives dans la mesure où les métiers et les compétences de la propriété intellectuelle tendent à se diversifier. En effet, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle (DPI) représentent aujourd'hui des actifs immatériels clés dans des systèmes économiques fondés sur la connaissance⁵. Les acteurs n'y cherchent plus seulement à protéger et défendre leurs droits de propriété intellectuelle mais aussi à optimiser la gestion de leur portefeuille de titres. En tant qu'actifs transférables et valorisables, ils participent au développement de l'innovation collaborative⁶; on en voit une illustration complémentaire dans l'augmentation forte des revenus issus du *licensing*⁷ au cours des vingt dernières années.

Sur la base de ces constats, de nouveaux métiers de la propriété intellectuelle ont émergé. Une cartographie élaborée par l'Institut Entreprise et Propriété Intellectuelle (IEEPI) fait ainsi apparaître aux côté des métiers d'experts de la propriété intellectuelle en entreprise, de Conseils en Propriété industrielle (CPI), d'avocat spécialisé en propriété intellectuelle, les métiers plus récents tels que les chargés d'affaires et de valorisation des universités et organismes de recherche, de courtiers de technologies, voire de fonds d'investissements spécialisés dans les brevets (cf. annexe 4). Qui plus est, les compétences propriété intellectuelle se diffusent dans les milieux de l'animation économique (organismes consulaires, agences de développement, etc.) qui accompagnent le développement des entreprises et de l'innovation. Le rôle des marques, noms de domaine, signes distinctifs, dessins et modèles et du droit d'auteur devient aussi important.

¹ Pour le nombre de parties contractantes aux principaux traités, cf. wwwOMPI.org

² L'évolution des demandes de marques est sensible à la conjoncture et on a pu noter un ralentissement à partir de 2005, voire un léger déclin en 2008 (-0.9%), *World Intellectual Property Indicators*, 2010, p. 26

³ *World Intellectual Property Indicators*, 2010, p. 36

⁴ 2009 est la toute première année pendant laquelle, depuis la mise en place du PCT, l'OMPI enregistre un recul des demandes internationales de brevet, *World Intellectual Property Indicators*, 2010, p. 22

⁵ Des indicateurs récents de l'OCDE montrent la part croissance des actifs immatériels dans la productivité multifactorielle, *Mesurer l'innovation, un nouveau regard*, OCDE 2010

⁶ *ibid.*

⁷ *ibid.* & De Backer K., Lopez-Bassols V., Martinez C., 2008, *Open innovation in a global perspective- what do existing data tell us?*, OECD, DSTI/DOC(2008)4, 36 p.

Elle joue également un rôle de plus en plus important dans le monde politique et sociétal

Au-delà de la sphère économique, la propriété intellectuelle fait débat dans le monde politique et sociétal. Parmi les questionnements, on peut rappeler notamment :

- les débats liés à l'extension du champ de la brevetabilité dans les technologies de l'information et de la communication, dans le domaine du vivant ;
- la question des rapports entre pays du Nord, pays émergents et pays en développement, à la diffusion des médicaments, aux technologies « vertes » à l'échelle internationale ;
- les débats liés à l'exploitation et la rémunération des droits d'auteurs liés aux changements d'usage avec le développement des technologies de l'information et de la communication dans les industries du divertissement ;
- les questions liées aux problématiques de globalisation de la contrefaçon.

L'enjeu majeur de la recherche

Le développement de la société vers une véritable société de l'information et de la connaissance met à l'épreuve le cadre national et international de la propriété intellectuelle, qui devient plus dense et complexe. Dans ce contexte en pleine mutation, la recherche joue un rôle fondamental en contribuant à l'adaptation de la norme juridique. Ainsi, le besoin d'un pôle de référence en matière de recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle est primordial. Cela serait un moyen approprié d'apporter une réponse au besoin de définir un cadre juridique approprié à ces évolutions économiques et sociétales.

Ayant une volonté ferme de renforcer et d'accroître les activités de recherche en propriété intellectuelle par une stratégie offensive de développement, il est nécessaire d'appuyer la recherche sur une formation de haute qualité reconnue par l'ensemble de la profession de la propriété intellectuelle. Ces deux domaines, formation et recherche, sont donc étroitement liés, ce qui les rend parfaitement complémentaires. Face à des évolutions rapides de la matière et pour répondre pleinement aux enjeux, il est dès lors crucial de coupler l'enseignement avec une politique ambitieuse de recherche en propriété intellectuelle.

En d'autres termes, il ne peut y avoir de système de formation de haut niveau sans un système de recherche académique de haut niveau et il importe de souligner que la vocation de la formation et de la recherche dépasse nécessairement le seul cadre national.

En matière de formation, dans le paysage français, mais aussi à l'étranger, le CEIPI, composante de l'Université de Strasbourg, bénéficie d'une excellente réputation et d'une image de marque forte. Comme l'indique son rapport d'activité, il a mis en place au cours des dernières années, de nouvelles formations initiales (cf. Annexe 2). On note que de nombreuses formations diplômantes se sont également développées dans le domaine de la propriété intellectuelle, portées par d'autres structures universitaires (cf. le Répertoire des formations en propriété industrielle, annexe 5).

En matière de recherche, la France apparaît trop peu présente dans ce domaine. Les auditions du groupe de travail ont notamment permis d'identifier un certain nombre de besoins actuellement non couverts par la recherche française comme des recherches sur la propriété intellectuelle multidisciplinaires et transversales, des recherches sur les fondements et les régimes des droits de propriété intellectuelle ou encore des contributions à la production de droit français, européen et international et d'expertise pour les institutions nationales, européennes et internationales.

Face à ce constat, le développement de la recherche est une nécessité. Il justifie l'ancrage du système de formation, et notamment du CEIPI, dans l'Université et représente à ce titre un axe fort des recommandations du groupe.

Une vocation nécessairement européenne et internationale

Il en va de l'intérêt de la France et de l'Europe dans le monde de la propriété intellectuelle : l'ambition du système français de formation/recherche en matière de propriété intellectuelle en général et du CEIPI en particulier doit donc se positionner au regard des centres leaders en Europe. La vocation européenne et internationale de ce système constitue donc un élément essentiel de toute réflexion en la matière.

A ces différents éléments, s'en ajoute un dernier, celui de la constitution d'ici à 2014-2015, à Strasbourg, d'un Pôle de compétences propriété intellectuelle (PCPI) qui regroupera dans un même lieu, le CEIPI, l'IIEPI et la délégation régionale de l'INPI. Au-delà du regroupement géographique des acteurs il est primordial de saisir cette opportunité pour donner au PCPI une dimension de « phare » de ce pôle de formation et recherche.

Le développement de la société vers une véritable société de l'information et de la connaissance met à l'épreuve le cadre national et international de la propriété intellectuelle, qui devient plus dense et complexe. Ce contexte a conduit le groupe de travail à retenir trois éléments structurants dans ses réflexions et la formulation de ses recommandations.

1) Envisager les évolutions en matière de formation et de recherche impose de raisonner sur toutes les dimensions de la propriété intellectuelle.

2) Face aux évolutions rapides de la matière et pour répondre pleinement aux enjeux, il est crucial de coupler l'enseignement avec une politique ambitieuse de recherche en propriété intellectuelle. Sur la dimension recherche, la France apparaît trop peu présente : renforcer la recherche dans l'articulation formation/recherche est donc tout à fait essentiel.

3) Intégrer l'évolution du CEIPI dans une approche volontariste de développement du PCPI, pôle de formation et de recherche de dimension européenne et internationale permettra de renforcer son avantage concurrentiel.

Réflexions et Recommandations

Partant de ces éléments structurants, les orientations proposées par le groupe de travail sont organisées en 3 parties :

- Renforcer et développer la recherche ;
- Adapter l'outil de formation pour accompagner l'évolution des métiers de la propriété intellectuelle ;
- Adapter les ressources et la gouvernance.

Les recommandations proposées se veulent, simples, efficaces et facilement applicables.

1. Renforcer et développer la recherche

Au vu des éléments de contexte et enjeux décrits plus haut, le CEIPI doit pouvoir être un centre de référence notamment en soumettant des améliorations législatives dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ainsi, son rayonnement sera d'autant renforcé pour accompagner les autorités de la propriété intellectuelle dans l'élaboration de la norme.

Par un examen de l'état de la recherche au niveau français et européen de la propriété intellectuelle et plus particulièrement au CEIPI, de multiples besoins ont été relevés par le groupe de travail. Ainsi, l'accroissement des travaux de recherches juridiques sur les fondements et régimes des droits de la propriété intellectuelle, le développement des recherches multidisciplinaires et transversales impliquant d'étudier la matière au regard de contingences philosophiques, économiques, sociales ou environnementales, l'expertise à apporter aux institutions ou encore la production de connaissances sont autant de points identifiés.

Le renforcement de la recherche en France doit se faire à trois niveaux :

1.1 Renforcer la capacité de conduire de la recherche juridique au sein du CEIPI.

La complexité du domaine en cause et l'interaction de plus en plus importante de ce droit avec d'autres branches juridiques comme le droit de la consommation, de la concurrence, les droits de l'homme ou plus largement la régulation juridique des activités économiques nécessitent des compétences juridiques très pointues.

D'autres pays comme l'Allemagne n'ont pas hésité à investir de manière très importante dans la recherche juridique notamment en mettant en place à Munich un institut Max Planck pour le droit de la propriété intellectuelle, où de nombreux chercheurs étudient à plein temps les évolutions à donner au cadre législatif, le tout dans un contexte fortement international⁸. Le CEIPI doit pouvoir être doté des ressources et structures nécessaires lui permettant d'accompagner les développements législatifs au niveau national, européen et international et constituer ainsi une force de proposition.

Afin de renforcer la reconnaissance des activités scientifiques du CEIPI dans le monde académique, sur la base de leur évaluation, un partenariat pourrait être envisagé entre l'Université de Strasbourg et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) dans le champ de la propriété intellectuelle.

Le CEIPI renforcera ainsi sa contribution à la production de droit français, européen et international, pourra développer l'organisation de colloques internationaux et de journées d'études sur des thématiques pointues, ainsi que poursuivre sa politique de diffusion de la recherche par la publication de travaux de recherche et des actes de colloques.

⁸ www.ip.mpg.de

1.2 Développer au sein de l'Université de Strasbourg, un « cluster » multidisciplinaire de recherche en propriété intellectuelle

Les compétences scientifiques à l'UdS et les activités du site de Strasbourg permettent d'envisager la création d'un cluster réunissant une équipe juridique renforcée et internationalisée au CEIPI, les autres acteurs académiques, tels que les laboratoires en sciences économiques (BETA) ou en sciences de gestion (Ecole de management) ainsi que les praticiens de la propriété intellectuelle et du Pôle de compétence en propriété intellectuelle, notamment l'IEEPI et l'INPI, relayant la demande de recherche appliquée.

Afin d'optimiser cette mission de recherche, il apparaît important de doter ce « cluster » d'une structure de gouvernance légère et efficace, et d'une instance scientifique qui sera consultée sur les orientations de recherche en particulier par le Conseil du CEIPI dans le respect de la politique scientifique de l'UdS.

Le groupe de travail a relevé l'importance du renforcement des complémentarités et des partenariats entre le CEIPI, en lien avec les grands instituts européens et internationaux, et les principaux centres de recherche en propriété intellectuelle en France, en Europe et dans le monde, et ce, en s'appuyant notamment sur des réseaux au sein desquels le CEIPI est partenaire, comme le Réseau EIPIN (*European Intellectual Property Institutes Network*).

Il a été souligné que le développement de la société du savoir implique que le droit de la propriété intellectuelle ne soit plus uniquement étudié en tant que tel mais au regard de contingences philosophiques, économiques, sociales ou environnementales. Cette interdisciplinarité dans la recherche pourrait être accompagnée par la mise en place de formations transversales à l'avenir. La nouvelle Université de Strasbourg, fruit d'une volonté de développer cette pluridisciplinarité (contrat quadriennal 2009-2012), constitue un lieu adapté à l'émergence d'une telle offre. Le développement de partenariats avec d'autres composantes de l'Université pourra être envisagé à cette fin.

1.3 Constituer une plateforme nationale d'acteurs de la recherche en propriété intellectuelle

Le groupe de travail propose de constituer une plateforme nationale d'acteurs de la recherche en propriété intellectuelle favorisant la mise en commun des compétences des principales Universités et des centres français sur des thématiques précises concernant la propriété intellectuelle. Il pourrait ainsi se créer un véritable « *think tank* » et une force de propositions dans ce domaine.

Cette plateforme nationale aura capacité de définir et sélectionner ses projets, et de favoriser l'intégration de la propriété intellectuelle dans la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI).

Cette plateforme aura pour mission de valoriser l'expertise pour les institutions (nationales, communautaires et internationales). Le CEIPI serait l'un des « *pivots* » aux côtés des autres principales universités actives dans le domaine de la propriété intellectuelle

Afin de financer les travaux de cette plateforme, un Fonds national de recherche en propriété intellectuelle est à envisager.

Cette plateforme pourra participer à des projets nationaux, européens et internationaux en répondant à des appels d'offres émis par des prestigieuses institutions comme la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'Europe ou encore l'Agence nationale de recherche (ANR). Elle pourra également instituer des groupes de réflexion sur divers thèmes fondamentaux de développement de la propriété intellectuelle (réflexion prospective) et développer également des études interdisciplinaires.

Recommandations

Renforcer la capacité de recherche juridique du CEIPI et envisager un partenariat entre l'Université de Strasbourg et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et ainsi obtenir le statut d'Unité Mixte de Recherche (UMR) pour l'actuelle équipe d'accueil du CEIPI.

Développer un pôle de compétence de recherche multidisciplinaire sur le champ thématique de la propriété intellectuelle au sein de l'Université de Strasbourg.

Renforcer les complémentarités et les partenariats entre le CEIPI et les grands instituts européens et internationaux.

Constituer une plateforme nationale autour du CEIPI et des principaux acteurs académiques actifs en matière de recherche en propriété intellectuelle dont les travaux pourraient être financés par un Fonds national de la recherche en propriété intellectuelle.

2 Adapter l'outil de formation pour accompagner l'évolution des professions de la propriété intellectuelle

Comme indiqué dans la première partie, les évolutions à donner au système de formation doivent répondre à l'enjeu de la diversification des besoins et des métiers de la propriété intellectuelle, ceci dans un contexte de développement de la concurrence entre formations et, plus spécifiquement au niveau européen, de mise en place du processus de Bologne.

Plus précisément, les besoins à couvrir sont tout d'abord ceux des professionnels de la propriété intellectuelle dans les métiers de l'innovation en entreprise et les milieux de l'animation économique. Ensuite, les mandataires voient leurs compétences se développer en analyse stratégique et en droit des contrats, finance, fiscalité, etc. Le développement des procédures européennes (marques, dessins & modèles) et la mise en place possible d'un système juridictionnel européen des brevets susciteront aussi des besoins de formation pour les magistrats et les juristes. De nouveaux besoins viennent également de l'émergence forte des métiers de la valorisation de la recherche et de la valorisation des titres de propriété industrielle, sans oublier les besoins en propriété intellectuelle des autres métiers.

2.1 Distinction entre les différents types de formation :

2.1.1 Formation initiale

- La formation initiale diplômante regroupe les diplômes nationaux de niveau master offerts par divers sites d'enseignement supérieur dont le CEIPI.
- Les formations initiales « professionnalisantes » :

- le diplôme universitaire préparant à l'Examen de qualification française (EQF) Brevets ou Marques. Porté par le CEIPI, cette formation représente le cœur de « l'Ecole professionnelle » de la propriété industrielle en France. Il convient de rappeler le contexte particulier de formation des mandataires avec la mention « brevet » du fait de l'exclusivité de droit (cf. article R 421-1 CPI) et de fait (puisque à ce jour, il n'existe pas d'équivalence à la formation existante du CEIPI (cf. arrêté du 24 septembre 2004).

Le groupe de travail souligne le fait que dans le contexte actuel mentionné ci-dessus, l'exclusivité n'est pas une fin en soi : l'enjeu est de trouver un équilibre entre la nécessaire ouverture à d'autres formations pour l'accès à la profession, l'exigence qualitative de la formation des mandataires et celui de la pérennisation d'un avantage concurrentiel pour le CEIPI.

- La préparation à l'Examen de qualification européenne (EQE). De dimension européenne, très spécifique, cette formation s'inscrit dans le parcours professionnel des mandataires et permet de former des candidats français et étrangers à l'EQE.

2.1.2 Formation continue pour les professionnels

La formation professionnelle continue, entendue dans son sens plus classique d'amélioration et de perfectionnement des connaissances. Elle s'inscrit aujourd'hui nécessairement dans un marché européen voire international.

2.2 L'offre de formation du CEIPI

Le CEIPI propose aujourd'hui une offre de formation initiale diversifiée regroupant formation initiale des mandataires en propriété industrielle (cycle long-cycle court / Brevets-Marques) et masters juridiques spécialisés en propriété intellectuelle (cf. Annexe 2).

Toutes les personnes auditionnées ont souligné la qualité de ces enseignements même si certaines ont exprimé le souhait que ceux-ci soient modernisés sur le plan pédagogique et mieux adaptés aux besoins des étudiants et des professionnels.

Par ailleurs, comme indiqué précédemment, le groupe de travail a considéré que le développement des formations initiales ne pouvait se faire indépendamment d'un renforcement de la recherche académique. A cela s'ajoute la nécessité de prendre en compte le contexte de la concurrence de l'offre de formation au niveau national et européen.

2.2.1 Renforcer le contenu de la formation initiale professionnalisaante

Les points forts du diplôme d'université du CEIPI préparant à l'examen de qualification national (ainsi que de ses modules complémentaires, y compris préparant à l'examen de qualification européen) sont, d'une part, une association forte entre enseignants universitaires et praticiens et, d'autre part, des programmes alliant l'enseignement théorique et pratique de la propriété industrielle avec une formation juridique générale de base.

Il convient donc de renforcer ces points forts en renouvelant les approches et les contenus pédagogiques (notamment par une meilleure rotation des enseignements, un travail en équipe accru entre les intervenants et en instaurant un mécanisme d'évaluation annuelle) et en accroissant les enseignements juridiques tant en ce qui concerne la formation générale de base que le droit de la propriété intellectuelle dans ses différentes dimensions.

Afin d'éviter de rallonger les programmes, ce renforcement pourrait être compensé par une modularité accrue des enseignements en fonction des formations initiales et des connaissances déjà acquises par les candidats leur permettant de suivre des modules nécessaires à leur préparation à l'EQF.

2.2.2 Prendre en compte les nouveaux besoins de formation des professionnels et favoriser des passerelles

Les compétences professionnelles et les métiers de la propriété intellectuelle se diversifient. Il convient donc que l'offre de formation initiale du CEIPI prenne en compte ces nouvelles demandes.

Parmi celles-ci, ont été particulièrement relevées les attentes suivantes :

- la formation des mandataires et des spécialistes en propriété industrielle en gestion stratégique de la propriété intellectuelle, en droit des contrats et en fiscalité,,
- la formation aux métiers connexes à la propriété intellectuelle (audit, management de l'innovation, valorisation, transfert de technologie..),
- renforcement des compétences spécialisées, notamment des magistrats et des avocats, des traducteurs (dans la perspective de la mise en place de nouvelles juridictions européennes).

Ces différents besoins devraient conduire à accroître la diversité des publics auxquels s'adresse le CEIPI (y compris en accueillant des élèves-avocats désireux de venir y effectuer leur programme pédagogique individuel – PPI – en matière de droit de la propriété intellectuelle) et à faciliter la diversité des voies d'accès, notamment en instituant des passerelles entre les différents parcours pédagogiques (DU et Master) et en procédant à la validation d'acquis.

2.2.3 Affirmer la place du CEIPI en lui donnant un rôle d'"Ecole professionnelle" de la propriété industrielle

Les personnes auditionnées n'ont pas remis fondamentalement en cause le monopole existant actuellement en ce qui concerne la formation à la propriété industrielle des candidats d'origine scientifique. En revanche, les risques inhérents à une ouverture brutale et complète de ce domaine de la formation initiale des mandataires et spécialistes en propriété industrielle ont été souvent évoqués, notamment du fait de l'étroitesse du marché concerné (tant en ce qui concerne le nombre de

candidats que la communauté des enseignants spécialisés) et des risques de concurrence territoriale asymétrique entre Strasbourg et d'autre sites.

Si l'exclusivité actuelle n'est pas considérée comme une fin en soi, il importe de conserver au CEIPI son rôle de référence dans le système national de formation des professionnels et respecter dans ce domaine la spécificité de préparation des mandataires d'origine scientifique, dont le CEIPI a acquis l'expertise au long des années. En effet, il est conforme à la logique des professions libérales que l'accès à ces professions passe par une ou plusieurs écoles professionnelles bénéficiant d'une exclusivité territoriale et délivrant, conformément à un cahier des charges établi en concertation avec les instances professionnelles concernées, la formation initiale « professionnaliste » permettant de se présenter à l'examen national de qualification.

Compte tenu du contexte de plus en plus concurrentiel du paysage de la formation, compte tenu du besoin de transversalité des parcours lié à l'évolution des métiers, si la situation actuelle devait évoluer en termes d'équivalence au diplôme universitaire du CEIPI, il convient pour cela, sans modifier les dispositions de l'article R421-1 CPI, de prendre simplement l'arrêté interministériel prévu par cet article afin de définir les conditions dans lesquelles un diplôme national pourrait être admis en tant qu'équivalence avec le diplôme universitaire du CEIPI pour l'inscription aux épreuves de l'examen de qualification français.

Plutôt que d'étendre au domaine des brevets la pratique insuffisamment lisible qui prévaut actuellement pour la spécialité marque, cet arrêté confierait au Directeur général de l'INPI le soin de fixer, après avis des utilisateurs et du jury de l'examen d'aptitude, les conditions dans lesquelles un diplôme national permettrait, comme le diplôme du CEIPI, à un candidat d'accéder à l'examen d'aptitude, et d'établir régulièrement la liste des diplômes nationaux qui remplissent ces conditions, tant en matière de marque que de brevet.

Recommandations :

Renforcer les points forts des formations initiales « professionnalisantes » en renouvelant les équipes pédagogiques, en accroissant les enseignements juridiques et la modularité des enseignements.

Favoriser les passerelles pour accroître la diversité des publics du CEIPI et faciliter la diversité des voies d'accès afin de couvrir l'ensemble des besoins de formation.

Affirmer la place du CEIPI en lui donnant un rôle national d'« Ecole professionnelle » de la propriété industrielle tout en envisageant si besoin était, de modifier l'arrêté prévu par l'article R421-1 CPI.

2.2.4 La formation initiale professionnaliste préparant à l'EQE du CEIPI

L'un des points forts et des axes clés du développement au CEIPI est la formation initiale « professionnaliste » préparant à l'EQE. Le CEIPI bénéficie d'une très forte image de marque sur cette préparation qui s'appuie sur un réseau de tuteurs répartis dans plus de 30 villes européennes. Il bénéficie d'un appui de l'OEB et de son Académie européenne des brevets, ainsi que de l' European Patent Institute (epi), pour la mise en place de ces formations qui doit être renouvelé.

Toutefois, dans le contexte actuel se profile le risque de voir se développer à l'échelle européenne des opérateurs publics et privés sur ce créneau de formation.

La préparation à l'EQE génère 80% des ressources du CEIPI, il importe que les ressources générées par les développements futurs restent réservées au CEIPI. Cependant, le groupe de travail envisage

que la dynamique du PCPI et l'optimisation de la commercialisation et de la communication qui en est attendue (cf. ci-après) puisse à terme bénéficier au développement de cette formation du CEIPI.

Le groupe propose de répondre favorablement à l'invitation faite par le Président de l'OEB de négocier une convention de partenariat pour ces formations de préparation à l'EQE ainsi que les formations développées au sein du PCPI (cf. ci-dessous).

2.3 Synergies entre les opérateurs du PCPI pour le développement de formations,

Dans le contexte de plus en plus concurrentiel de la formation en général, il est essentiel de préserver et renforcer l'avantage concurrentiel de la France qui s'appuie largement sur la place strasbourgeoise.

On compte en France cinq principaux acteurs publics ou parapublics en matière de formation continue en matière de propriété intellectuelle : la FNDE, l'IRPI, le Centre Paul Roubier à Lyon, l'INPI via son service de formation et son réseau d'implantations régionales.

Au sein du futur PCPI, les deux principaux opérateurs de formation sont le CEIPI et l'IIEPI :

. le CEIPI, comme indiqué plus haut, a vocation à se développer dans de nouveaux champs de formation continue, notamment pour les spécialistes (cf. Patent Litigation in Europe).

. L'IIEPI, de par sa vocation d'origine, contribue au développement de nouveaux champs de formation en propriété intellectuelle dans une approche économique et stratégique⁹. Ses formations s'adressent notamment aux PME mais intéressent également les spécialistes de la propriété intellectuelle. L'IIEPI dispose d'une capacité d'ingénierie commerciale et d'une souplesse du fait de son statut associatif de droit local qui lui permet de développer beaucoup plus fortement ce marché de formations au-delà du cadre national.

Sur la base de la reconnaissance et du renforcement des missions de chacun, l'ambition est de se projeter dès aujourd'hui dans la dynamique de la mise en place du futur PCPI dont l'un des objectifs sera d'accélérer le développement des différents types de formation à la propriété intellectuelle.

Dans le cadre d'une démarche progressive de constitution du PCPI et de la mise en place d'une dynamique qui dépasse le seul cadre du rapprochement immobilier, il est recommandé de développer :

- dans un premier temps, une offre de formation commune entre les deux acteurs (CEIPI et IIEPI) dans de nouveaux domaines de la formation en PI (hors champs d'action propres actuellement reconnus aux deux instituts). Une meilleure coordination de l'offre permettrait de proposer une seule interface client pour ce nouveau domaine de formation.
- Dans un second temps, l'optimisation de la commercialisation et de la communication peut être envisagée autour de l'offre de formations proposées par les acteurs du PCPI (supports de communication tels qu'un site internet commun, plaquette commune, etc.).

Concrètement, il est recommandé de créer cette dynamique sur la base d'un accord de partenariat entre le CEIPI et l'IIEPI où l'IIEPI se verrait confier une mission sur une approche marketing et le développement commercial sous une communication commune de la formation continue, étant entendu que :

- la formation professionnelle des mandataires européens et les formations sur les litiges sont réalisées par le CEIPI ;
- la formation professionnelle continue à l'échelle européenne des non spécialistes est réalisée par l'IIEPI ;
- la formation professionnelle continue à l'échelle européenne du public des spécialistes devrait être envisagée à partir d'une offre à construire en commun.

⁹ cf. Annexe 4

Pouvoir disposer au sein d'un même pôle des acteurs tels que le CEIPI et l'IEEPI est certainement une chance mais pour répondre aux enjeux, les synergies ne peuvent se développer que progressivement. Cet accord de coopération doit s'inscrire dans la dynamique à donner au PCPI.

Recommandations

Négocier une convention de partenariat avec l'OEB.

Se projeter dès aujourd'hui dans la dynamique de la mise en place du futur PCPI, sur la base de la reconnaissance et du renforcement des missions de chacun pour le développement des différents types de formation à la propriété intellectuelle.

Proposer une seule interface client pour les nouveaux domaines de formation.

Envisager, dans un second temps, l'optimisation de la commercialisation et de la communication autour de l'offre de formations proposées par les acteurs du PCPI.

3 Adapter les ressources et la gouvernance

Les recommandations ne seront opérationnelles que si elles prennent appui sur des ressources et une gouvernance efficace. Au regard de ce qui précède trois niveaux de gouvernance sont repérés : la gouvernance et les ressources pour la recherche en propriété intellectuelle, la gouvernance du CEIPI, la gouvernance du PCPI.

3.1 *L'accompagnement de la politique de recherche : vers un Fonds national pour la recherche en propriété intellectuelle*

Pour soutenir les ambitions en matière de développement de la recherche, il va de soi que la recherche de ressources nouvelles représente un élément crucial : il est donc essentiel d'accompagner la politique de recherche du CEIPI en lui donnant notamment les moyens d'y parvenir par un financement adapté et des ressources suffisantes. En effet, dans l'état actuel de ses ressources humaines et financières, le CEIPI n'est pas en mesure de répondre à l'ensemble des sollicitations qu'il reçoit en matière de recherche et le développement de ses moyens représente donc un enjeu crucial.

Il est indispensable de renforcer le potentiel scientifique du CEIPI par le recrutement d'enseignants chercheurs et de chercheurs pour répondre à l'objectif de recherche et mettre en place des structures dans le dessein d'attirer les meilleurs chercheurs européens.

Il est demandé à l'Université de Strasbourg et au CEIPI d'examiner les possibilités offertes par le recours à la Fondation de l'Université de Strasbourg, en créant une ligne dédiée à la propriété intellectuelle.

Concernant le « *cluster* » de recherche multidisciplinaire dans les thématiques de la propriété intellectuelle le groupe de travail préconise la mise en place d'un conseil scientifique pour ce cluster, regroupant notamment des personnalités étrangères.

Enfin, concernant la plateforme nationale de recherche le groupe de travail recommande d'envisager la constitution d'un fonds national de recherche constitué à partir de financements publics et privés et lancer des appels d'offre sur des thématiques liées à la propriété intellectuelle s'inscrivant notamment dans le cadre de la SNRI

3.2 *Une gouvernance plus resserrée pour le CEIPI, dans le respect de la pluralité des parties prenantes*

Le CEIPI dispose d'un Conseil de plus de quarante personnes se réunissant deux fois par an. Sa principale force est de représenter très largement l'ensemble des parties prenantes du monde de la propriété intellectuelle, ce qui lui confère une forte légitimité.

Toutefois, il apparaît nécessaire de mettre en place un organe décisionnel plus resserré qui puisse prendre l'ensemble des décisions opérationnelles et stratégiques afin de permettre au Conseil actuel de jouer son rôle d'instance large de concertation avec les milieux professionnels. Ce rôle pourrait être joué par le Bureau, actuellement composé de huit personnes, sur la base d'une structuration et de missions plus clairement formalisées. Sous réserve de compatibilité avec les statuts de l'Université de Strasbourg, il est proposé de limiter le nombre de réunions du Conseil (ou le cas échéant, de l'instance regroupant l'ensemble des parties prenantes).

Le groupe de travail suggère également de structurer les comités pédagogiques sur une base plus formalisée qu'ils ne le sont actuellement.

Les ressources liées au développement des formations professionnalisantes représentent un apport de ressources propres qui doivent contribuer au développement de la formation et de la recherche en PI.

3.3 Des missions claires et une gouvernance légère pour une dynamique de pôle à Strasbourg

Comme indiqué précédemment, la dimension à donner au PCPI doit dépasser la seule logique immobilière du regroupement du CEIPI, de l'IEEPI et de la délégation régionale de l'INPI dans les mêmes locaux.

A ce stade, il semble certainement prématuré d'envisager la création d'une structure de gouvernance pour le pôle d'autant plus que la multiplication des structures peut s'avérer contreproductive. Il est donc proposé de poser les premiers jalons qui permettront aux principaux acteurs du PCPI de développer le travail en synergie.

Dans la lignée des éléments indiqués plus haut, les missions du PCPI, peuvent être précisées dans les termes suivants par exemple et entre autres :

- construire une communication ambitieuse autour d'une dénomination commune pour le PCPI ;
- développer des activités de formation du PCPI, en lien avec l'INPI, l'OEB, l'OMPI ou l'OHMI notamment, sur la base de l'accord de coopération entre le CEIPI et l'IEEPI ;
- organiser des événements et gérer la communication du PCPI ;
- développer l'ingénierie pour répondre à des appels d'offre recherche, projets européens, ... ;
- collecter des ressources pour le fonds national de la recherche.

Afin de réaliser ces missions et de favoriser les rapprochements entre les acteurs, il est préconisé :

- La représentation du CEIPI et de l'IEEPI dans leurs conseil et conseil d'administration respectifs ;
- La mise en place d'un accord de coopération organisant la participation et l'engagement de chacun des partenaires au sein du PCPI définissant les modalités de mise en œuvre des missions de coordination, développement et de construction d'une identité décrites plus haut ;
- La création d'un comité de coordination entre l'INPI, l'UdS, le CEIPI et l'IEEPI auquel pourraient être associées les organisations professionnelles de la propriété industrielle et les collectivités territoriales alsaciennes.

Recommandations

Renforcer le potentiel scientifique du CEIPI par le recrutement d'enseignants chercheurs et de chercheurs.

Examiner les possibilités offertes par le recours à la Fondation de l'Université de Strasbourg, en créant une ligne dédiée à la propriété intellectuelle.

Envisager la constitution d'un fonds national de recherche constitué à partir de financements publics et privés.

Mettre en place, pour la gouvernance du CEIPI, un organe décisionnel plus resserré qui puisse prendre l'ensemble des décisions opérationnelles et stratégiques et permettre ainsi au conseil de jouer son rôle d'instance de concertation avec les milieux professionnels.

Poser les premiers jalons pour favoriser le travail en synergie des principaux acteurs du PCPI :

- représentation du CEIPI et de l'IEEPI dans leurs conseils respectifs,
- rédaction d'un accord de coopération,
- création d'un comité de coordination entre l'INPI, l'UdS (CEIPI) et l'IEEPI et leurs partenaires.

Annexes

Annexe 1- La Lettre de mission

Annexe 2- Rapport d'activité du CEIPI

Annexe 3- Liste des personnes auditionnées par le groupe de travail

Annexe 4- Document de l'IEEPI

Annexe 5- Répertoire des formations en PI

Annexe 6-7 – Contributions écrites de personnes auditionnée

Groupe de travail

« Formation à la propriété industrielle, vision nationale, européenne et internationale, évolutions à donner au CEIPI »

Lettre de mission

La formation des personnes qualifiées en propriété industrielle est assurée en France par le CEIPI qui de par la loi dispose, pour la mention brevet, du monopole de cette formation. L'évolution des contextes nationaux, européens et internationaux conduisent l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGSIP) à réfléchir sur les besoins de formation en propriété industrielle. De par sa spécificité le Centre d'Etudes Internationale en Propriété Intellectuelle (CEIPI) est au cœur de cette réflexion.

Le CEIPI, composante de l'université de Strasbourg, dans le cadre de sa mission a formé la majorité des professionnels français et a permis de positionner la France dans le trio de tête des nations européennes quant au nombre de mandataires devant l'office européen.

Le CEIPI est aujourd'hui à un tournant qui constitue un réel enjeu pour son avenir, la formation à la propriété industrielle en France et la place de la France dans le secteur de la formation à la propriété industrielle en Europe et à l'échelle internationale.

L'environnement du CEIPI poursuit son évolution. Celui-ci comporte des risques mais aussi des opportunités qu'il convient d'analyser et de saisir :

- Le contexte européen a évolué, l'Europe du brevet s'est élargie mais le CEIPI n'en a pas réellement tiré parti, l'Office Européen des Brevets partenaire historique du CEIPI s'est doté d'une Académie de formation, des opérateurs privés entrent sur le marché de la préparation à l'Examen de Qualification Européen et prennent des parts de marché au CEIPI. Cependant le CEIPI est une marque de renommée internationale et garde une part de marché significative qu'il convient de faire fructifier.
- Les métiers de la propriété industrielle et intellectuelle évoluent, sous l'effet de la mondialisation, de la place de plus en plus grande prise par la propriété intellectuelle dans nos sociétés, dans le fonctionnement des entreprises. Il

convient de se poser la question de l'organisation de la formation et de la place du CEIPI.

- Le contexte interne au CEIPI est également en mutation. Il se caractérise par la création de l'Université de Strasbourg issue du rapprochement, pionnier en France, de trois universités ; la désignation d'un Président du CEIPI issus d'une grande organisation internationale ; de la nomination d'un nouveau directeur général ; ainsi que la création du Pôle de Compétence Propriété Intellectuelle à Strasbourg qui verra le rapprochement physique dans un immeuble commun du CEIPI, de l'IIEP et des services régionaux de l'INPI.

Il importe aujourd'hui de faire évoluer l'organisation et le mode de gouvernance actuels du CEIPI pour lui permettre de faire face à ces nouveaux défis, que ce soit au titre de la recherche en propriété industrielle, de la formation continue des spécialistes ou de la formation des non spécialistes aux enjeux économiques de la propriété industrielle, afin de répondre aux attentes et aux besoins des acteurs économiques. Quatre actions sont à considérer prioritairement :

- l'emploi des ressources générées par le CEIPI grâce au partenariat OEB et l'implication des professionnels (EPI) dans le cadre de sa section dite « internationale » doit être clairement identifié et justifié.
- le CEIPI doit se doter des moyens de faire face à la concurrence à laquelle il doit s'adapter, notamment en termes de capacités de développement, agressivité commerciale, rémunération de ses dirigeants, tuteurs et formateurs.
- la gouvernance du CEIPI, doit évoluer pour respecter l'équilibre entre l'université et ses partenaires : professionnels, entreprises, office national.
- la stratégie de formation continue doit être revue en y associant étroitement l'IIEP.

C'est dans ce cadre que, la DGESIP du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et l'INPI, avec l'assentiment de l'Université de Strasbourg, ont décidé de constituer un groupe de travail chargé d'examiner et de proposer les réformes nécessaires à la mise en place d'un outil de formation et de recherche répondant aux besoins de l'économie française et au rayonnement de la France en la matière, à savoir :

- former les professionnels français aux qualifications françaises ;
- préparer les professionnels français à la qualification européenne et d'avoir sur ce domaine un champ d'action européen ;
- participer au rayonnement du modèle français de la propriété industrielle ;
- former les non spécialistes français ;
- assurer la formation continue des professionnels qualifiés.

Les principes guidant les travaux du groupe doivent viser à mettre en place :

- Un pôle de formation et de recherche couvrant l'ensemble du champ de formation à la propriété industrielle décrit ci-dessus ;

- Une organisation où la gouvernance est partagée de manière équilibrée entre les acteurs majeurs : université, entreprises et professionnels ainsi que l'office de propriété industrielle ;
- Un mode de gestion ciblant l'usage des ressources aux fins de formation et permettant un juste retour des apports de chacun.

Présidé par Mme BEVALOT, Conseillère auprès du Directeur général de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle et M. DUYCK Directeur de l'Appui aux Entreprises et à la Recherche de l'INPI, le groupe de travail est constitué des personnes suivantes :

- M. BERETZ ;
- M. BREVARD ;
- M. DESANTES ;
- M. DORD ;
- M. GEIGER ;
- M. ROUGEMONT ;
- Mme ROUX ;
- M. SUEUR ;
- M. WARUSFEL.

Le groupe de travail pourra auditionner les experts nécessaires à la bonne fin de sa mission.

Il devra rendre son rapport au Directeur général de l'INPI et au Directeur général de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle fin juin 2010.



Benoît BATTISTELLI
Directeur général
de l'Institut national de la propriété industrielle



Patrick HETZEL
Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

25 FEV. 2010

Le Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle



SOMMAIRE

Historique.....	3
Missions et objectifs.....	4
Organisation.....	5
Les structures.....	5
La Section française.....	5
La Section internationale.....	12
La Section recherche – Laboratoire de recherche.....	17
Les Ressources.....	23
Les partenariats nationaux, européens et internationaux.....	26
Les débouchés.....	28

I. Historique

Le Centre a été fondé en septembre 1963 au sein de la Faculté de droit sous le titre de Centre d'études internationales de la propriété industrielle par les professeurs Daniel Bastian, juriste et Hubert Forestier, chimiste, à l'époque directeur de l'École nationale supérieure de chimie qu'il avait créée en 1948.

Le Professeur Jean-Jacques Burst devint Directeur du Centre en 1971 et en 1975, en collaboration avec la Faculté de droit, il créa le D.E.S.S. Accords et Propriété industrielle et donna au CEIPI sa dimension internationale.

La Convention de Munich sur le brevet européen fut signée le 5 octobre 1973. Lors de l'ouverture de l'Office européen des brevets (OEB), en 1977, le CEIPI s'est vu confier la charge de l'enseignement du droit européen des brevets destiné aux futurs spécialistes et mandataires auprès de l'Office.

Faisant suite à des accords avec l'Institut des mandataires européens (epi) et l'OEB, le Dr. Singer mit en place une formation sur le brevet européen qui est organisée dans différentes villes d'Europe sous la responsabilité de tuteurs. Le Professeur Dieter Stauder, Directeur de la Section internationale continua ce travail en développant les accords de coopération avec l'OEB. M. Markus Hoessle en a pris la direction de janvier 2007 à mai 2009.

Parallèlement, un accord de coopération fut conclu par l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle), l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) et le CEIPI, aux termes duquel le CEIPI participe depuis 1978 à la formation des fonctionnaires des Offices nationaux membres de l'organisation.

Après avoir exercé son mandat de Directeur Général du CEIPI pendant 10 ans, Monsieur le Professeur Yves Reboul a été remplacé le 1^{er} septembre 2008 par M. Christophe Geiger, Maître de conférences au CEIPI (Université de Strasbourg), dont le profil correspond très exactement aux nouvelles missions européennes et internationales que développe le Centre, ces dernières années.

Le 5 décembre 2008, le CEIPI a changé de dénomination pour s'appeler désormais Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (au lieu de "*industrielle*").

II. Missions et objectifs du CEIPI

Le CEIPI s'est donné pour mission, dès sa création, de former des spécialistes du droit de la propriété intellectuelle (ingénieurs des grandes écoles, scientifiques diplômés des universités, juristes titulaires d'un Master en droit ou détenteurs de diplômes déclarés équivalents, praticiens souhaitant approfondir leurs connaissances) qui seront chargés d'exercer les différentes professions dans le domaine de la propriété intellectuelle (mandataires français et européens, conseils en propriété industrielle auprès de leurs clients ou au sein des entreprises, avocats spécialisés, etc.).

Au sein de sa Section française, le CEIPI propose deux diplômes d'université en « *Brevets d'invention* » et « *Marques, dessins et modèles* » en préparant notamment des ingénieurs, des scientifiques, ou des juristes aux examens professionnels de conseil en propriété industrielle, ainsi que trois masters à orientation professionnelle (M2) (un master « *Droit de la propriété intellectuelle et valorisation des biens immatériels* », un master « *Droit de la propriété intellectuelle et commerce* » et un master « *Droit de la propriété intellectuelle et patrimoine culturel* ») ainsi qu'un master recherche (M2) « *Droit européen et international de la propriété intellectuelle* ».

Au sein de sa Section internationale, le CEIPI est chargé de former de futurs mandataires européens en brevets agréés auprès de l'Office européen des brevets en préparant ces jeunes professionnels candidats à l'examen européen de qualification. Cette formation, décentralisée dans 36 villes européennes, est complétée par des séminaires organisés à Strasbourg. Le CEIPI délivre également un diplôme universitaire « *Contentieux des brevets en Europe* », un double diplôme en droit de la propriété intellectuelle (entre les Universités Saint Cyril et Methodius de Skopje (Macédoine) et de Strasbourg), ainsi qu'un master (M2) en « *Droit et gestion de la propriété intellectuelle* », formation unique en Europe à destination des professionnels confirmés de la propriété intellectuelle. De plus, le Centre assure la formation des hauts fonctionnaires des Offices de propriété industrielle des pays en développement, dans le cadre d'un partenariat avec l'OMPI et l'INPI. Enfin, le CEIPI organise, depuis 2009, une université d'été en droit européen de la propriété intellectuelle – Summer school –, formation se destinant essentiellement aux étudiants et praticiens désireux d'acquérir les bases du droit européen de la propriété intellectuelle.

La composante avec son Laboratoire de recherche composé d'enseignants-chercheurs (Section recherche – Label EA), exerce une mission importante de réflexion fondamentale quant à l'évolution du droit de la propriété intellectuelle dans la société de la connaissance par des publications, des participations à des projets européens et internationaux, ainsi que par l'organisation de journées d'actualités juridiques et de colloques.

Toutes ces activités contribuent à faire du CEIPI un pôle européen d'excellence en propriété intellectuelle mondialement reconnu aussi bien dans le domaine de la formation que de la recherche. Un centre qui depuis sa création en 1963 a formé plusieurs milliers de spécialistes en propriété intellectuelle et qui constitue un véritable centre européen de référence dans le domaine de la propriété intellectuelle.

III. Organisation du CEIPI

Le CEIPI, créé sous la forme d'institut (art. L. 713-9 du Code de l'éducation), est une composante de l'Université de Strasbourg.

Le CEIPI se distingue par son originalité au sein de l'université française. Il comporte un Conseil d'administration dont les membres représentent l'ensemble des milieux professionnels de la propriété intellectuelle en Europe, des universitaires et des hauts représentants des Offices et organismes nationaux, européens et internationaux de la propriété intellectuelle. Cette composition exprime le caractère international du Centre.

A. Les structures du CEIPI

Le CEIPI est composé de trois Sections : la Section française (1), la Section internationale (2) et la Section Recherche (Laboratoire de recherche) (3).

1. La Section française

Conformément aux statuts du Centre, la Section française du CEIPI comprend un comité pédagogique qui propose notamment les programmes d'enseignement avec les modalités pédagogiques y afférentes. Afin d'être en adéquation avec les besoins de la profession, ce comité est structuré en deux branches l'une « *brevets d'invention* » et l'autre « *marques, dessins et modèles* ».

La Section française offre des formations :

- essentiellement en droit général et en droit des brevets pour les ingénieurs et scientifiques qui désirent préparer les examens professionnels nationaux ou européens leur permettant de devenir mandataire « *brevets* » : mandataires français et/ou européens auprès de l'Office européen des brevets.
- en droit de la propriété industrielle, essentiellement droit des marques, dessins et modèles et en droit général (contrats, droit de la concurrence, etc) pour les juristes et titulaires de diplômes équivalents qui désirent devenir mandataire « *marques, dessins et modèles* » ou exercer les divers métiers ouverts aux spécialistes du droit de la propriété intellectuelle (avocats, juristes d'entreprise, etc.)
- en droit de la propriété intellectuelle à destination des étudiants titulaires d'un master 1 en droit ou diplôme jugé équivalent, préparant à l'ensemble des métiers juridiques liés à la propriété intellectuelle.

La Section française est ouverte à tout étudiant français ou étranger titulaire d'un diplôme scientifique, technique ou juridique de deuxième cycle ou équivalent.

Dans l'année universitaire 2009/10, nous comptions 226 étudiants au sein de la Section française. La nationalité des étudiants étrangers est très diverse à savoir des chinois, des sénégalais, des espagnols, des marocains, des japonais, des péruviens, des tunisiens, des camerounais, des grecs, des allemands, des américains, des roumains, des belges, des brésiliens, des thaïlandais, des équatoriens, des luxembourgeois et des tchèques.

Dans le cadre d'une collaboration avec l'INPI, des étudiants étrangers viennent suivre les formations des diplômes d'université du CEIPI. En 2009/10, le CEIPI accueillait des brésiliens, mexicains, chinois, africains et croates.

Deux séries de diplômes sont proposées :

■ **Les diplômes d'université (D.U) : diplômes du CEIPI**

Deux modalités d'enseignements sont proposées aux étudiants, selon qu'ils n'ont pas ou ont acquis une expérience professionnelle d'une année au moins dans le domaine de la propriété industrielle.

□ **Les diplômes du CEIPI « *Brevets d'invention* » et « *Marques, Dessins et modèles* » - Cycle Long**

Le CEIPI propose un enseignement dit « *long* » dont la durée correspond approximativement à une année universitaire, divisée en deux formations indépendantes :

- une formation « *brevets d'invention* », proposée au premier semestre de l'année universitaire, conduisant au diplôme du CEIPI mention « *brevets d'invention* » ;
- une formation « *marques, dessins et modèles* » proposée au second semestre de l'année universitaire, conduisant au diplôme du CEIPI mention « *marques, dessins et modèles* ».

Le nombre total d'heures d'enseignements est de 570 heures pour la formation « *brevets d'invention* » et de 390 heures pour la formation « *marques, dessins et modèles* ».

□ **Les diplômes du CEIPI « *Brevets d'invention* » et « *Marques, Dessins et modèles* » - Cycle Accéléré**

Le CEIPI propose un enseignement accéléré qui répond à une double exigence : offrir un enseignement en alternance alliant théorie et pratique aux personnes confirmées dans la profession de la propriété industrielle.

Cet enseignement comprend deux modules distincts, indépendants l'un de l'autre : un module « *brevets d'invention* » et un module « *marques, dessins et modèles* ».

Chacun des modules a une durée d'une année universitaire et comprend huit semaines de formation pour le module « *brevets d'invention* » et six semaines de formation pour le module « *marques, dessins et modèles* ».

Constituant une formation en alternance, les journées de cours dispensées par le CEIPI doivent impérativement être relayées par une pratique professionnelle.

Le nombre total d'heures d'enseignements est de 336 heures pour la formation « *brevets d'invention* » et de 280 heures pour la formation « *marques, dessins et modèles* ».

Effectifs des étudiants en D.U. du CEIPI par formation (Section française)

Formation	D.U. Cycle Long		D.U. Cycle Accéléré		Réinscrits	
	Brevets	Marques et dessins et modèles	Brevets	Marques et dessins et modèles	Brevets	Marques et dessins et modèles
Effectifs 2009/10	57	58	54	20	26	3
Effectifs 2008/09	33	39	81	20	16	2
Effectifs 2007/08	38	36	71	16	24	2
Effectifs 2006/07	43	31	62	17	27	4

Les effectifs ci-dessus se détaillent de la manière suivante :

Formation	D.U. Cycle Long				D.U. Cycle Accéléré		Réinscrits		TOTAL
	Brevets, Marques et dessins et modèles	Brevets	Marques et dessins et modèles	Erasmus	Brevets	Marques et dessins et modèles	Brevets	Marques	
Effectifs 2009/10	43	14	15	2	54	20	26	3	177
	Brevets, Marques et dessins et modèles	Brevets	Marques et dessins et modèles	Erasmus	Brevets	Marques et dessins et modèles	Brevets	Marques	
Effectifs 2008/09	23	10	16	1	81	20	16	2	169
	Brevets, Marques et dessins et modèles	Brevets	Marques et dessins et modèles	Erasmus	Brevets	Marques et dessins et modèles	Brevets	Marques	
Effectifs 2007/08	23	15	13	2	71	16	24	2	166
	Brevets, Marques et dessins et modèles	Brevets	Marques et dessins et modèles	Erasmus	Brevets	Marques et dessins et modèles	Brevets	Marques	
Effectifs 2006/07	24	19	7	4	62	17	27	4	164
	Brevets, Marques et dessins et modèles	Brevets	Marques et dessins et modèles	Erasmus	Brevets	Marques et dessins et modèles	Brevets	Marques	

Taux de réussite aux examens des étudiants en D.U. du CEIPI (Section française)

Formation	D.U. Cycle Long ¹		D.U. Cycle Accéléré		Réinscrits	
	Brevets	Marques et dessins et modèles	Brevets	Marques et dessins et modèles	Brevets	Marques et dessins et modèles
Taux de réussite 2008/2009	66,67 %	56,76 %	77,78 %	90 %	50 %	100 %
Taux de réussite 2007/2008	51,72 %	77,42 %	85,92 %	92,31 %	70,83 %	50 %
Taux de réussite 2006/2007	59, 46 %	51,85 %	83,87 %	87,5 %	51,85 %	50 %

Formation initiale (profil) des étudiants des D.U. du CEIPI (Section française)

Année	D.U. Cycle Long								
	Brevets					Marques et dessins et modèles			
	Ingénieurs	Mécaniciens (physiciens, électroniciens, informaticiens, mathématiciens)	Chimistes	Biologistes Pharmac.	Juristes, Economistes et gestionnaires	Ingénieurs et scientif.	Juristes	Economistes et gestionnaires	Autres : lettre, géographie
Effectifs 2009/10	29,82 %	10,53 %	10,53 %	40,35 %	8,77 %	68,42 %	26,32 %	5,26 %	-
Effectifs 2008/09	33,34 %	6,06 %	18,18 %	27,27 %	15,15 %	60 %	30 %	2,5 %	7,5 %
Effectifs 2007/08	31,58 %	15,79 %	21,05 %	15,79 %	15,79 %	50 %	44,44 %	2,77 %	2,77 %
Effectifs 2006/07	37,21 %	27,91 %	9,30 %	20,93 %	4,65 %	74,19 %	16,13 %	6,45 %	3,23 %

¹ Le taux de réussite est calculé par rapport au nombre d'étudiants inscrits à l'examen et non à la formation du CEIPI. Ceci s'explique notamment par le fait que l'INPI ou l'OEB envoie des étudiants étrangers (notamment Afrique (OAPI), Mexique, Brésil) suivre la formation du cycle long du CEIPI. En général, ces étudiants ne se présentent pas aux examens.

Année	D.U. Cycle Accéléré								
	Brevets					Marques et dessins et modèles			
	Ingénieurs	Mécaniciens (physiciens, électroniciens, informaticiens, mathématiciens)	Chimistes	Biologistes Pharmac.	Juristes, Economistes et gestionnaires	Ingénieurs et scientif.	Juristes	Economistes et gestionnaires	Autres : lettre, géographie
Effectifs 2009/10	48,15 %	25,93 %	16,67 %	9,26 %	-	21,05 %	42,11 %	31,58 %	5,26 %
Effectifs 2008/09	48,78 %	21,95 %	12,19 %	14,63 %	2,44 %	20 %	65 %	10 %	5 %
Effectifs 2007/08	47,89 %	26,76 %	8,45 %	14,08 %	2,82 %	15,38 %	69,23 %	7,69 %	7,69 %
Effectifs 2006/07	53,23 %	22,58 %	9,68 %	11,29 %	3,23 %	23,52 %	64,70 %	11,76 %	-

■ Les masters « Propriété intellectuelle »

Le CEIPI proposait depuis de nombreuses années des formations de 3^e cycle pour les juristes désireux de se spécialiser dans le droit de la propriété intellectuelle.

Dans le cadre de la réforme « LMD » et de l'harmonisation des diplômes au niveau européen, le CEIPI offre aujourd'hui, d'une part une série de masters 2 à vocation professionnelle et un master à vocation recherche.

Ces formations présentent une très grande attractivité comme en témoigne le nombre important d'étudiants présentant leur candidature, à savoir plusieurs centaines par année universitaire. Ces étudiants venant de la France et de l'Europe entière notamment pour le master 2 Recherche sont ainsi sélectionnés parmi ces centaines de candidats chaque année.

Les masters du CEIPI avec ses diplômés sont très appréciés par les milieux professionnels de la propriété intellectuelle : les étudiants effectuent chaque année des stages dans les structures en propriété intellectuelle les plus réputées (les plus grands cabinets de conseils en propriété intellectuelle et d'avocats français, européens et internationaux, et des grandes entreprises comme Air Liquide, Biopharma/Servier, HSBC, le groupe Danone, l'Oréal, Moët Hennessy Louis Vuitton, PSA Peugeot Citroën, Renault, le groupe Richemont, Sagem, Salomon, Sanofi-Aventis, Studio Canal, Valeo, Veuve Clicquot Ponsardin, Wagram Music, YSL Beauté, etc.) et trouvent aisément un emploi dans le domaine de la propriété intellectuelle. Les masters 2 du CEIPI bénéficient, en conséquence, d'une excellente réputation dans le paysage de masters 2 français en propriété intellectuelle.

Les diplômés des masters se distinguent également par l'obtention de multiples distinctions et prix (ex. prix APRAM : 1^{er} prix en 2009 (Cécile BOIVIN – Master CEIPI) et en 2007 (Mathieu DHENNE, Master CEIPI), 2^{ème} prix en 2010 (Cécile GIACOMETTI – Master CEIPI) et en 2005 (Mathieu LEMAIRE – Master CEIPI) ou le premier prix (2007) White & Case décerné à Daoud SALMOUNI lui ayant permis de suivre une formation à Washington).

Enfin, le CEIPI affiche une volonté de développer activement les formations à distance (type e-learning) dans le domaine juridique. Dans ce cadre, le CEIPI et la Faculté de droit organisent en partenariat, depuis la rentrée universitaire 2009-2010, une formation commune de master M2 Droit du Multimédia et des systèmes d'information, dont les enseignements peuvent être suivis en intégralité en ligne.

Les masters « Propriété intellectuelle » à vocation professionnelle

Trois masters à vocation professionnelle sont proposés en formation initiale aux étudiants.

- **Master 2 Droit Economie Gestion, Mention Droit de la propriété intellectuelle, Spécialité Droit de la propriété intellectuelle dans la société de la connaissance, Parcours Droit de la propriété intellectuelle et valorisation des biens immatériels.**

L'objectif du parcours est de former des juristes au droit de la propriété intellectuelle et plus particulièrement au droit de la propriété industrielle, aux contrats, aux transferts de techniques et au droit de la concurrence pour les différents métiers qui embrassent cette branche du droit, à savoir : les mandataires auprès de l'INPI, l'OEB, l'OHMI ; les mandataires des Offices étrangers ou internationaux ; les juristes d'entreprises, avocats et magistrats exerçant leur profession dans cette spécialité ainsi que les fonctionnaires des offices nationaux, régionaux et internationaux.

Le but poursuivi est d'apporter aux étudiants la formation théorique et pratique qui leur permettront de maîtriser des connaissances nécessaires à la :

- protection des créations de l'esprit : protection des œuvres et acquisition des titres de propriété industrielle (droit matériel et procédures (nationale, européenne, communautaire et internationale) d'obtention des brevets d'invention, des dessins et modèles, des signes distinctifs).
- valorisation : défense des droits ; exploitation des droits (contrats, transferts de techniques, fiscalité de la propriété intellectuelle) ; droit de la concurrence français et communautaire, abus de position dominante.

Le nombre d'heures d'enseignements est de 370 heures de cours.

- **Master 2 Droit Economie Gestion, Mention Droit de la propriété intellectuelle, Spécialité Droit de la propriété intellectuelle dans la société de la connaissance, Parcours Droit de la propriété intellectuelle et commerce.**

Le parcours droit de la propriété intellectuelle et commerce a pour objectif de former des juristes de droit des affaires qui veulent se spécialiser en droit de la propriété intellectuelle, droit de la distribution, droit du commerce international. Le but est d'apporter aux étudiants la formation théorique et pratique afin qu'ils acquièrent la maîtrise des connaissances nécessaires à l'acquisition des titres de propriété intellectuelle, l'exploitation des droits de propriété intellectuelle, la commercialisation des produits et des services incorporant les droits de propriété intellectuelle ; au droit de la distribution ; au droit de la concurrence (français et communautaire).

L'objectif est de former des spécialistes chargés de la valorisation et de la commercialisation des produits et des services incorporant les droits de propriété intellectuelle au plan régional, national, communautaire, européen et international.

Le nombre d'heures d'enseignements est de 370 heures de cours.

- **Master 2 Droit Economie Gestion, Mention Droit de la propriété intellectuelle, Spécialité Droit de la propriété intellectuelle dans la société de la connaissance, Parcours Droit de la propriété intellectuelle et patrimoine culturel.**

Le parcours Droit de la propriété intellectuelle et patrimoine culturel a pour objet d'offrir aux étudiants un enseignement à la fois académique et pratique répondant aux besoins de tous les milieux professionnels de la propriété intellectuelle.

Les enseignements portent sur les mécanismes juridiques de réservation des créations de l'esprit, leur valorisation et leur défense en cas d'atteintes portées aux droits de propriété intellectuelle les protégeant.

L'objectif est de fournir aux étudiants une culture juridique globale qui leur permettra de maîtriser la complexité du Droit positif de la propriété intellectuelle et ses évolutions futures. Les étudiants seront à même de répondre aux besoins des organisations, des institutions, des entreprises dont la mission est d'assurer le développement de spectacles audiovisuels et d'événements médiatiques.

Le nombre d'heures d'enseignements est de 380 heures de cours.

Le master « Propriété intellectuelle » à vocation recherche

Il s'agit du **Master 2 Droit Economie Gestion, Mention Droit de la propriété intellectuelle, Spécialité Droit européen et international de la propriété intellectuelle.**

Cette formation répond aux impératifs d'ouverture vers l'Europe et l'international et appréhende l'ensemble des dimensions de la propriété intellectuelle, telles que saisies par le droit français, les droits étrangers et surtout le droit communautaire et international.

Bénéficiant des réflexions conduites dans le cadre du réseau européen EIPIN, ainsi que d'un corps enseignant issu du CEIPI, des principales universités et centres de recherche européens et internationaux, ce master ouvre des perspectives professionnelles dans les métiers publics et privés de la propriété intellectuelle dans les institutions communautaires et internationales.

Ce cursus s'engage également dans une démarche de recherche, par l'approfondissement des méthodes de recherche qui seront mises en œuvre dans la rédaction d'un mémoire.

A ce titre, ce master 2 Recherche donne accès, dans le cadre de l'Ecole doctorale de droit, à la préparation d'une thèse de doctorat en droit de la propriété intellectuelle.

Les nombreux partenaires du CEIPI offrent la possibilité d'effectuer des thèses en cotutelle avec de prestigieuses universités étrangères.

Le nombre d'heures d'enseignements est de 180 heures de cours.

Effectifs des étudiants en Master M2 Propriété intellectuelle (Section française)

Formation	Master M2 Propriété intellectuelle (Section française)				TOTAL
	Valorisation et biens immatériels	Commerce	Patrimoine Culturel ²	Droit européen et international de la PI (Recherche)	
2009/2010	14	12	9	14	49
2008/2009	17	15	-	6	38
2007/2008	21	17	-	13	51
2006/2007	14	12	-	12	38

² Cette nouvelle formation a été habilitée, comme les autres Masters du CEIPI, par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lors de la dernière vague d'habilitation en 2009.

9 étudiants suivaient ainsi pour la première fois ce nouveau parcours (année universitaire 2009/10).

■ La formation non diplômante : séminaire de préparation à l'examen français de qualification

Le CEIPI en collaboration avec la CNCPI organisent des préparations spécifiques pour les candidats à l'examen français de qualification pour l'obtention du titre de conseil en propriété industrielle mention « brevets d'invention » ainsi que pour les candidats à l'inscription sur la liste des personnes qualifiées en matière de propriété industrielle (décret n° 2007-231 du 07 mai 2007).

Cette formation a pour objet d'entraîner les candidats aux épreuves de l'examen de qualification et de leur offrir l'actualité juridique en la matière.

Lors de la précédente session de formation en 2008, 470 participants ont suivi cette préparation.

2. La Section internationale

La Section internationale du CEIPI a été créée au moment de l'entrée en vigueur de la Convention de Munich sur le brevet européen en 1978.

La Section internationale propose aujourd'hui :

- des enseignements de préparation à l'examen professionnel requis pour devenir mandataire européen auprès de l'Office européen des brevets (a)
- des formations diplômantes (b)
- des séminaires spécialisés en propriété intellectuelle pour les professionnels et étudiants (c)

a) La préparation à l'examen européen de qualification

Sur la base d'un « gentlemen's agreement » en 1973 entre la France et les signataires de la Convention sur le brevet européen en particulier l'Allemagne – selon lequel le gouvernement français soutiendrait la candidature allemande, la ville de Munich a été retenue pour le siège de l'Office européen des brevets tandis que le CEIPI à Strasbourg, ville européenne, se verrait confier la préparation à l'examen européen de qualification. En 1993, ce gentlemen's agreement a été alors « formalisé » par un accord conclu entre l'OEB et le CEIPI - Université Robert Schuman.

La section internationale du CEIPI a été conduite à mettre en place deux niveaux de préparation des jeunes professionnels à l'EQE.

● Enseignement de base – Formation de base en droit européen des brevets

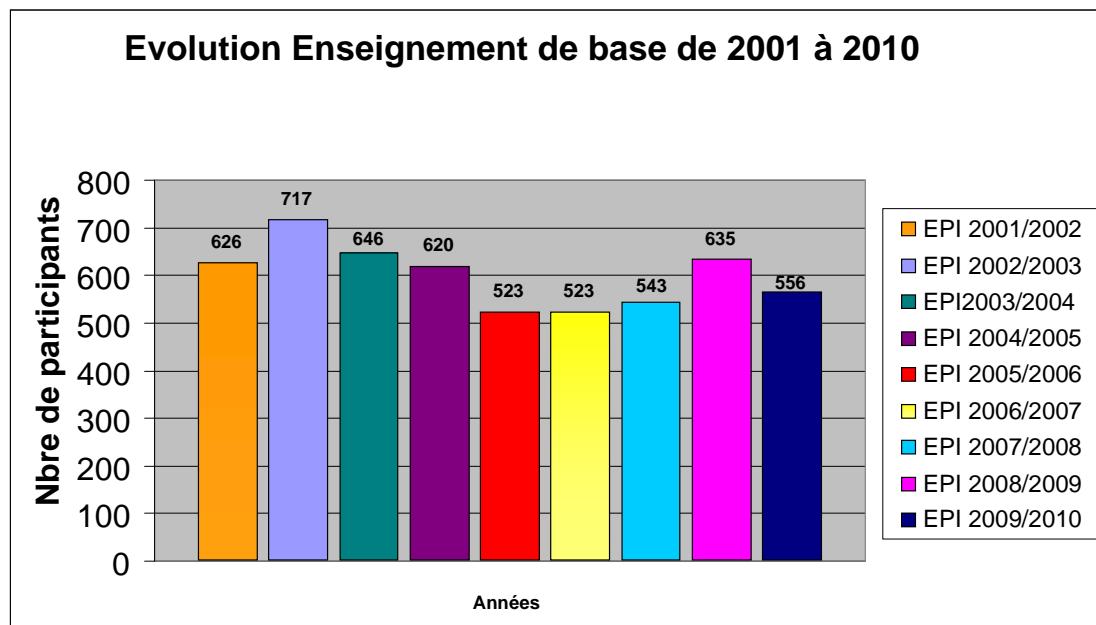
Le cours de base fournit aux futurs praticiens un enseignement systématique et complet sur **les fondements juridiques** ainsi que sur la **pratique** en droit européen des brevets.

Cette formation de base, aussi destinée à permettre de préparer plus facilement l'examen européen de qualification, est prévue pour **accompagner l'exercice de la profession**; il importe qu'elle commence pour le futur praticien en brevets le plus rapidement possible après son entrée dans un cabinet de mandataire agréé ou dans un service de brevets.

Depuis de nombreuses années, le CEIPI et l'Institut des mandataires européens (epi) élaborent conjointement un programme de formation de base en droit européen des brevets, qui s'adresse en premier lieu aux deux années dans différentes villes en Europe.

Actuellement, le CEIPI coordonne une trentaine de centres de formation de base sur le brevet européen, établis dans différentes villes européennes (AT : Vienne ; BE : Anvers, Bruxelles ; CH : Bâle, Lausanne, Zurich ; DE : Aix-la-Chapelle, Berlin, Cologne, Darmstadt, Düsseldorf, Hanovre, Ludwigshafen, Munich, Stuttgart, Ulm ; DK : Copenhague ; ES : Barcelone, Madrid ; FI : Helsinki ; FR : Lyon, Paris ; GB : Londres, Manchester ; HU : Budapest ; IE : Dublin ; IT : Milan, Rome ; NL : Eindhoven, La Haye ; PL : Varsovie ; NO : Oslo ; RO : Bucarest ; SE : Göteborg, Stockholm ; TR : Istanbul).

Les cours et séminaires sont dispensés par des tuteurs choisis au sein de l'epi en fonction de leurs compétences. En 2009/10, cette formation comptait 556 participants.



- Cours préparatoires à l'examen européen de qualification, qui se composent de « cours d'introduction » (organisés dans un certain nombre de villes européennes) et de « séminaires de préparation » à Strasbourg

Le CEIPI a élaboré ce programme au cours des dernières années et se félicite de proposer aux candidats une série de cours adaptés à l'EQE, augmentant ainsi leurs chances de succès. Les statistiques fondées sur des informations fournies par des candidats francophones – qui bénéficient de ce programme depuis un certain nombre d'années – montrent que les chances de succès des candidats qui ont suivi ce programme sont de l'ordre de 70 à 80 %, soit nettement plus que le taux de réussite moyen à l'EQE³.

[Pour information, le taux de réussite général des candidats à l'EQE en 2009 est de 37 % - source OEB]

- Cours d'introduction (pré-préparatoires) appelés "Pré-prep" : ces cours d'introduction permettent aux candidats à l'examen européen de qualification d'être le plus tôt possible en mesure de se préparer à l'examen et d'atteindre le niveau requis pour les séminaires de préparation du CEIPI en novembre et en janvier.

Ces cours présentent les méthodes pouvant être appliquées aux épreuves A, B, C et D, les exigences de l'examen ainsi qu'un aperçu des thèmes importants susceptibles d'être traités par les candidats lors de chaque épreuve. Les cours donnent aux candidats une idée de la façon dont ils peuvent se préparer à ces épreuves et aux séminaires de préparation du CEIPI en novembre et en janvier.

Les cours sont organisés à Paris (pour les candidats francophones), à Milan, Copenhague et Strasbourg (pour les candidats anglophones et germanophones).

Formation	Séminaires PREPREP			TOTAL
	PREPEP AB	PREPREP C	PREPREP D	
Effectifs 2009/10	154	114	121	389

³ JO OEB 04/2009

○ **Séminaire de préparation à l'EQE de Strasbourg**: ces séminaires sont organisés avec la participation de praticiens reconnus dans le domaine des brevets européens et de membres de l'Office européen des brevets (OEB).

Le CEIPI organise chaque année en novembre et en janvier à Strasbourg ces séminaires qui ont pour but de préparer les candidats aux différentes épreuves de l'examen EQE. L'enseignement est dispensé dans les trois langues officielles de l'OEB (allemand, anglais, français).

Les cours présentent les méthodes applicables aux épreuves ainsi qu'un aperçu des thèmes importants susceptibles d'être traités à l'examen. Les candidats ont l'occasion de pratiquer les stratégies et méthodes apprises lors d'un examen blanc en se basant sur des épreuves antérieures. Les solutions sont discutées avec les tuteurs et confrontées aux rapports des correcteurs et à la solution CEIPI.

ETAT DES PARTICIPANTS séminaire ABC - 2009/2010

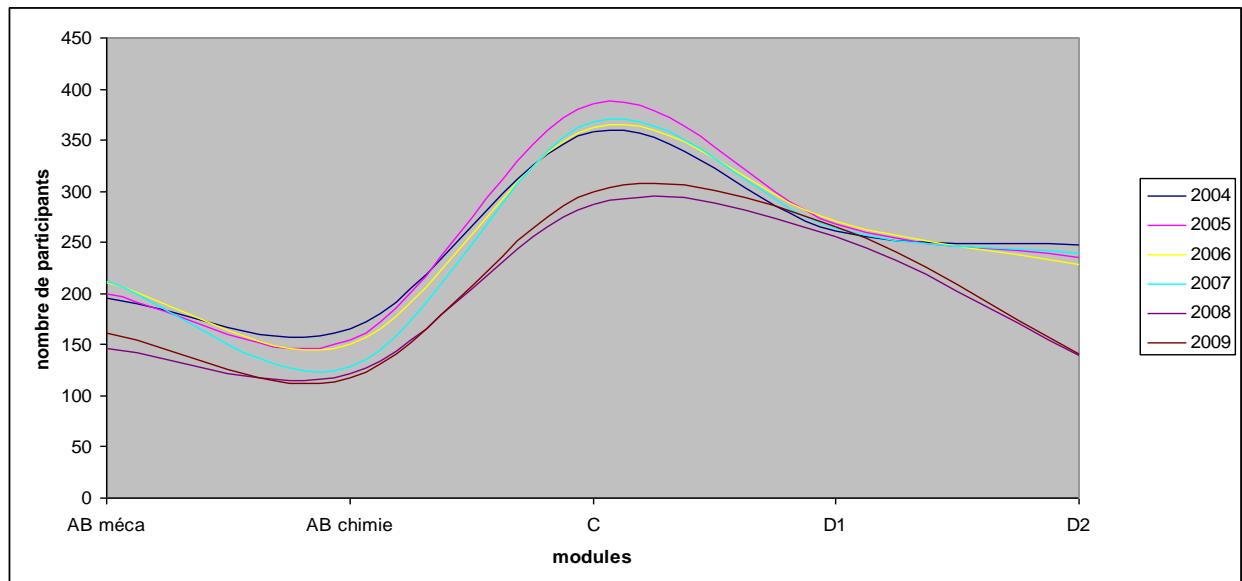
	ABC mec	ABC chim	AB mec	AB chim	C	TOTAL
Germanophones	61	36	11	9	33	150
Anglophones	26	29	14	17	30	116
Francophones	34	16	15	11	35	111
TOTAUX	121	81	40	37	98	377

ETAT DES PARTICIPANTS séminaires D - 2009/2010

	D du 11 au 15/01/2010	D du 26 au 30/01/2010	TOTAL
Germanophones	115	61	176
Anglophones	77	54	131
Francophones	73	24	97
TOTAUX	265	139	404

Evolution du séminaire BE 2004 à 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
AB méca	195	200	210	212	147	161
AB chimie	166	155	151	128	122	118
C	358	386	362	368	287	300
D1	261	268	271	264	256	266
D2	247	235	228	239	140	141
TOTAL	1227	1244	1222	1211	952	986



Les participants au séminaire 2009/10 sont de diverses nationalités : Allemagne, France, Italie, Grande-Bretagne, Espagne, Danemark, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Suède, Belgique, Roumanie, Finlande, Portugal, Irlande, Chine, Turquie, Etats-Unis, Russie, Luxembourg, Iran, Inde, Hongrie, Grèce, Canada et Australie.

Les cinq nationalités les plus représentées sont les allemands, les français, les italiens, les anglais et espagnols.

- **Cours de bachotage du CEIPI pour les épreuves C et D de l'examen européen de qualification** : pour compléter le programme, le CEIPI propose pour l'épreuve C et D (uniquement pour les candidats français), un « cours de bachotage » aux candidats qui souhaitent parfaire leurs compétences concernant ces épreuves en particulier en passant ces épreuves dans les conditions de l'examen. Ces cours sont organisés en février à Strasbourg pour les candidats anglophones et germanophones et à Paris pour les candidats francophones. En 2009/10, 141 participants ont suivi cette formation ayant lieu à Strasbourg (fin novembre/début décembre).
- **Cours Spécial C – récidivistes multiples ("multiple resitters")** : ce cours est destiné aux candidats n'ayant pas réussi à valider la partie C de l'examen européen de qualification. Son objectif est de satisfaire aux exigences de connaissances et d'aptitudes requises pour cette épreuve.
En 2009/10, 35 participants ont suivi cette formation.

b) Les formations diplômantes

La Section internationale du CEIPI propose trois diplômes :

- **le diplôme universitaire « Contentieux des brevets en Europe »**

La section internationale du CEIPI offre depuis 2003 une formation sur le contentieux des brevets en Europe, dans la perspective de la mise en place d'une juridiction européenne ou communautaire des brevets. Cette formation de 120 heures environ s'adresse à des mandataires européens qui justifient d'une expérience professionnelle suffisante dans leur système national des brevets et dans le système européen des brevets ; elle débouche sur l'obtention d'un diplôme d'université « Contentieux des brevets en Europe ».

Effectifs des étudiants au D.U. « Contentieux des brevets en Europe »

Année	Effectifs
2009/2010	46
2008/2009	37
2007/2008	29
2006/2007	28

• le diplôme droit de la propriété intellectuelle à Skopje

L'Université Ss. Cyril et Methodius de Skopje en Macédoine et le CEIPI lance le premier double diplôme en droit de la propriété intellectuelle créé dans le cadre du Programme Tempus de la Commission européenne.

Cette initiative innovante prévoit un programme de cours délocalisé à Skopje qui se concentre principalement sur les perspectives internationales et européennes de la propriété intellectuelle (propriété industrielle, droit d'auteur, droits voisins et autres disciplines liées), et est dispensé par des enseignants du CEIPI et de ses partenaires du réseau EIPIN, de la faculté de Skopje et des pays limitrophes (Grèce, Bulgarie et Serbie).

• Master 2 Droit Economie Gestion, Mention Droit de la propriété intellectuelle, Spécialité Droit de la propriété intellectuelle dans la société de la connaissance, Parcours Droit et gestion de la propriété intellectuelle

Ce Master à vocation professionnelle est proposé, en formation continue, à des professionnels notamment à des ingénieurs, juristes, avocats, managers des entreprises et gestionnaires, conseils en propriété industrielle, ou mandataires auprès de l'OEB, qui bénéficient d'une expérience professionnelle de trois années dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Cette formation a pour objectif de fournir des experts dans une économie basée sur les droits de propriété intellectuelle.

Elle permet aux professions libérales de la propriété industrielle de développer les services offerts à leurs clients. Les professionnels et les experts en propriété intellectuelle (services financiers, juridiques et de management des entreprises) qui sont confrontés aujourd'hui à cette branche du droit, pourront agir en tant qu'intermédiaires et offrir des services d'information ; ils pourront également rassembler des documents et informations qui faciliteront la prise de décision du conseil d'administration de l'entreprise.

Les enseignements dispensés en langue anglaise sont prévus sur six semaines étalées sur l'année universitaire.

Le nombre d'heures d'enseignements est de 340 heures de cours.

Effectifs des étudiants au Master M2 Droit et gestion de la propriété intellectuelle

Année	Effectifs
2009	17
2008	17
2007	12

c) Les séminaires spécialisés en propriété intellectuelle pour les professionnels et étudiants

Le CEIPI organise différents séminaires pour des étudiants professionnels venant d'Europe et du monde entier qui désirent compléter leurs connaissances en raison de l'évolution du droit ou de l'entrée en vigueur dans leur pays des conventions internationales.

- **Formation des hauts fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle des pays en développement :** Un séminaire est organisé chaque année dans le cadre d'un accord de coopération avec l'OMPI et l'INPI pour les hauts fonctionnaires des offices nationaux de propriété intellectuelle des pays membres de l'organisation.

Cette formation propose un programme pédagogique complet sur les aspects de la propriété intellectuelle liés spécifiquement aux problématiques des pays en développement avec comme ligne directrice une réflexion sur l'utilisation des outils de propriété intellectuelle pour stimuler le développement.

- **Université d'été :** une université d'été en droit européen de la propriété intellectuelle – Summer school – a également été instituée au CEIPI depuis 2009. Deux éditions de ces séminaires de formation d'une semaine ont été organisées avec succès réunissant chaque année une trentaine de participants venus du monde entier. Les intervenants sont choisis parmi les enseignants du CEIPI et les spécialistes de la propriété intellectuelle incluant des universitaires, des praticiens spécialisés et des représentants des offices.

Ce cours a pour ambition d'apporter une vue d'ensemble du système juridique européen de la propriété intellectuelle par une approche théorique et pratique des thématiques étudiées. Cette formation se destine essentiellement aux étudiants et praticiens désireux d'acquérir les bases du droit européen de la propriété intellectuelle.

3. La Section recherche – Laboratoire de recherche

Les formations offertes par le CEIPI sont soutenues par les travaux d'une équipe de recherche dirigée par Christophe GEIGER, labélisée « *Equipe d'accueil* » en 2009 (EA 4375) par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce Laboratoire développe des activités variées :

- organisation de colloques et journées d'études
- consultation auprès des décideurs et notamment des organisations nationales, européennes et internationales
- publications d'ouvrages principalement dans la collection du CEIPI
- publications d'articles de doctrine et de commentaires de jurisprudence dans les différentes revues de propriété intellectuelle
- direction de thèses en propriété intellectuelle
- projets de recherche menés en coopération avec les principaux centres et universitaires étrangers

L'équipe est composée de :

- Adrien BOUVEL, *Maître de conférences à l'Université de Strasbourg*
- Stéphanie CARRE, *Maître de conférences au CEIPI (Université de Strasbourg)*
- Roberto D'ERME, *Doctorant et Assistant-Chercheur au CEIPI*
- Jérôme DE MEEUS, *Doctorant et Assistant-Chercheur au CEIPI*
- Nicolas ERESEO, *Maître de conférences à l'Université de Strasbourg*
- Christophe GEIGER, *Maître de conférences au CEIPI (Université de Strasbourg) ; Directeur général du CEIPI et Directeur du Laboratoire de recherche du CEIPI*
- Théophile HASSLER, *Professeur au CEIPI (Université de Strasbourg)*
- Thibaud LELONG, *Doctorant et Assistant-Chercheur au CEIPI*
- Franck MACREZ, *Maître de conférences au CEIPI (Université de Strasbourg)*
- Céline MEYRUEIS, *Maître de conférences à l'Université de Strasbourg et Directrice des études de la Section française du CEIPI*

- Norbert OLSZAK, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Yves REBOUL, Professeur à l'Université de Strasbourg, Directeur général honoraire du CEIPI et Directeur de la Section française
- Caroline RODA, Doctorante et Assistante-Chercheur au CEIPI
- Joanna SCHMIDT-SZALEWSKI, Professeur émérite à l'Université de Strasbourg et ancienne Directrice de l'équipe de recherche
- Franciska SCHÖNHERR, Doctorante et Assistante-Chercheur au CEIPI

Les Professeurs associés à savoir Isabelle BOUTILLON, Thierry DEBLED, Laurent NUSS et Alexander WURZER sont en cours de rattachement au Laboratoire de Recherche.

Les membres du Laboratoire de recherche du CEIPI se penchent sur les questions fondamentales posées par le droit de la propriété intellectuelle. Les axes de recherche s'organisent autour des matières traditionnelles de la propriété intellectuelle: le droit des brevets, le droit des obtentions végétales, le droit des marques et des signes distinctifs, le droit d'auteur et les droits voisins, le droit des dessins et modèles et le droit de la concurrence. Conscient des évolutions de la société, le Laboratoire de recherche du CEIPI a décidé de les intégrer dans ses axes de recherche. La mutation de notre société vers une société de l'immatériel imposait que des recherches approfondies soient entreprises sur l'adaptation des droits de la propriété intellectuelle aux nouvelles données technologiques, économiques et sociales.

Le Laboratoire de recherche supervise également le master (M2) Droit européen et international de la propriété intellectuelle à finalité recherche.

La préoccupation essentielle du Laboratoire de recherche du CEIPI est de participer à la construction européenne du droit de la propriété intellectuelle et de s'ouvrir sur le monde international.

Par conséquent, la plupart des consultations et études du laboratoire traitent du droit de l'Union européenne, du droit international et comparé de la propriété intellectuelle. Il se concentre sur les activités des institutions européennes (Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'Europe ...) et internationales (OMPI (Organisation de la propriété intellectuelle), OMC (Organisation mondiale du commerce), UNESCO ...).

• Thèses

○ Thèses en cours

Le CEIPI comptabilise actuellement 40 doctorants préparant une thèse en propriété intellectuelle.

NOM-PRENOM	TITRE DE LA THESE	DIRECTEUR DE THESE CO-DIRECTEUR
BASIRE Yann	Les fonctions juridiques de la marque	Y. REBOUL
BEN ALI Nabila	Les contrats d'exploitation des droits de la propriété industrielle au Maroc	J. SCHMIDT
BOUTILLON Isabelle	Traité de coopération en matière de brevets (PCT). A la recherche d'un équilibre en mouvement sans cesse réinventé : le modèle d'un système	Y. REBOUL
CHIEN Min-Cheng	Etude de la protection par le brevet des techniques relatives aux semi-conducteurs en droit taïwanais	J. SCHMIDT
CHIOU Theodoros	Le droit commun et les règles dérogatoires applicables aux contrats de valorisation des droits de propriété intellectuelle	C. GEIGER D. KALLINIKOU
D'ERME Roberto	The role of Intellectual Property between economic growth and sustainable development	C. GEIGER
DE BAILLIENCOURT Clarisse	Le droit de suite des artistes en Europe	Y. REBOUL
DE MEEUS Jérôme	Les droits de la propriété intellectuelle face aux défis du changement climatique	C. GEIGER
DEMBELE Amidou	L'apprehension des savoirs traditionnels par le droit	Y. REBOUL
DRILLON Sébastien	La brevetabilité des logiciels	Y. REBOUL C. MEYRUEIS

EL HASI Randa	Les mécanismes alternatifs de règlement des litiges de droit de la propriété intellectuelle. Etude de droit comparé jordanien et français	C. MEYRUEIS
FONSECA TINOCO Karlo	L'obligation de garantie dans les contrats d'exploitation des droits de propriété industrielle en droit français et brésilien	J. SCHMIDT
GEORGAKAKIS Emmanouil	La délimitation des prérogatives de l'auteur d'une œuvre en Europe	Y. REBOUL
GUERRA FABRIS Roner	L'étendue de la protection du brevet	J. SCHMIDT V.M. JACOB DE FRADERA
HAZAN Emile	La fiscalité des brevets (contribution à l'harmonisation du droit de l'innovation dans l'Union Européenne)	Y. REBOUL
HUANG Hui	Impact de l'usage sur la protection des marques	Y. REBOUL
JOBBE DUVAL Guillaume	La protection des auteurs d'œuvres plurales par le droit d'auteur	C. MEYRUEIS
JOHNSON-ANSAH Ampah	L'épuisement des droits de propriété industrielle dans l'espace OAPI	Y. REBOUL
JOUBEH Zhina	Etude analytique des contrats franco-iraniens de transfert de technologie	T. HASSSLER
KARIMI Mohammad-Hossein	Etude comparative entre le droit français et le droit iranien sur le régime juridique des marques de fabrique, de commerce ou de services	T. HASSSLER Abbas KARIMI
KAVAK Yuksel	Les contrats d'intermédiaire de publicité en droit franco-turc comparé	T. HASSSLER
LEBACLE Yann	La télévision du XXIème siècle à l'épreuve du droit d'auteur	T. HASSSLER
LELONG Thibaud	Les instruments financiers du management de la propriété intellectuelle	Y. REBOUL
LOUM N'Deye Fatou	Les pays en voie de développement et la brevetabilité des médicaments en matière de lutte contre le VIH/SIDA	Y. REBOUL
MARIE Géraldine	Etude comparative du régime des contrats de propriété industrielle en droit français et en droit anglais	J. SCHMIDT
MATRINGE Marie	Les droits de propriété industrielle dans le commerce entre la Chine et l'Union Européenne	J. SCHMIDT
MELKA Claire	Le mécénat culturel et le droit d'auteur	C. GEIGER
NAJAFINEZHAD NASSER Parviz	Le rôle de la cour de cassation et de la cour suprême en droit comparé franco-iranien	T. HASSSLER
NEGMATULLAEVA Nigina	L'ordre public et les bonnes mœurs face aux droits de la propriété intellectuelle	J. SCHMIDT
ONGOREN Emrah	Les relations entre le droit de la concurrence et le contrat de transfert de technologie	J. SCHMIDT
PAPAIX Mireille	Le brevet d'invention au carrefour du droit de l'entreprise (contribution de l'étude du droit de l'innovation les PME et PMI)	Y. REBOUL
PETROV Ivan	Le développement symbiotique des logiciels et biotechnologies	Y. REBOUL
RODA Caroline	La détermination des conséquences civiles de la contrefaçon des droits de propriété industrielle	J. SCHMIDT
SALMOUNI ZERHOUNI Daoud	Propriété intellectuelle et droit pénal	Y. REBOUL
SCHÖNHERR Franciska	Vers un droit d'auteur européen	C. GEIGER
SU Yii-Der	Les voies du règlement des litiges en matière de propriété intellectuelle ouvertes aux investisseurs étrangers en France, en Chine et à Taïwan	Y. REBOUL
VALLAS Philippe	Le référencement	Y. REBOUL
VALLAUD Camille	Les rapports entre le droit de la propriété intellectuelle et le droit de la concurrence déloyale en droits allemand, français et suisse	S. CARRE
WECHS HATANAKA Asako	La médiation et la résolution extrajudiciaire des litiges en matière de droit de la propriété intellectuelle en Europe	C. GEIGER
ZMANTAR Mohamed Emir	La preuve en matière de propriété industrielle	Y. REBOUL

- Thèses soutenues en 2008, 2009 et début 2010

Le CEIPI comptabilise 10 thèses soutenues en propriété intellectuelle en 2008, 2009 et au premier semestre 2010.

NOM-PRENOM	TITRE DE LA THESE	DIRECTEUR DE THESE	DATE DE LA SOUTENANCE
ISMAIL Mahmoud	Les contrats relatifs aux noms de domaine	T. HASSSLER	20 février 2008
AL NUSAIR FAYEZ	L'application du droit d'auteur au journalisme	T. HASSSLER	14 mars 2008
SIMLER Christel	Droit d'auteur et droit commun des biens	Y. REBOUL	10 novembre 2008
DIEBOLD-ROSSONI Vanessa	La neutralité du support en propriété littéraire et artistique	T. HASSSLER	8 décembre 2008
PY Emmanuel	L'annulation du brevet d'invention. Les apports du droit judiciaire privé et de la théorie des nullités	Y. REBOUL	8 décembre 2008
FALLAH Mohammed	Etude comparative entre le droit français et le droit iranien sur les dispositions concernant la formation des contrats applicables au commerce électronique	T. HASSSLER	7 juillet 2009
HSU Hsiao Fen	L'ordre public et les bonnes mœurs en droit des brevets (contribution à l'étude du droit comparé : Europe, Taïwan, Chine, Etats-Unis)	Y. REBOUL	9 octobre 2009
MAURIAC Vincent	Le consommateur et le droit des marques	J. SCHMIDT	6 janvier 2010
CEMALOVIC Uros	Le mouvement d'unification du droit des marques dans l'espace communautaire	Y. REBOUL	20 mai 2010
KALINDA François Xavier	La protection des indications géographiques et son intérêt pour les pays en développement	Y. REBOUL	25 juin 2010

- Publications, projets de recherche et d'ouvrages en cours

Les membres de l'équipe de recherche du CEIPI publient à titre individuel dans de multiples revues nationales, européennes et internationales. Une liste de ces publications est disponible sur le site du CEIPI (www.ceipi.edu).

Le CEIPI dispose d'une collection d'ouvrages appelée « *Collection du CEIPI* » dans laquelle de multiples travaux sont publiés (54 ouvrages à ce jour). En 2010, deux ouvrages ont été édités (C. SIMLER, *Droit d'auteur et droit commun des biens ; actes du colloque en l'honneur du Professeur Yves REBOUL qui portait sur : « Les défis du droit des marques au XXIème siècle »*) et plusieurs autres sont prévus prochainement (E. PY, *L'annulation du brevet d'invention. Les apports du droit judiciaire privé et de la théorie des nullités* ; F. MACREZ, *Créations informatiques : bouleversement des droits de propriété intellectuelle ? - Essai sur la cohérence des droits*).

Le Laboratoire de recherche du CEIPI est en charge de différentes consultations et études relatives aux différentes branches de la propriété intellectuelle :

- Projet sur les frontières du droit de la propriété intellectuelle en Europe

Le Laboratoire de recherche du CEIPI a été choisi parmi les centres de recherches français en septembre 2008 pour collaborer à un projet sur les frontières des droits de propriété intellectuelle en Europe. Le Laboratoire du CEIPI s'est donc joint à de nombreuses universités (19) situées dans chacun des Etats membres de l'Union européenne pour répondre à une étude qui portait sur les droits de propriété intellectuelle et le droit à l'information. Chaque équipe de recherche était tenue de résoudre des cas pratiques en application de son droit national. Les différentes solutions nationales seront ensuite confrontées de manière à identifier les points du droit de la propriété intellectuelle qui font encore l'objet d'applications différentes au sein de l'Union européenne. Les équipes de recherche se sont rencontrées dans le cadre du 15ème Meeting général : The Common Core of European Private Law à Turin en juin 2009 pour discuter des suites à donner à ce projet. Ce projet fera à terme

l'objet d'une publication dans la série « *Common Core of European Private Law* » chez le prestigieux éditeur Cambridge University Press.

○ **Projet d'ouvrage : *Criminal Enforcement of Intellectual Property : A Blessing or a Curse ?***

Le CEIPI a organisé en février 2009 le 10ème congrès du réseau EIPIN qui portait sur le droit pénal de la propriété intellectuelle. Suite à cet événement, le Directeur Général, Monsieur Christophe Geiger, a lancé un projet d'ouvrage en langue anglaise intitulé : « *Criminal Enforcement of Intellectual Property : Blessing or a Curse ?* ». Ce projet invite à se pencher sur les questions fondamentales soulevées par le droit pénal de la propriété intellectuelle. Cet ouvrage à dimension internationale propose de réunir les contributions de chercheurs issus des instituts et des universités les plus renommés en Europe mais également outre – Atlantique (Argentine, Etats – Unis, Allemagne, Belgique, France et Royaume – Uni ou Instituts Max Planck de Freiburg et de Munich, Université de Bayreuth, Queen Mary London, Université de Cambridge, CEIPI Strasbourg, Université de Versailles, Université de Buenos Aires, Vanderbilt Law School USA, Commission européenne). Mais l'originalité de ce projet réside surtout dans son approche interdisciplinaire. Les auteurs vont en effet au-delà des questions purement juridiques et s'interrogent également sur les aspects historiques, sociologiques, psychologiques et économiques. Ce projet devrait faire l'objet d'une publication dans la prestigieuse collection « *Research Handbook on Intellectual Property Edward Elgar (UK)* » au courant de l'année 2010.

○ **Projet d'ouvrage sur les défis du droit des marques au XXI^e siècle**

Le Laboratoire de recherche du CEIPI a organisé, les 19 et 20 juin 2009 un colloque en l'honneur du Professeur Yves Reboul qui portait sur : « *Les défis du droit des marques au XXI^e siècle* ». De nombreux experts du droit des marques sont venus lui rendre hommage ainsi qu'à son œuvre au sein du CEIPI (J. Waline, Université de Strasbourg ; J. Azéma, Université Jean Moulin Lyon III ; S. Carre, CEIPI ; N. Olszak Université de Paris I Panthéon – Sorbonne ; A. Bouvel, CEIPI ; A. Von Muhlendahl, Ancien Vice – Président de l'OHMI ; E. Rubio, OMPI ; M. Vivant, Science – Po Paris ; C. Geiger, CEIPI ; J. Passa, Université Paris II Panthéon – Assas ; J. Schmidt – Szalewski, CEIPI). Les actes de ce colloque font actuellement l'objet d'un projet d'ouvrage sous la direction du Professeur Joanna Schmidt - Szalewski et de Monsieur le Directeur Général, Christophe Geiger.

○ **Projet de recherche sur « *Le droit comparé des contrats d'exploitation des droits de propriété intellectuelle* »**

Le Laboratoire de recherche du CEIPI participe, en partenariat avec l'Institut Max Planck pour le droit de la propriété intellectuelle, le droit de la concurrence et le droit fiscal de Munich à un projet de recherche sur « *Le droit comparé des contrats d'exploitation des droits de propriété intellectuelle* ».

Les contrats d'exploitation des droits de propriété intellectuelle revêtent un caractère international incontestable. Il est donc apparu nécessaire de se pencher sur une étude de droit comparé en la matière. L'institut Max Planck de Munich a tout d'abord élaboré un questionnaire qui vise à identifier les différentes pratiques nationales en droit des contrats d'exploitation des droits de propriété intellectuelle. Ce questionnaire porte sur tous les aspects du droit des contrats d'exploitation et notamment sur leur formation, sur les conséquences en cas de non-respect des obligations stipulées dans les contrats, sur leur rupture et sur le rôle des tiers aux contrats. La seconde phase de ce projet consistera à développer une coopération européenne en la matière pour atténuer les divergences qui existent entre les droits nationaux et résoudre par conséquent les difficultés liées à l'application pratique de ces contrats.

○ **Projet d'ouvrage collectif du Laboratoire de recherche du CEIPI : « *La contribution de la jurisprudence européenne à la construction de la propriété intellectuelle en Europe* »**

Le Laboratoire de recherche du CEIPI a entrepris la rédaction d'un ouvrage collectif portant sur « *la contribution de la jurisprudence européenne à la construction de la propriété intellectuelle en Europe* ». Cet ouvrage devrait permettre à toute personne s'intéressant à la propriété intellectuelle d'avoir accès rapidement aux points et citations essentielles des décisions européennes fondamentales. Il a pour vocation de dégager la contribution de la jurisprudence à la construction de la norme européenne. L'ambition est de proposer un véritable outil

pédagogique qui pourra servir de référence aux personnes s'intéressant au droit européen de la propriété intellectuelle.

L'ouvrage sera organisé autour de chapitres relatifs aux thématiques traditionnelles de la propriété intellectuelle. Chaque contribution s'organisera en deux parties. Dans un premier temps, elle comprendra un commentaire conjoint de la jurisprudence remise dans son contexte par rapport au thème déterminé. Dans un second temps, les décisions les plus pertinentes sous forme de résumés.

● **Activités de conseil auprès des Organismes internationaux et des institutions communautaires et européennes**

- **Réponse à la proposition de directive sur l'extension de la durée de certains droits voisins**

Le CEIPI et des universitaires ont adopté une position commune pour répondre à la proposition de directive sur l'extension de la durée de certains droits voisins. Ce communiqué a été envoyé à la Commission européenne, au Parlement européen et au Ministre français de la culture le 21 décembre 2008.

- **Réponse au Livre Vert sur le Droit d'auteur dans l'Economie de la Connaissance**

Le CEIPI a réagit par le biais de son équipe de recherche au "*Livre vert sur le droit d'auteur dans l'économie de la connaissance*". Ce texte a été transmis à la Commission européenne le 30 novembre 2008 et comprend une série de recommandations à destination du législateur communautaire. Il est désormais disponible en langue française et anglaise (pour version publiée, v. en langue française : Propriétés intellectuelles 2009, n° 32, p. 231 ; en langue anglaise : International Review of Intellectual Property and Competition Law 2009, p. 412).

- **Etude pour le Parlement européen**

Le CEIPI a conduit à la demande du Parlement Européen une étude synthétique visant à retracer le rôle du Parlement dans l'élaboration de la législation communautaire en matière de propriété intellectuelle. Cette note, rédigée en mai 2009, par Christophe Geiger, Maître de conférences et Directeur Général du CEIPI et Emmanuel Py, Maître de conférences à l'Université de Haute Alsace, a été remise aux députés européens de la nouvelle législature lors de leur prise de fonction et a vocation à éclairer les travaux à venir du Parlement Européen en matière de perfectionnement de l'acquis communautaire.

- **Rapport sur l'Avenir du Droit d'Auteur en Europe : Vers un Juste Equilibre entre Protection et Accès à l'Information**

En juillet 2009, M. Christophe Geiger, Directeur Général du CEIPI, a rédigé un rapport pour le compte du Conseil de l'Europe sur l'avenir du droit d'auteur en Europe ayant servi de base à l'élaboration d'un projet de recommandation du Conseil sur le sujet.

- **Réponse du CEIPI à l'Enquête de l'OMPI sur l'Arrangement de Lisbonne concernant la Protection des Appellations d'Origine et leur Enregistrement International**

Le CEIPI a réagi par le biais de son équipe de recherche à l'enquête lancée par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) sur l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international. Ce texte a été transmis à l'OMPI le 8 février 2010 et comprend une série de recommandations à destination du législateur international.

B. Les Ressources

■ Ressources humaines

□ Personnel de Direction

Le CEIPI est dirigé par un directeur général choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans la composante ; il est élu par le Conseil d'administration du CEIPI pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois (art. L. 713-9 Code éducation). Actuellement, le CEIPI est dirigé par Monsieur Christophe GEIGER depuis le 1^{er} septembre 2008.

Chaque Section du CEIPI est dirigée par un Directeur (Section française : Yves REBOUL ; Section internationale : en attente de désignation ; Section recherche – Laboratoire de recherche : Christophe GEIGER).

La direction des études de la Section française est assurée par Madame Céline MEYRUEIS, Maître de conférences et la direction administrative du CEIPI est prise en charge par un Secrétaire général (Responsable administratif), Monsieur Stéphane THOMAS.

□ Personnels enseignants-chercheurs et intervenants

Au regard de la spécificité du domaine de la propriété intellectuelle, le CEIPI réussit à dispenser une formation de haute qualité alliant l'enseignement des grands principes et fondements de la propriété intellectuelle avec la pratique. Le corps professoral est alors composé d'universitaires spécialisés et de praticiens reconnus provenant de tous les horizons nationaux, européens et internationaux.

Enseignants-chercheurs permanents – affectés au CEIPI : 1 Professeur d'Université, 4 Maîtres de conférences, 4 Professeurs associés et plusieurs Professeurs invités.

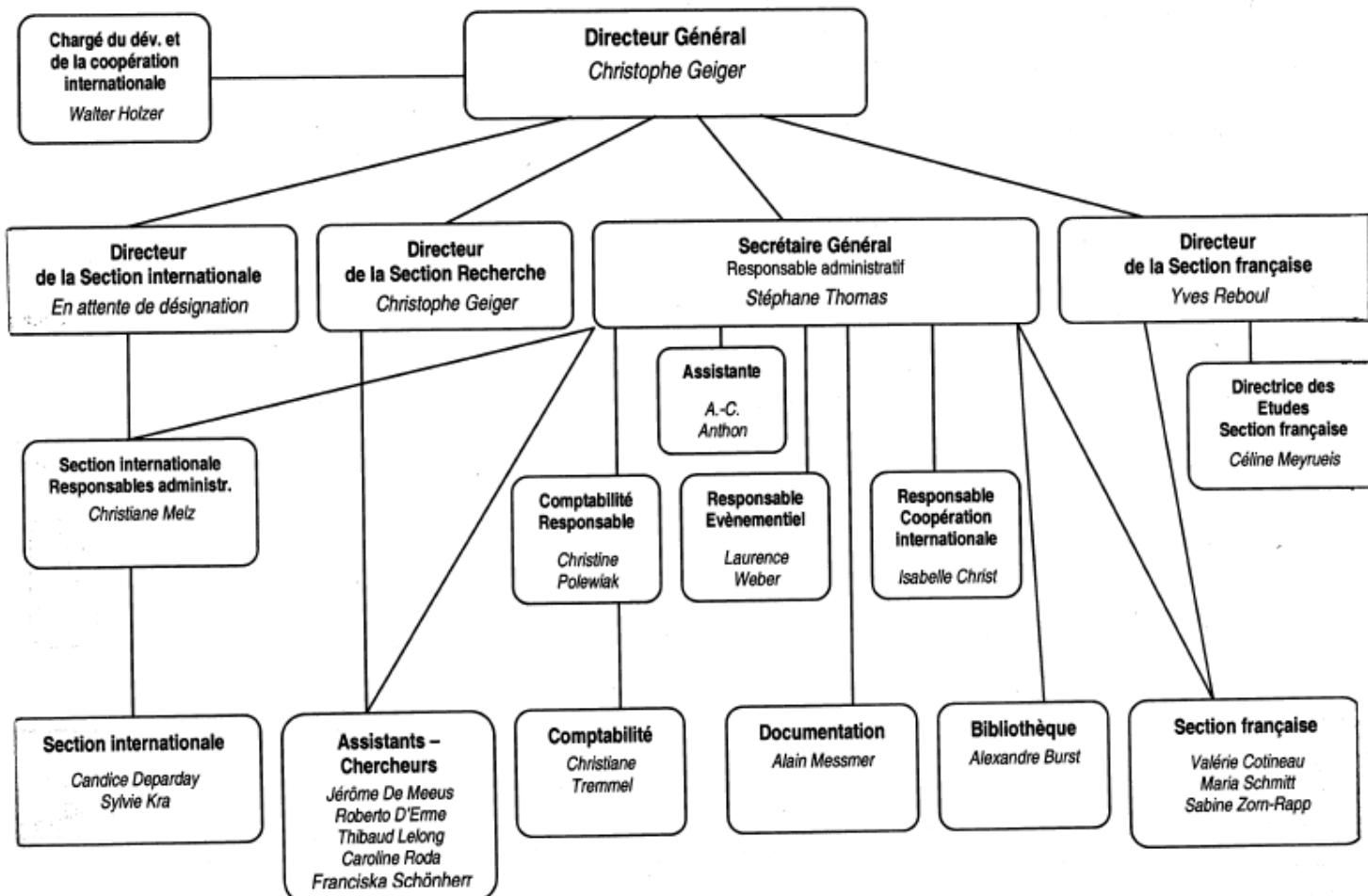
Pour des raisons historiques, des enseignants-chercheurs affectés à une autre composante de l'Université de Strasbourg (Faculté de droit) effectuent la majorité de leur charge d'enseignement au CEIPI (2 professeurs (dont un en cours de remplacement suite à un départ à la retraire) et 1 Maître de conférences).

Enseignants extérieurs : près de 400 universitaires et praticiens de la propriété intellectuelle (conseils en propriété industrielle, avocats, fonctionnaires d'Offices, juriste d'entreprise, etc.)

□ Personnels administratifs

Le CEIPI comprend 14 personnels administratifs et 5 Assistants-Chercheurs.

ORGANIGRAMME DU CEIPI – STRUCTURE ADMINISTRATIVE



■ Ressources financières

TABLEAU SYNOPTIQUE DU BUDGET 2010

D E P E N S E S				R E C E T T E S			
SECTION 1: DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Résultats 2 008	Budget 2 009	Budget 2010	SECTION 1: RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Résultats 2 008	Budget 2 009	Budget 2010
-chap.30 :Dépenses relatives au personnel aux intervenants et aux étudiants	1 320 860	1 413 014	1 512 700		-chap.10 :Produits des droits d'inscription: -Section Nationale -Section Internationale	420 676 1 491 270	383 510 1 614 750
-chap.31 :Dépenses relatives aux immeubles et au matériel/mobilier	188 458	225 925	186 529	-chap.11 :Subventions	2 000	6 600	18 000
-chap.32 :Relations publiques, réceptions, Colloques	64 582	104 232	122 900	-chap.12 :Autres produits et participations	81 307	108 700	127 300
-chap.33 :Dépenses de communications et de transport	43 782	48 600	30 840	-chap.13 :Recettes diverses	8 692	2 200	2 200
-chap.34 :Dépenses diverses de fonctionnement	472 427	362 957	323 991	Produits provenant d' opérations engagées en 2008		300 000	
Charges provenant d' opérations engagées en 2008	300 000			Sous-total:	2 003 945	2 415 760	2 091 725
Sous-total:	2 090 110	2 454 728	2 176 960	-chap.14 :Dotations et opération interne	150 037	78 868	87 235
	2 090 110	2 454 728	2 176 960		2 153 982	2 494 628	2 178 960
Résultat des opérations de fonctionnement=	63 873	28 000	2 000				
Total des opérations de fonctionnement	2 153 982	2 482 728	2 178 960	Total des opérations de fonctionnement	2 153 982	2 494 628	2 178 960
SECTION 2 : OPERATIONS EN CAPITAL				SECTION 2 : OPERATIONS EN CAPITAL			
-chap.36 :Reprise sur provisions	0	0	0	-Dotations pour risques et charges	0	0	0
-chap.37 :Immobilisations(nouvelles acquisitions)	8 299	28 000	2 000	-Dotation aux amortissements	0	0	0
Excédent	8 299	28 000	2 000	Résultat des opérations de fonctionnement :	0	0	0
Total des opérations en capital	55 573	0	0		63 873	28 000	2 000
				Total des opérations en capital	63 873	28 000	2 000

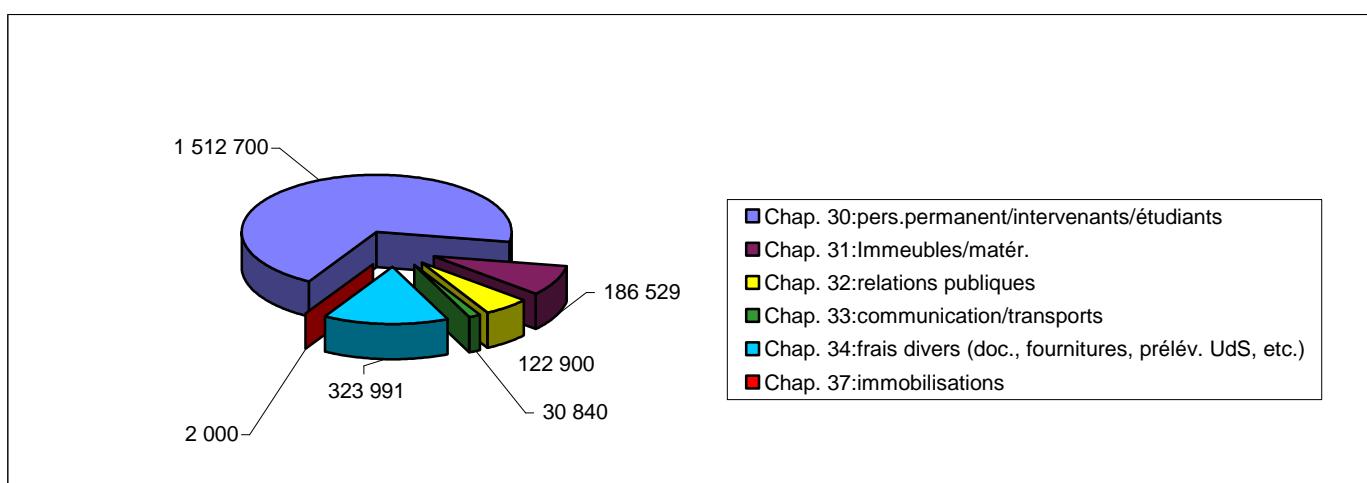
Situation des réserves du CEIPI :

1.676.151 Eur montant des réserves au 31 décembre 2008

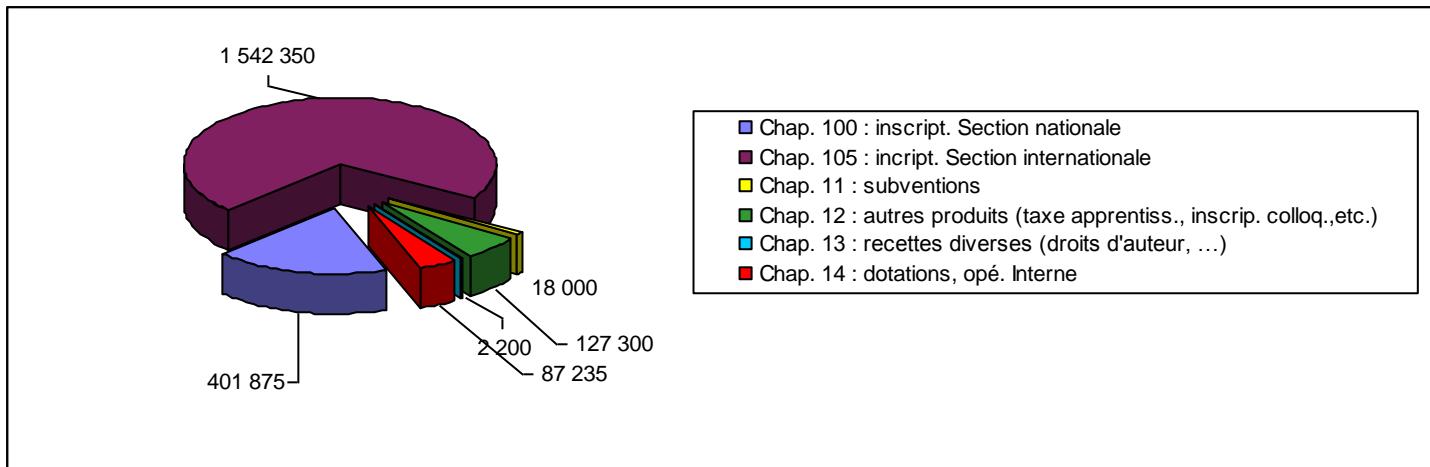
+ 0 Eur excédent attendu pour l'exercice 2009 (non prévisible en raison des opérations exceptionnelles de fin d'année 2008 entraînées par la fusion des Universités de Strasbourg)

1.676.151 Eur : montant provisoire des réserves du CEIPI au 31 décembre 2009

BUDGET 2010 - Dépenses



BUDGET 2010 – Recettes



IV. Les partenariats nationaux, européens et internationaux dans le domaine de la formation et de la recherche

Au sein de l'Université de Strasbourg, le CEIPI collabore avec plusieurs entités comme la Faculté de droit (dans le cadre de la formation en ligne du master M2 « *Droit du multimédia et des systèmes d'information* » - dans le but de développer au CEIPI des formations en e-learning), l'Ecole de Management de Strasbourg (collaboration pour le développement de formation et de recherche dans le domaine de la franchise et du management de la propriété intellectuelle) ou encore avec les divers partenaires du *Collegium Juridique* dans lequel le CEIPI a pris part aux côtés de la Faculté de droit, l'IPAG, l'IDT et la Fédération de recherche n° 3241 *L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles* (CNRS/UdS).

Avec le BETA (Bureau d'Economie Théorique et Appliquée – UMR 7522) de l'Université de Strasbourg, le CEIPI a conclu un partenariat avec l'IIEPI (Institut Européen Entreprise et Propriété Intellectuelle) en particulier sur la formation du Diplôme Universitaire (D.U.) « *Stratégie de la Propriété Intellectuelle et innovation* ».

Par son Laboratoire de recherche, le CEIPI collabore également avec tous les laboratoires et centres rattachés à la Fédération de recherche (Centre d'études internationales et européennes, Centre de droit privé fondamental, Centre du droit de l'entreprise, Institut de Recherche Carré de Malberg, l'UMR Politique, Religion, Institutions et Sociétés : Mutations Européennes – PRISME, le Laboratoire de Recherche en Gestion et Economie et l'Unité de Recherche sur les Frontières, Acteurs et Représentations de l'Europe (FARE))

En dehors de l'Université, le CEIPI collabore avec les principaux centres de formation et de recherche en France et a conclu plusieurs accords de coopération avec les organismes européens et internationaux de la propriété intellectuelle ainsi que de très nombreux centres d'enseignement et de recherche en Europe et dans le monde entier. Ces collaborations et partenariats sont divers et variés :

□ Organismes internationaux et européens en propriété intellectuelle

Un accord de coopération a été conclu avec l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle) et l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) aux termes duquel le CEIPI participe depuis 1978, à la formation des fonctionnaires des offices de propriété industrielle des pays émergents. Cette formation s'étale sur deux semaines et a lieu chaque année au CEIPI au courant du mois de juin. Le CEIPI a un statut d'observateur auprès de l'OMPI et participe régulièrement aux réunions des divers comités permanents.

Le CEIPI travaille en étroite collaboration depuis de nombreuses années avec l'OAPI (Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle). Récemment, un accord a été conclu en vue d'une coopération entre le CEIPI et le nouveau centre de formation de propriété intellectuelle « *Denis Ekani* » placé auprès de l'Organisation africaine.

Lors de l'ouverture de l'Office européen des brevets, en 1977, le CEIPI s'est vu confier la charge de l'enseignement du droit européen des brevets destiné aux futurs spécialistes et mandataires auprès de l'Office. Cette fonction est assurée par la Section Internationale du CEIPI à travers de nombreux séminaires.

Dans la perspective de la création d'un tribunal européen des brevets, le CEIPI a développé conjointement avec l'epi (Institut des Mandataires agréés près l'Office Européen des Brevets) une formation spécifiquement réservée aux mandataires européens : le Diplôme Universitaire « *Contentieux des brevets en Europe* ».

Par ailleurs, le CEIPI a été retenu par l'Office d'Harmonisation du Marché Intérieur (OHMI) pour participer aux réseaux des Universités européennes institués par celui-ci dans la perspective de développer des travaux de recherche, en particulier la rédaction de mémoires par des étudiants des masters propriété intellectuelle, dans le but de favoriser la recherche dans le domaine du droit des marques et des modèles communautaires.

Enfin, le CEIPI a une activité de conseil et d'expertise auprès des principales institutions communautaires (Commission Européenne, Parlement Européen, Conseil de l'Europe) et dispose du statut d'Organisation Non Gouvernementale auprès de ces institutions. A titre d'exemple, le CEIPI a ainsi tout récemment conduit, à la demande du Parlement Européen, une étude synthétique visant à retracer le rôle du Parlement dans l'élaboration de la législation communautaire en matière de propriété intellectuelle.

□ Centres d'enseignement et de recherche

Le CEIPI fait partie du Réseau EIPIN - European Intellectual Property Institutes Network - qui a pour but de faciliter et d'accroître la coopération entre les centres d'enseignements en Europe dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ainsi, chaque année se déroule un cycle de conférences dans chaque université membre du réseau EIPIN : Magister Lucentinus – Alicante, Munich Intellectual Property Law Center (MIPLC) et Queen Mary Intellectual Property Research Institute – Londres.

Le CEIPI a développé un partenariat étroit avec l'Institut Max Planck pour le droit de la propriété intellectuelle, le droit de la concurrence et le droit fiscal de Munich.

Une coopération a été instituée avec l'Université de Göteborg pour coordonner les enseignements en master « *Droit et gestion de la propriété intellectuelle* » et développer les échanges de professeurs et d'étudiants.

Le CEIPI offre un programme en commun avec l'Université Technique de Dresden, faculté de droit, pour l'obtention d'un LL.M en Propriété Intellectuelle.

Un accord de coopération a été conclu avec la faculté de droit Justinus de Skopje en Macédoine permettant l'échange d'étudiants et d'enseignants dans le cadre du diplôme de Master en Droit Européen des Affaires qui réunit onze Facultés de droit d'Europe de l'Est.

Depuis lors, un nouvel accord de partenariat entre les Universités Saint Cyril et Methodius de Skopje et de Strasbourg est en cours de réalisation dans le cadre d'un projet européen Tempus piloté par la Commission européenne. Un double diplôme en droit de la propriété intellectuelle a ainsi été créé cette année universitaire 2010/11, formation intégralement financée par les fonds alloués par le projet Tempus.

Le CEIPI est également présent sur le continent asiatique puisqu'il est partie prenante du programme européen China-EU School of Law dont le siège est l'Université Chinoise des sciences politiques et de droit situé à Pékin. Dans le cadre de ce programme de coopération, le CEIPI participe à des séminaires organisés en Chine pour les professionnels de la propriété intellectuelle.

LE CEIPI a également développé des accords de coopération aux Etats-Unis pour ce qui concerne des échanges dans le domaine des marques, des brevets, du transfert de techniques et du droit d'auteur avec le Centre de droit de la propriété intellectuelle et de technologie de l'Université d'Akron et l'Université Georges Washington de Seattle. C'est dans ce cadre qu'est organisé régulièrement le séminaire "Transnational Intellectual Property Law, Theory and Practice". Cette manifestation consiste en une série de conférences auxquelles participent des membres de l'équipe de recherche du CEIPI.

Il existe une coopération avec la Faculté de droit de Tunis portant sur des échanges de professeurs et d'étudiants des deux Universités et du CEIPI en particulier, dans le cadre des formations en propriété intellectuelle qu'offrent les deux institutions universitaires.

Outre ces coopérations institutionnelles, le CEIPI est en partenariat avec les principaux centres de propriété intellectuelle sur des projets déterminés en Europe et dans le monde entier.

V. Les débouchés

Les diplômes délivrés par le CEIPI et les diverses formations qu'il propose, conduisent aux différents métiers que le monde de la propriété intellectuelle appréhende. Les carrières de la propriété intellectuelle se répartissent entre le secteur privé et le secteur public.

- **Le secteur privé**

- **Les conseils en propriété industrielle**

Les conseils indépendants sont organisés en profession libérale. Cette profession offre ses services aux inventeurs et entreprises industrielles ou commerciales pour protéger, exploiter et défendre les produits de l'activité intellectuelle : protection des inventions, protection des signes distinctifs, des marques, des dessins et modèles, exploitation et défense de ces droits. Les professions de mandataire français ou européen sont des professions réglementées ; leur exercice est subordonné à l'obtention d'un diplôme de qualification professionnel auquel prépare le CEIPI.

- **Les services de propriété intellectuelle dans les entreprises**

Les grandes entreprises, mais aussi les PME-PMI qui s'impliquent dans l'innovation, disposent de services de propriété intellectuelle intégrés. Les ingénieurs et les juristes qui y travaillent ont pour mission notamment d'assurer la protection des inventions, des marques, des dessins et modèles, des logiciels, des produits multimédias et bases de données ; ceux-ci sont également les acteurs de la négociation et de la conclusion des contrats de transferts de techniques, de valorisation des droits de la PI, de distribution des produits et des services qui les incorporent ; enfin ils combattent la contrefaçon.

De plus, le secteur culturel et les industries du divertissement recrutent pour leur service juridique des spécialistes en droit de la propriété intellectuelle notamment droit d'auteur et droits voisins, droit des contrats et droits connexes liés à l'activité culturelle.

- **Les avocats spécialisés en propriété intellectuelle**

Les avocats organisés en profession libérale qui souhaitent créer ou renforcer un service propriété intellectuelle au sein de leur cabinet, ont recours aux juristes diplômés du CEIPI. A cette fin, 3 voies peuvent être suivies : à l'issue de la formation des masters du CEIPI, ils sont recrutés dans le service existant et devront devenir avocat en se présentant à l'examen professionnel des étudiants admis au sein des CRFPA ; d'autres étudiants de l'école d'avocats suivent les formations des masters du CEIPI dans le cadre de leur projet pédagogique individuel (PPI) ; des avocats souhaitant se présenter au certificat de spécialisation suivent les enseignements du « *D.U. Marques et dessins et modèles* » – cycle accéléré.

Ces avocats seront chargés d'une activité de conseil, de la rédaction de contrats des droits d'exploitation et du contentieux.

- **Le secteur public**

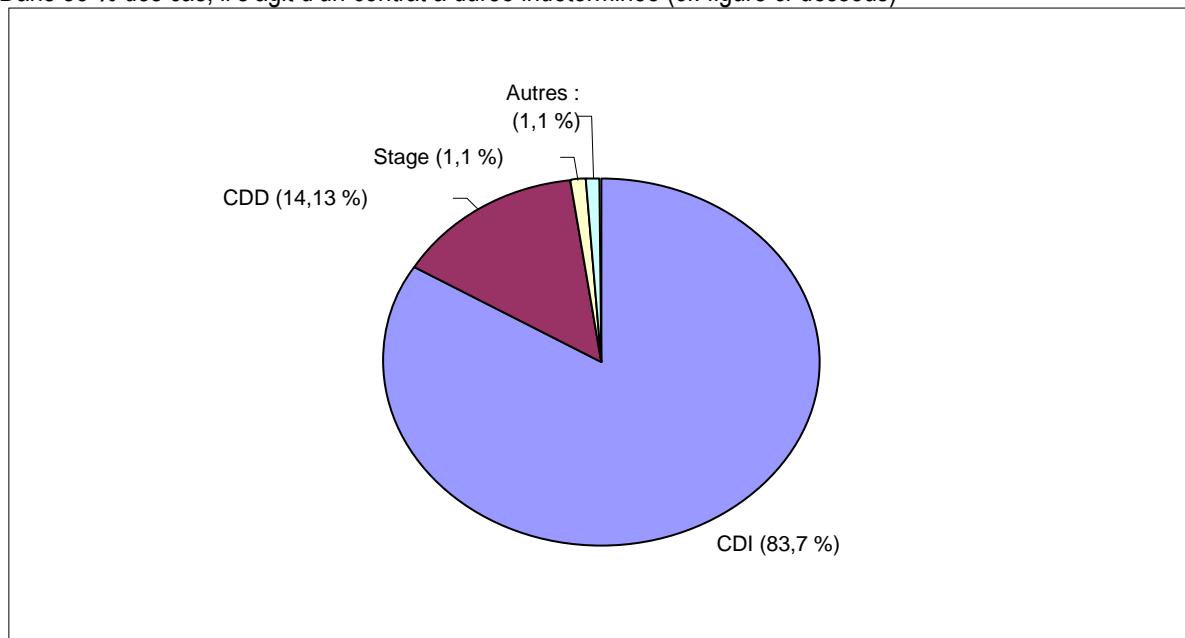
L'octroi de droits de la propriété industrielle nécessite l'intervention de la puissance publique. Il s'agit des offices nationaux de propriété industrielle qui recrutent des ingénieurs et des juristes spécialisés dans cette branche du droit. Il s'agit également des organisations européennes ou internationales telles que l'OMPI, l'OEB ou encore l'OHMI qui délivrent les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles, ...) et participent à l'harmonisation de la propriété intellectuelle sur le plan régional ou mondial.

Des débouchés se situent également dans l'enseignement et la recherche universitaire ainsi qu'au sein des services de valorisation des Universités et Centres nationaux de recherche.

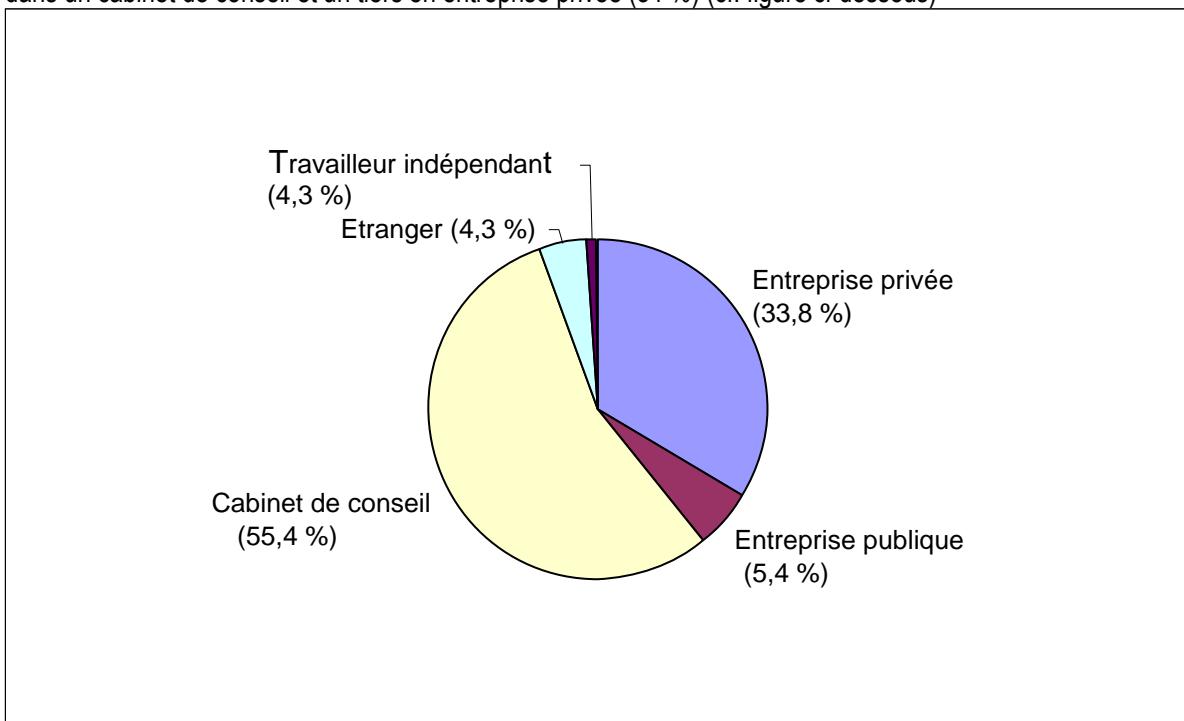
• Illustration : l'insertion des étudiants diplômés du D.U. CEIPI – cycle Long sur le marché du travail

Suite à une enquête réalisée en 2006 auprès des étudiants diplômés du D.U. du CEIPI - cycle long brevets des 4 promotions antérieures, il a été relevé que 82 % de ces étudiants occupent un poste dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Dans 83 % des cas, il s'agit d'un contrat à durée indéterminée (cf. figure ci-dessous)



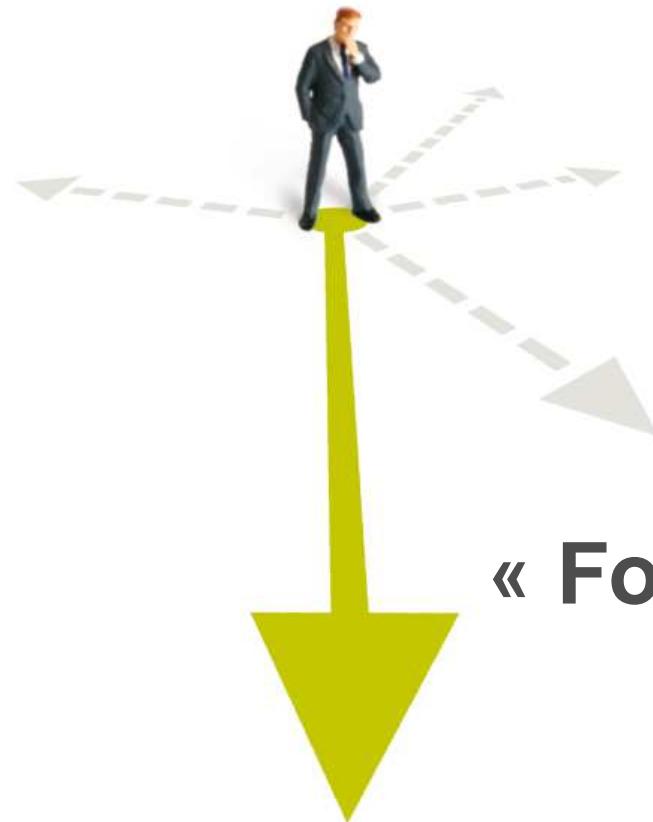
Parmi ceux qui occupent un poste dans le domaine de la propriété intellectuelle, la moitié d'entre eux travaillent dans un cabinet de conseil et un tiers en entreprise privée (34 %) (cf. figure ci-dessous)



66 % des personnes ont trouvé un emploi dans le domaine de la propriété moins de 6 mois après avoir obtenu leurs diplômes. Dans 72 % des cas, le premier poste occupé est un CDI.

Annexe 3- Liste des personnes auditionnées par le groupe de travail

M. Ahner, CEIPI, Commission pédagogique brevet
M. Alter, Ministère de l'enseignement supérieur, DGRI
M. Battistelli, Président de l'OEB
M. de la Bigne, ACPI
M. Breesé, AACEIPI
M. Chêne, AACEIPI
M. Demulsant, CNCPI
M. Dintrich, IEEPI
Mme Fröhlinger, Commission européenne
M. Galloux, Professeur, Panthéon-Assas, IRPI
M. Girardet, Magistrat, président du jury EQF
M. Gurry, OMPI, Président du conseil d'administration du CEIPI
M. Holzer, mandataire européen
M. Intes, ACPI
M. Lamande, Président du Réseau Curie
M. Leca, Avocat,
M. Lenoir, Avocat, Président Délégué de la Commission Formation du Conseil National des Barreaux
M. Michelet, CNCPI
M. Reboud, CEIPI, Directeur de la Section Française
M. Vivant, Professeur, Sciences PO
M. Zilliox, OEB, Académie européenne des brevets



Groupe de travail

« Formation à la propriété industrielle »

Antoine DINTRICH

Directeur Général IEEPI

I E E P I
INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1. Présentation de l'IEEPI

2. Le contexte français

3. Les besoins de formation

La genèse de l'IIEPI

- **Analyse du Ministère de l'Industrie** (rapport Lombard):
 - Vers une économie mondialisée de la connaissance
 - Rôle croissant de la PI, qui doit être intégrée à la stratégie
 - La France est en retard en matière de PI, notamment les PME et la recherche publique
- **Nécessité de doter la France d'un Institut de formation continue spécialisé en PI**
- Appel d'offres national en 2002 : 15 villes candidates
- Strasbourg est choisie en 2003
- **Ouverture de l'IIEPI en 2004**

Constats

- La PI : un **enjeu important**
 - Rôle croissant de l'innovation
 - Nécessité de protéger pour valoriser
- Développement d'un **marché des technologies**
 - Recherche collaborative /Patent pool / Auction
- Nécessité de **défendre ses droits** et se défendre
 - Stick Licensing/Troll

... mais encore **sous-estimé** par les entreprises françaises

Les missions de l'IIEPI

- Promouvoir **la prise en compte de la PI dans la stratégie** des entreprises, notamment des PME, et des organismes de recherche
 - Former aux **aspects offensifs** de la PI :
 - Gestion du portefeuille de droits
 - Evaluation financière et fiscalité
 - Licensing et transfert de technologie
 - Gestion stratégique des litiges
- ...

L'offre de l'IIEPI

- **Formations courtes** : 50 sessions de 1 à 3 jrs (France)
- **Formation au Licensing** : 10 jrs (Paris)
- **Formation diplômante** : 15 jrs (Strasbourg)
- **Formations sur mesure** : 25 à 30 jrs (France)

Nos clients

- **Entreprises** : PME et Grands Groupes (Total, Air Liquide, L'Oréal,...)
- **centres de recherche et Universités** (CEA, IFP, CNRS, UTC, INT...)
- **Pôles de compétitivité et incubateurs** (CBS, Systémaic, BioValley...)
- **Agences de l'innovation et CCI** (MPI, TLR, ARI Picardie, ARI Alsace...)

Aujourd'hui l'IIEPI c'est

- + de 2000 personnes formées depuis la création
- + de 100 jours de formation/an sur l'ensemble du territoire
- Des partenariats variés :
 - Régionaux : Alsace, Aquitaine, Bretagne, Midi-Pyrénées, Picardie
 - Nationaux : ACFCI, Medef, FIM, FFA
 - Professionnels : CNCPI, LES, ASPI, Réseau Curie
 - Internationaux : OEB, OAPI, OIPI
- agrément CNB / Label OPQF /Certifié ISO 9001
- Participation à de nombreux projets européens
- Crédit d'un Serious Game sur la PI

1. Présentation de l'IEEPI

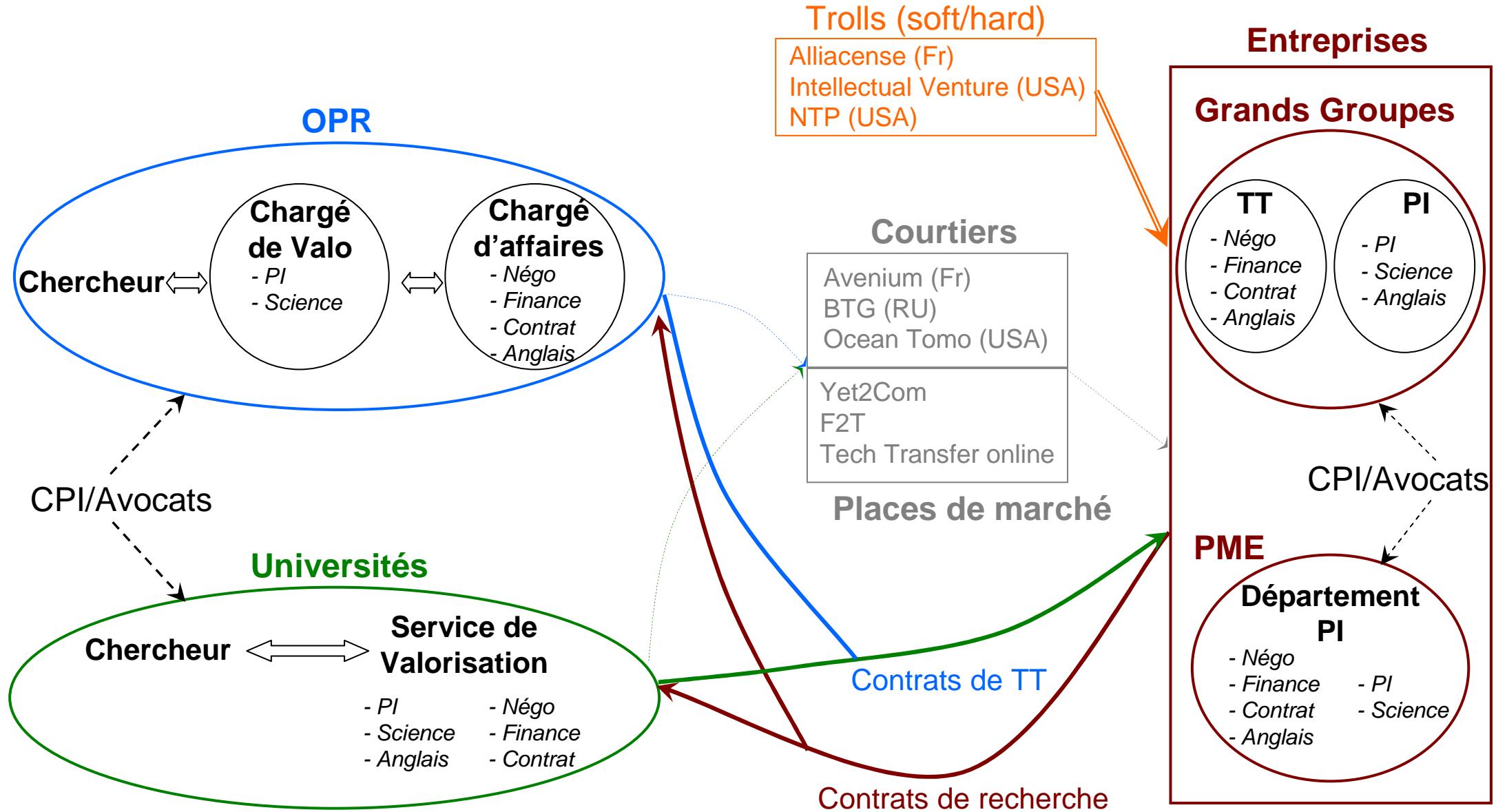
2. Le contexte français

3. Les besoins de formation

Un marché de la PI en pleine évolution

- ↗ **exponentielle du nombre de brevets**
 - ↗ **Recherche collaborative** (open innovation, fin du NIH)
 - **Montée en puissance de la PI dans les pays émergents**
(Corée du Sud, Chine)
 - ↗ **litiges** (RIM, Google ...)
-
- ➔ Liberté d'exploitation de + en + difficile à obtenir
 - ➔ Monétisation croissante de la PI
 - ➔ Apparition de nouveaux métiers : TT, broker

Le marché de la PI



La recherche publique...

... une situation balkanisée

- **OPR:** création de sociétés de TT (Fist, CEA Valo, Inserm Tranfert...)
 - **Universités:** des services de valorisation souvent...
 - trop petits
 - Aux moyens financiers limités
 - Insuffisamment formés
 - À la gouvernance non stabilisée
- + complexité de gestion due aux UMR

L'évolution de la recherche publique

Depuis 10 ans, prise de conscience de la nécessité d'agir

1999 : création des SAIC et des incubateurs (loi Allègre)

Puis multiplication des initiatives à partir de 2005 :

2005 : Pôles de compétitivité (71)

2006 : Label Carnot (33)

Services de valorisation mutualisés (14)

2007 : PRES (15)

LRU (puis Plan Campus puis fusion des universités)

2009 : Hébergeur unique + réforme du CNRS

2010 : SATT (18 puis 7, puis 5...)

+ initiatives transverses : CDC (fonds brevets) Euronext (cotation brevets)

Les PME et la PI : constats

La PI: un **enjeu important, mais encore sous-estimé** par de nombreuses PME

Car souvent perçue comme

- Compliquée
- Chère
- Difficile à défendre

→ Utilisation stratégique de la PI limitée au High Tech
(Biotech, TIC, Electronique...)

Un impact pourtant prouvé

Les PME qui protègent leurs innovations sont :

- créatrices d'emploi
- à forte croissance
- à rentabilité élevée

→ **Donc une tonicité supérieure à la moyenne des PME**

Source: études OSEO-INPI 2004 et 2008

Une démarche de formation cependant complexe....

...car 2 millions de PME

- Diversité de la **taille des entreprises** (de TPE à ETI)
 - Diversité des **secteurs d'activité**
 - Diversité des **profils** des dirigeants (autodidacte vs diplômé)
- + Manque de disponibilité, de RH, de moyens financiers

Cependant... l'argent est plus un prétexte qu'un réel frein

Une nécessaire segmentation

- PME high tech (Biotech, TIC, électronique...)

→ relais: Pôles de compétitivité

Incubateurs

Technopôles

- PME low tech

→ relais: CCI, Medef, CGPME, Chambres des métiers

Associations professionnelles

Associations de dirigeants

Le CPI : une profession en mutation

La fin des rentes de situation (para légal) :

- traductions
- annuités
- Renouvellement des marques
- Inscription RNB/RNM

Développement de la **concurrence française** (avocats) et étrangère

Modification du comportement des clients :

- Demande de devis / négociation des prix
- Développement des appels d'offre

→ **La nécessité de trouver de nouvelles sources de croissance:**

- Gestion du portefeuille de titre : approche stratégique, optimisation des coûts
- Analyse des bases de données brevet : patent mapping, patent ranking
- Conseil financier : fiscalité, évaluation des droits de PI, titrisation...
- Valorisation : TT, Licensing

....

Le spécialiste PI en entreprise, un métier complexe... et évolutif

A l'origine :

- Gestion des inventions
- Acquisition des droits de PI
- Gestion du portefeuille de droits de PI

Aujourd'hui, une fonction élargie :

- Gestion des inventeurs
- La rationalisation des coûts de PI
- Une évaluation croissante des DPI
- Le rôle croissant de la fiscalité
- Le développement du Licensing (in et out)
- De nouveaux outils : patent mapping - patent ranking
- La nécessité de « vendre » son action en interne

...

Un nouveau métier: responsable du TT

Des compétences multiples :

- Compréhension des enjeux scientifiques
- Juridique (contrat)
- Propriété intellectuelle
- Financière (budget, évaluation de la PI, plan d'affaires)
- Négociation
- Inter-culturel (Europe, USA, Asie)
- Gestion de projet

Et l'anglais courant....

... un beau défi de formation!

1. Présentation de l'IEEPI

2. Le contexte français

3. Les besoins de formation

Des besoins de formation continue nouveaux

Pour les **CPI** : déontologie

Pour les **CPI + ASPI** :

- liberté d'exploitation
- rédaction des revendications
- gestion stratégique du portefeuille
- gestion des inventeurs salariés

Pour les **CPI + ASPI + TT** :

- évaluation financière des droits
- fiscalité (nationale et internationale)
- contrats et accords de consortium
- patent mapping et patent ranking
- techniques de négociation
- gestion stratégique des litiges...

Des attentes de formation nouvelles

- **Professionnalisation :**
c'est-à-dire ACQUISITION des compétences
- **Reconnaissance :**
c'est-à-dire VISIBILITE des compétences
- **Mobilité :**
c'est-à-dire TRANSFERABILITE des compétences (Public/privé - France/Europe)

→ Dans des contextes différents

- Europe = Anciens membres / Nouveaux membres
- Monde = USA / ASIE / BRIC

Des formations adaptées aux besoins

CPI / ASPI	—	<ul style="list-style-type: none">- <i>Finance</i>- <i>Contrats</i>- <i>négociation</i>	<ul style="list-style-type: none">- <i>Fiscalité</i>- <i>Licensing et TT</i>- <i>Litiges</i>
	<ul style="list-style-type: none">- <i>Initiation PI</i>- <i>Sensibilisation des chercheurs</i>	<ul style="list-style-type: none">- <i>Gestion du portefeuille de Droits</i>- <i>Contrats</i>	<ul style="list-style-type: none">- <i>Outils d'analyse BDD</i>- <i>Licensing et TT</i>
	<p><i>Low tech:</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Sensibilisation</i>- <i>Initiation PI</i>	<ul style="list-style-type: none">- <i>Gestion des droits</i>- <i>Litiges</i>	<p><i>High Tech:</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Audit économique PI</i>- <i>Licensing</i>

Initiation

Approfondissement

Spécialisation

Conclusion

Il existe un **besoin important de formation continue** des praticiens comme des non-spécialistes de la PI

La France peut être **leader** en Europe

- Implication forte de l'Etat (Ministères, INPI)
- Existence du CEIPI (défensif / formation première)
- Création de l'IEEPI (offensif / formation continue)
- Mise en place à Strasbourg du Pôle de Compétence en PI (PCPI)

- Il faut conforter notre avance par une coopération des acteurs
- Il faut créer des synergies entre le CEIPI et l'IEEPI

Merci de votre attention.

Antoine DINTRICH
adintrich@ieepi.org

I E E P I
INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Répertoire des formations à la propriété industrielle

Édition 2009

S o m m a i r e

**FORMATIONS DIPLOMANTE S
(CEIPI, MASTER, DU)**

1

FORMATIONS CONTINUES

31

**AUTRES FORMATIONS
INTÉGRANT UN CURSUS
DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

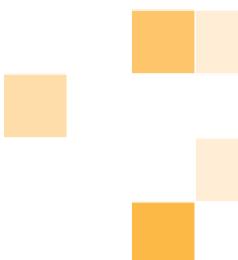
47

*Pour tous renseignements :
INPI - Service Ingénierie de Formation
Téléphone : 03 28 36 33 93
Mél. : formation@inpi.fr*

FORMATIONS DIPLOMANTES (CEIPI, MASTER, DU)

UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE III - INSTITUT DE DROIT DES AFFAIRES	3
Master professionnel - Droit - Spécialité Propriété Intellectuelle et Nouvelles Technologies	
UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE III - INSTITUT DE DROIT DES AFFAIRES	4
Master recherche - Droit - Spécialité Propriété Intellectuelle et Nouvelles Technologies	
UNIVERSITÉ GRENOBLE II (PIERRE MENDES FRANCE)	5
Master professionnel - Droit des Affaires - Spécialité Propriété Intellectuelle et Droit des Nouvelles Technologies	
UNIVERSITÉ LILLE II	6
Master professionnel - Droit - Spécialité Droit de la Propriété Industrielle	
UNIVERSITÉ LILLE II	7
D.U. - Droit de la Propriété Industrielle et des Technologies Nouvelles	
ECL, EMD, ENSCL, ENSAIT, ENSAM, ESC, HEI, IESEG, Polytech'Lille	8
Mastère Spécialisé Management de la Propriété Intellectuelle et Stratégie d'Entreprise	
UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON II	9
Master Management de l'Innovation et Propriété Intellectuelle	
UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON II	10
Master professionnel - Droit - Spécialité Droit de l'Esthétique Industrielle, Droit du Design	
UNIVERSITÉ JEAN MOULIN - LYON III	11
Master professionnel - Droit de la Propriété Intellectuelle	
UNIVERSITÉ DE MARNE LA VALLÉE	12
Master professionnel - Ingénierie de l'Information - Spécialité Capital Immatériel	
UNIVERSITÉ MONTPELLIER I	13
Master recherche - Droit - Spécialité Créations Immatérielles	
UNIVERSITÉ DE NANTES	14
Master recherche - Droit - Spécialité Propriété Intellectuelle	
UNIVERSITÉ PARIS II (PANTHÉON-ASSAS)	15
Master recherche - Droit de la Propriété Littéraire, Artistique et Industrielle	
UNIVERSITÉ PARIS II (PANTHÉON-ASSAS)	16
Master professionnel - Propriété Industrielle	
UNIVERSITÉ PARIS VIII	17
Master professionnel - Droit de la Santé - Spécialité Propriété Industrielle et Industries de Santé	
UNIVERSITÉ PARIS-SUD XI - UNIVERSITÉ PARIS 13	18
Master professionnel - Droit Innovation Communication Culture - Spécialité Droit des Créations Numériques	
UNIVERSITÉ PARIS XII (VAL DE MARNE)	19
Master professionnel - Droit de la Propriété Intellectuelle Appliquée	
UNIVERSITÉ PARIS XIII	20
Master professionnel - Économie et Gestion - Spécialité Management de la Propriété Intellectuelle	
UNIVERSITÉ DE POITIERS	21
Master recherche - Droit - Spécialité Propriété Intellectuelle	
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG III (ROBERT SCHUMAN) / CEIPI	22
CEIPI - Cycle long Brevets, Cycle long Marques, Dessins et Modèles	
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG III (ROBERT SCHUMAN) / CEIPI	23
CEIPI - Cycle accéléré Brevets	
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG III (ROBERT SCHUMAN) / CEIPI	24
CEIPI - Cycle accéléré Marques, Dessins et Modèles	

■ UNIVERSITÉ DE STRASBOURG III (ROBERT SCHUMAN)	Master professionnel - Droit et études Européennes - Parcours Droit de la Propriété Intellectuelle	25
■ UNIVERSITÉ DE STRASBOURG III (ROBERT SCHUMAN)	Master professionnel - Droit et études Européennes - Parcours Droit de la Propriété Industrielle	26
■ UNIVERSITÉ DE STRASBOURG III (ROBERT SCHUMAN)	Master professionnel - Droit et Études Européennes - Spécialité Droit de la P.I. et Management	27
■ UNIVERSITÉ DE STRASBOURG III (ROBERT SCHUMAN)	Master recherche - Droit et Études Européennes - Spécialité Droit de la Propriété Intellectuelle	28
■ UNIVERSITÉ TOULOUSE I - SCIENCES SOCIALES	Master Droit Économie et Gestion - Droit de l'entreprise - Spécialité Propriété Intellectuelle et Nouvelles Technologies	29
■ FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES - PARIS	Master professionnel Droit Économique - Spécialité Propriété Intellectuelle	30



ORGANISME : UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE III - INSTITUT DE DROIT DES AFFAIRES
APPELLATION DE LA FORMATION : Master professionnel Droit - Spécialité Propriété Intellectuelle et Nouvelles Technologies

LIEU DE LA FORMATION	Aix en Provence	
RESPONSABLE	Dominique VELARDOCCIO	
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 14	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 18

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
Droit des signes distinctifs	70	Nouvelles technologies	72h30
Propriété intellectuelle dans l'entreprise	81	Anglais	40
Créations immatérielles	87h30		

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Master 1 de droit, sciences de gestion ou scientifique		
DATE D'INSCRIPTION	Dossier disponible à partir du 1er juin	FRAIS D'INSCRIPTION	Formation initiale : 411,57 € Formation continue : Entreprise : 5000 € Formation continue : Individuel : 2500 €
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	15 à 35	DURÉE DE LA FORMATION	1 année universitaire

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

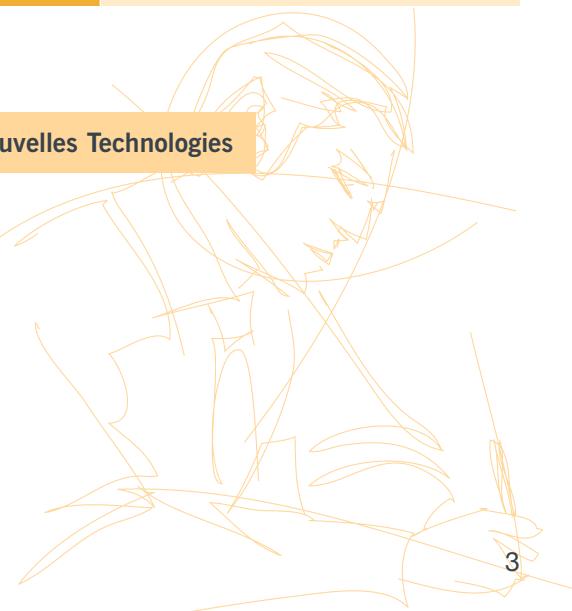
ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 1	MATIÈRES : Droit des signes distinctifs ou Créations immatérielles (écrit sur une matière, grand oral sur l'autre matière)	
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 4	MATIÈRES : Autres matières, dont un grand oral (cf. ci-dessus)	
STAGE (DURÉE,...)	3 mois minimum	RAPPORT OU MÉMOIRE	Oui, rapport de stage

TITRE OU DIPLÔME

Master professionnel Droit - Spécialité Propriété Intellectuelle et Nouvelles Technologies

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : Institut de Droit des Affaires - Mme Isabelle QUILICHINI
 Adresse : 3 avenue Robert Schuman
 13628 AIX EN PROVENCE cedex
 Téléphone : 04 42 17 25 94
 Télécopie : 04 42 17 29 51
 Mél : isabelle.quilichini@univ-cezanne.fr



ORGANISME : UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE III - INSTITUT DE DROIT DES AFFAIRES
APPELLATION DE LA FORMATION : Master recherche Droit - Spécialité Propriété Intellectuelle et Nouvelles Technologies

LIEU DE LA FORMATION	Aix en Provence	
RESPONSABLE	Dominique VELARDOCCIO	
CORPS PROFESSORAL	<input checked="" type="checkbox"/> UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 13	<input checked="" type="checkbox"/> PRATICIENS / NOMBRE : 14

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
Droit des signes distinctifs	60	Nouvelles technologies	45
Propriété intellectuelle dans l'entreprise	52	Technique de recherche	10
Créations immatérielles	60		

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Master 1 en droit ou diplôme équivalent		
DATE D'INSCRIPTION	à partir du 1er juin	FRAIS D'INSCRIPTION	Formation initiale : 411,57 € Formation continue : Entreprise : 5000 € Formation continue : Individuel : 2500 €
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	5 à 15	DURÉE DE LA FORMATION	1 année universitaire

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

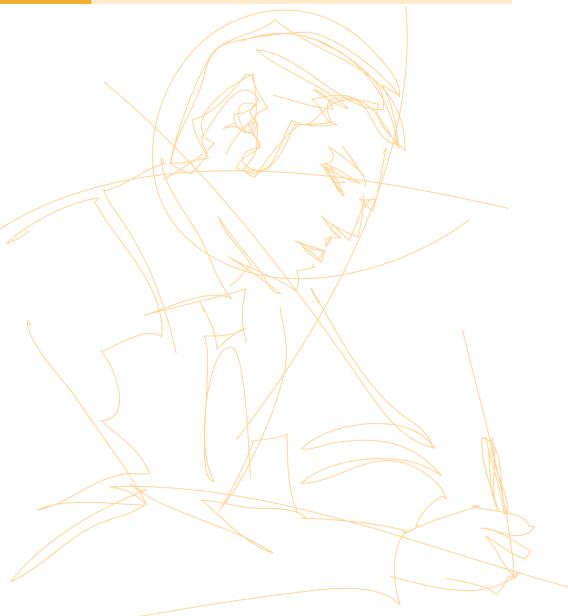
ÉPREUVES ÉCRITES	Contrôle des connaissances : épreuves écrites ou orales		
ÉPREUVES ORALES	1 grand écrit (1 module fondamental) 1 grand oral (1 module fondamental)		
STAGE (DURÉE,...)	Non	RAPPORT OU MÉMOIRE	Oui : rapport pour chaque séminaire Mémoire et soutenance

TITRE OU DIPLÔME

Master recherche Droit - Spécialité Propriété Intellectuelle

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : Institut de Droit des Affaires - Mme Isabelle QUILICHINI
 Adresse : 3 avenue Robert Schuman
 13628 AIX EN PROVENCE cedex
 Téléphone : 04 42 17 25 94
 Télécopie : 04 42 17 29 51
 Mél : isabelle.quilichini@univ-cezanne.fr



ORGANISME : UNIVERSITÉ GRENOBLE II (PIERRE MENDÈS FRANCE)

APPELLATION DE LA FORMATION : Master professionnel Droit des Affaires - Spécialité Propriété Intellectuelle et Droit des Nouvelles Technologies

LIEU DE LA FORMATION	Grenoble	
RESPONSABLE	Pascale TREFIGNY	
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 10	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 20

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
Semestre 1 :		Semestre 2 :	
Droit des brevets	20	Droit de la concurrence	25
Droit des Marques	20	Droit de la distribution	18
Droit des Dessins et Modèles	15	Droit international et européen de la propriété intellectuelle	25
Droit d'auteur	20	Accords industriels	20
Droit de l'informatique	20	Bureautique et recherche documentaire	20
Anglais pour la propriété intellectuelle	20		

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Master 1 en droit ou diplôme jugé équivalent		
DATE D'INSCRIPTION	Entre le 15 avril et le 15 juin	FRAIS D'INSCRIPTION	1 an
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	20	DURÉE DE LA FORMATION	

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 4	MATIÈRES : Propriété Intellectuelle
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 8	MATIÈRES : Les matières de cours + Anglais
STAGE (DURÉE,...)	2 mois entreprise ou cabinets	RAPPORT OU MÉMOIRE

TITRE OU DIPLÔME

Master professionnel - Droit des Affaires - Spécialité Propriété Intellectuelle et Droit des Nouvelles Technologies

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : Faculté de Droit - Madame Marie JOUFFRAY
 Adresse : 73 rue des Universités - BP 47
 38040 GRENOBLE cedex
 Téléphone : 04 76 82 58 16
 Mél : marie.jouffray@upmf-grenoble.fr
 Site Internet : www.facdroit-grenoble.org



ORGANISME : UNIVERSITÉ LILLE II

APPELLATION DE LA FORMATION : Master professionnel Droit - Spécialité Droit de la Propriété Intellectuelle

LIEU DE LA FORMATION	Faculté de droit LILLE II		
RESPONSABLE	Edith BLARY CLEMENT		
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 7	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 10	

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
Stratégie de la propriété industrielle	20	Stratégie de défense des droits de la propriété industrielle	50
Stratégie d'acquisition des droits de la propriété industrielle	80	Stratégie concurrentielle et propriété industrielle	20
Stratégie de valorisation des droits de la propriété industrielle	50		

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Diplôme de Master 1 des disciplines juridiques, économiques ou de gestion. Anglais exigé		
DATE D'INSCRIPTION	Dépôt des dossiers mai à début juin	FRAIS D'INSCRIPTION	Voir maquette
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	20 à 30 étudiants	DURÉE DE LA FORMATION	Octobre à mai

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

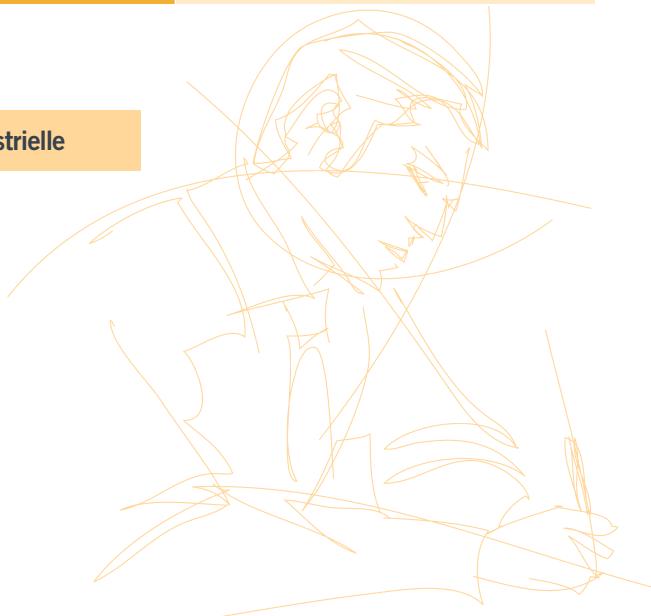
ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 3 par session	MATIÈRES : Brevets, marques, dessins et modèles Droit d'auteur : contrôle continu	
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 2 par session	MATIÈRES : Contrats d'exploitation, réservation du savoir-faire, procédures et contrefaçon, concurrence déloyale et parasitisme	
STAGE (DURÉE,...)	2 à 3 mois	RAPPORT OU MÉMOIRE	Oui

TITRE OU DIPLÔME

Master professionnel Droit - Spécialité Droit de la Propriété Industrielle

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : Monsieur Nicolas LEMAY
 Adresse : Faculté de Droit Lille II – 1 place Déliot
 BP629 - 59000 LILLE
 Téléphone : 03 20 90 77 03
 Télécopie : 03 20 90 76 39
 Mél : nicolas.lemay@univ-lille2.fr



ORGANISME : UNIVERSITÉ LILLE II**APPELLATION DE LA FORMATION : D. U. - Droit de la Propriété Industrielle et des Technologies Nouvelles**

LIEU DE LA FORMATION	Faculté de droit LILLE II (ou formation via le CNED)	
RESPONSABLE	Mme BLARY CLEMENT	
CORPS PROFESSORAL	<input checked="" type="checkbox"/> UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 2	<input checked="" type="checkbox"/> PRATICIENS / NOMBRE : 1

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES
MODULE BREVETS D'INVENTION	
Droit des dessins et modèles	28
Droit des marques et autres signes distinctifs	40
Droit des brevets et des technologies nouvelles	52

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Inscription en licence minimale		
DATE D'INSCRIPTION	Jusqu'au 15 septembre	FRAIS D'INSCRIPTION	Voir maquette
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	35 présentiels maximum	DURÉE DE LA FORMATION	1 année universitaire

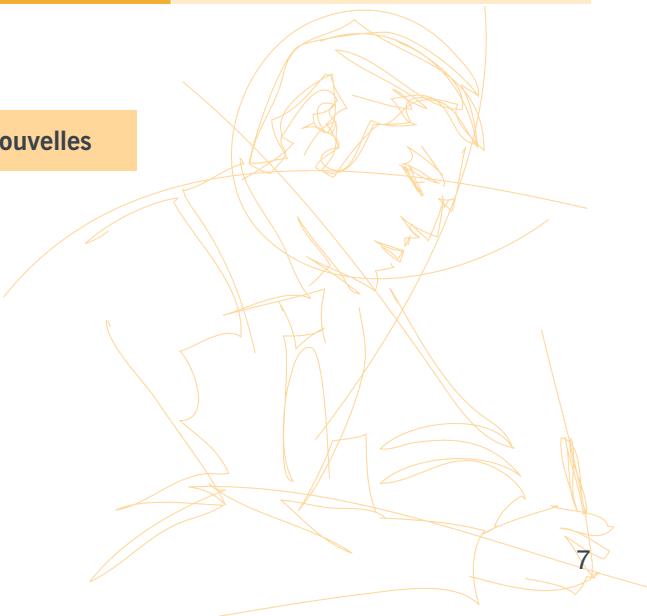
CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 1 par session	MATIÈRES : 2 sujets au choix sur 2 des 3 cours	
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 1 par session	MATIÈRES : Dans chacune des 3 matières	
STAGE (DURÉE,...)	(Éventuellement 1 mois)	RAPPORT OU MÉMOIRE	Oui

TITRE OU DIPLÔME**D.U. - Droit de la Propriété Industrielle et des Technologies Nouvelles**

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : Monsieur Nicolas LEMAY
 Adresse : Faculté de Droit Lille II – 1 place Déliot
 BP629 - 59000 LILLE
 Téléphone : 03 20 90 77 03
 Télécopie : 03 20 90 76 39
 Mél : nicolas.lemay@univ-lille2.fr



ORGANISME : ECL, EMD, ENSCL, ENSAIT, ENSAM, ESC, HEI, IESEG, Polytech'Lille
APPELLATION DE LA FORMATION : Mastère Spécialité Management de la Propriété Intellectuelle et Stratégie d'Entreprise

LIEU DE LA FORMATION	Villeneuve d'Ascq	
RESPONSABLE	Pierre-Jean BARRE	
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 6	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 40

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES
Cadre juridique de la propriété intellectuelle en France, en Europe, et à l'International	100
Pratiques professionnelles de la propriété industrielle	60
Management de l'innovation et propriété intellectuelle	100
Stratégie d'entreprise et propriété intellectuelle	100
Questions de société et domaines spécifiques	40
Projet innovant et propriété intellectuelle	6 mois

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Ingénieurs, diplômés d'écoles de commerce et de gestion, titulaires d'autres diplômes minimum Bac +5 (sur dossier)		
DATE D'INSCRIPTION	juin à septembre	FRAIS D'INSCRIPTION	4 000 €
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	12 à 15	DURÉE DE LA FORMATION	1 an

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

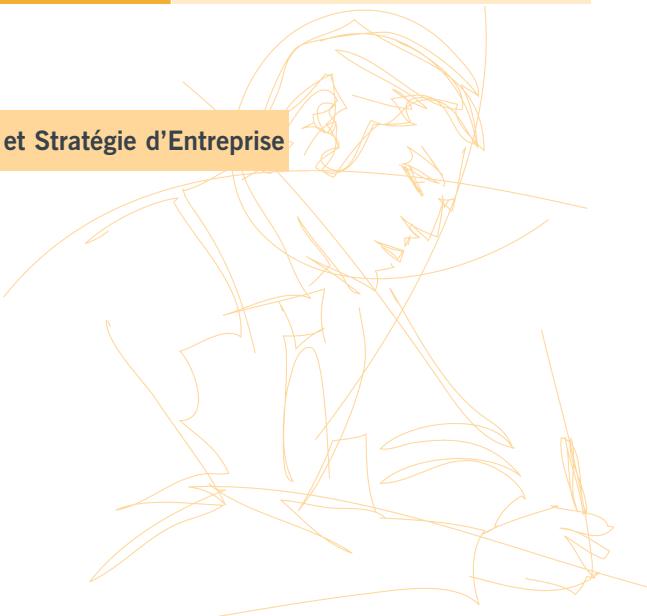
ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 5	MATIÈRES : Une épreuve par module	
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 1	MATIÈRES : Soutenance du mémoire	
STAGE (DURÉE,...)	6 mois en entreprise ou en cabinet de PI.	RAPPORT OU MÉMOIRE	Mémoire et soutenance

TITRE OU DIPLÔME

Mastère Spécialisé Management de la Propriété Intellectuelle et Stratégie d'Entreprise

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : M. Pierre-Jean BARRE
 Adresse : ENSAM Lille
 8, Boulevard Louis XIV
 59046 LILLE cedex
 Téléphone : 03 20 62 22 46
 Télécopie :
 Mél. : alain.carette@ensc-lille.fr ou barre@lille.ensam.fr
 Site Internet : www.ensc-lille.fr/fi/MS_MPISE/mpise1.html



ORGANISME : UNIVERSITÉ LUMIERE LYON II**APPELLATION DE LA FORMATION : Master Management de l'Innovation et Propriété Intellectuelle**

LIEU DE LA FORMATION	Lyon	
RESPONSABLE	Christian LE BAS, François CHRETIEN	
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 5	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 18

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
MODULE n°1 : Cours de base • Analyse économique des organisations • Méthodes de documentation et de recherche • Ingénierie des projets dans les organisations • Structures et stratégies des entreprises	64	• Innovation et qualité • Innovation et veille technologique • Introduction générale au droit de la PI	50
MODULE n°2 : Management et protection de l'innovation et de la croissance • Management des connaissances et organisations • Management de l'innovation et de la technologie • Economie du brevet et de la Propriété Intellectuelle		MODULE n°3 : Management de la Propriété Intellectuelle : - Droit et institutions de la PI - Gestion de la PI dans la conduite des projets de recherche et d'innovation - Management de la PI et cycle de vie de l'entreprise - Les nouvelles questions de la PI	

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Niveau master 1 ou école d'ingénieurs plus auditeurs au titre de la formation continue. Sur dossier		
DATE D'INSCRIPTION	Juin	FRAIS D'INSCRIPTION	Formation initiale : environ 1 220 € Formation continue : 3 050 €
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	15 à 20 étudiants	DURÉE DE LA FORMATION	1 année universitaire

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 1	MATIÈRES :
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 3	MATIÈRES :
STAGE (DURÉE,...)	3 mois minimum	RAPPORT OU MÉMOIRE

TITRE OU DIPLÔME

Master Économie et management - Spécialité Économie des organisations, de l'innovation et de la propriété intellectuelle

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : Faculté de Sciences économiques - 3ème cycle
 Adresse : 16 Quai Claude Bernard - 69365 LYON cedex 07
 Téléphone : 04 78 69 71 69
 Mél.: sceco3c@univ-lyon2.fr
 Responsable : Christian LE BAS
 Secrétariat : Centre A et L Walras, Institut des Sciences de l'Homme
 Adresse : 14 avenue Berthelot - 69363 LYON cedex 07
 Téléphone : 04 72 72 64 08
 Télécopie : 04 72 72 65 55
 Mél.: christian.lebas@univ-lyon2.fr



ORGANISME : UNIVERSITÉ LUMIERE LYON II

APPELLATION DE LA FORMATION : Master Professionnel Droit - Spécialité Droit de l'Esthétique Industrielle, Droit du Design

LIEU DE LA FORMATION	Lyon	
RESPONSABLE	Marie-Christine PIATTI et Anne-Emmanuelle KAHN	
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 5	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 20

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
MODULE n°1 : Tronc commun • Technique contractuelle • Traitement conventionnel des litiges • Méthodologie	51	• Le droit d'auteur • Le droit international, européen et communautaire des dessins et modèles	
MODULE n°2 : Protection de l'esthétique industrielle - Enseignements théoriques : Le droit de la création esthétique • Le droit des dessins et modèles • Le droit d'auteur • Le droit communautaire des dessins et modèles • Droit de la concurrence et droit du marché • Droit comparé des dessins et modèles - Enseignements pratiques : Etudes de cas • Le droit des dessins et modèles	85	- Enseignements théoriques : L'exploitation et la défense du design • Les contrats d'exploitation • La défense des dessins et modèles - Enseignements pratiques : • Marketing de la création esthétique • Management du design • Conférences juridiques • Séminaires design • Initiation à l'infographie et C.A.O.	26
	46		94

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLÔMES REQUIS	Formation initiale : maîtrise de droit, master 1 comportant un enseignement de PI - formation continue : diplôme de design, cadres ou assimilés ayant une expérience professionnelle dans une entreprise de design	Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	25
DATE D'INSCRIPTION	Retrait des dossiers jusque mi-juin pour la sélection de juillet et début septembre pour la sélection de septembre	FRAIS D'INSCRIPTION	- Professionnels en activité ou en congé de formation : 2 500 € - Pour les autres : se renseigner auprès de la Faculté

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 2 - MATIÈRES : Droit des dessins et modèles, consultation + dissertation		
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 1 - MATIÈRES : Droit des dessins et modèles (Grand oral)		
STAGE (DURÉE,...)	Minimum 3 mois en France ou à l'étranger	RAPPORT OU MÉMOIRE	Rapport + Mémoire (avec soutenance)

TITRE OU DIPLÔME

Master en Droit - Spécialité Droit de l'Esthétique Industrielle - Droit du Design

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : **Mme Catherine GLORIA**

Adresse : **Université Lumière Lyon II - Faculté de droit et science politique
Campus Berges du Rhône Bât CLIO - 74 rue Pasteur
69365 LYON cedex 07**

Téléphone : **04 78 69 72 62**
Mél.: **Catherine.Gloria@univ-lyon2.fr**
Site Internet : **www.univ-lyon2.fr**

ORGANISME : UNIVERSITÉ JEAN MOULIN - LYON II

APPELLATION DE LA FORMATION : Master professionnel - Droit de la Propriété Intellectuelle

LIEU DE LA FORMATION	Lyon	
RESPONSABLE	Nicolas BOUCHE	
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 8	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 4

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
Droit des brevets	24	Droit approfondi de la concurrence	20
Droit des signes distinctifs : Droit des marques / AOC	24	Droit des contrats	20
Droit des dessins et modèles	12	Droit communautaire de la PI	24
Droit des obtentions végétales	12	Contentieux de la PI	24
Droit d'auteur : étude générale / spéciale	44	Accords industriels et transfert de technologies	15
Droit International de la PI	20	Conférences :	
Protection des créations et systèmes informatiques	15	- Conférences professionnelles	15
Droit voisin du droit d'auteur	20	- Grands problèmes contemporains du droit de la PI, du droit d'auteur et des nouvelles technologies	6

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Master 1 en Droit		
DATE D'INSCRIPTION	Jusqu'au 22 juillet	FRAIS D'INSCRIPTION	Non communiqué
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	30 maximum	DURÉE DE LA FORMATION	1 année universitaire

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

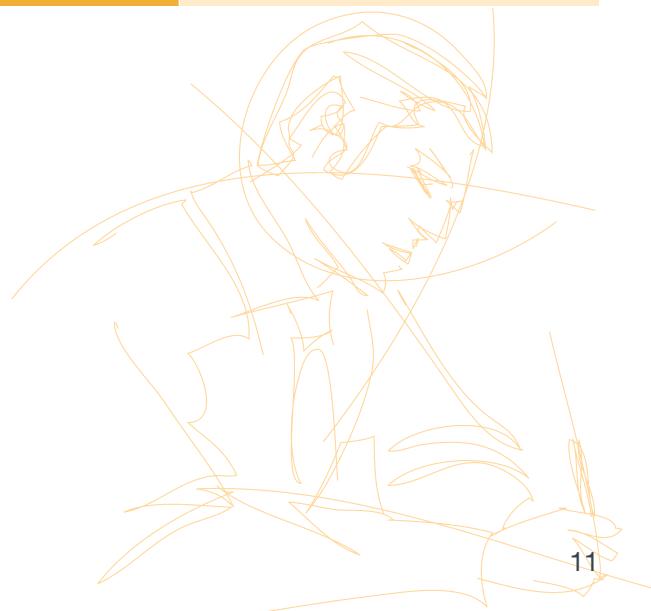
ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 8	MATIÈRES :
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 2	MATIÈRES : 1 grand oral (5 matières) + soutenance de mémoire
STAGE (DURÉE,...)	Oui (2 mois minimum)	RAPPORT OU MÉMOIRE

TITRE OU DIPLÔME

Master 2 - Droit de la Propriété Intellectuelle

Pour tous renseignements s'adresser au :

Accueil : Faculté de Droit - service Master
 Adresse : 15 Quai Claude Bernard
 BP 0638 - 69239 LYON cedex 02
 Téléphone : 04 78 78 73 00
 Télécopie : 04 78 78 71 31
 Site Internet : www.facdedroit-lyon.com



ORGANISME : UNIVERSITÉ DE MARNE LA VALLÉE

APPELLATION DE LA FORMATION : Master professionnel Ingénierie de l'Information - Spécialité Capital Immatériel

LIEU DE LA FORMATION	Marne la Vallée et Paris	
RESPONSABLE	Serge CHAMBAUD	
CORPS PROFESSORAL	<input checked="" type="checkbox"/> UNIVERSITAIRES / NOMBRE : ± 5	<input checked="" type="checkbox"/> PRATICIENS / NOMBRE : ± 10

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
Propriété industrielle	180	Économie de l'immatériel	15
Information scientifique et technique	125	Anglais	25
Patrimoine historique et industriel	40		

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Master 1 en Droit, économie, documentation, histoire, sciences ou validation des acquis		
DATE D'INSCRIPTION	- 1ère session : juillet - 2ème session : septembre	FRAIS D'INSCRIPTION	Formation continue : 4500 € (entreprise) 2250 € (individuel) - 1125 € (demandeur d'emploi) Formation initiale : droit universitaire
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	environ 20	DURÉE DE LA FORMATION	Année universitaire

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 2	MATIÈRES :
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 3	MATIÈRES : Soutenances de mémoire et du rapport
STAGE (DURÉE,...)	4 mois minimum	RAPPORT OU MÉMOIRE

TITRE OU DIPLÔME

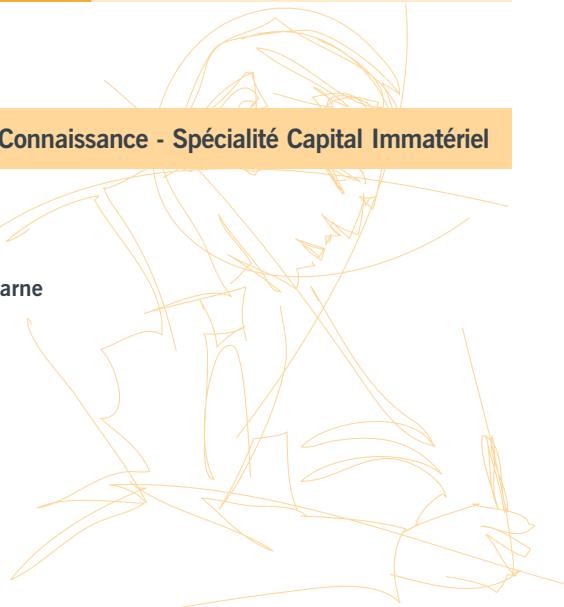
Master professionnel Ingénierie de l'Information, de la Décision et de la Connaissance - Spécialité Capital Immatériel

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : Administratif : Madame Arlette DAVID
Adresse : IFIS 143 gestion 3^{ème} cycle, 5 Bd Descartes - Champs sur Marne
77454 MARNE LA VALLEE cedex 2

Téléphone : 01 60 95 78 14
Télécopie : 01 60 95 78 32
Mél : arlette.david@univ-mlv.fr

Renseignements Pédagogiques : Madame F. LAVILLE
Adresse : OST 93 rue de Vaugirard - 75006 PARIS
Téléphone : 01 44 39 06 87



ORGANISME : UNIVERSITÉ MONTPELLIER I

**APPELATION DE LA FORMATION : Master recherche et Master professionnel Droit -
Spécialité Créations Immatérielles**

LIEU DE LA FORMATION	Faculté de droit de Montpellier	
RESPONSABLE	Michel BIBENT et Agnès ROBIN	
CORPS PROFESSORAL	<input checked="" type="checkbox"/> UNIVERSITAIRES / NOMBRE : ± 20	<input checked="" type="checkbox"/> PRATICIENS / NOMBRE : ± 20

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES
Le programme n'est pas conçu par "matière" de manière académique, mais par thèmes et problématiques.	
A titre d'illustration :	
La propriété intellectuelle dans sa dimension internationale	± 80
L'économie de la propriété intellectuelle et le droit du commerce en ligne	± 150
La propriété intellectuelle transfrontalière	± 20
La gestion nationale et internationale des litiges	± 20

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Master 1 Droit ou diplôme équivalent		
DATE D'INSCRIPTION	5 juillet	FRAIS D'INSCRIPTION	Non communiqué
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	± 25	DURÉE DE LA FORMATION	Année universitaire

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

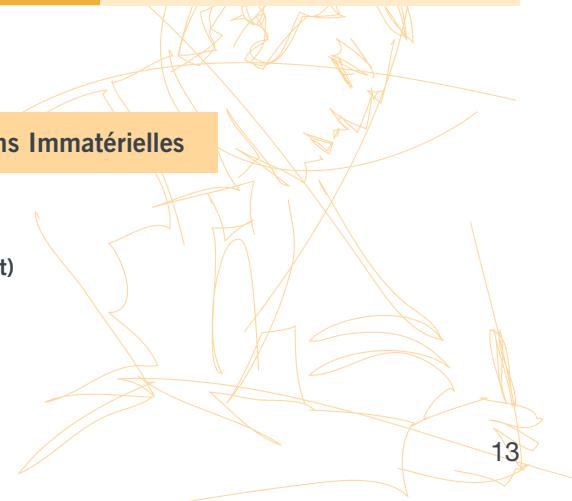
ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 5	MATIÈRES : Aspects fondamentaux de la Propriété Intellectuelle
	NOMBRE : 7	Dans le cadre de la mutualisation des enseignements
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 2	MATIÈRES : Grand Oral et Anglais
STAGE (DURÉE,...)	Stage de 3 mois en master professionnel	RAPPORT OU MÉMOIRE

TITRE OU DIPLÔME

Master recherche ou Master professionnel Droit - Spécialité Créations Immatérielles

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : ERCIM (équipe de recherche créations immatérielles et droit)
 Adresse : Faculté de droit de Montpellier - 39 rue de l'Université
 34060 MONTPELLIER cedex 1
 Téléphone : 04 67 61 51 15 ou 04 67 61 46 86 (répondeur)
 Télécopie : 04 67 61 54 30
 Mél : contact@ercim.net



ORGANISME : UNIVERSITÉ DE NANTES**APPELLATION DE LA FORMATION : Master recherche - Droit - Spécialité Propriété Intellectuelle**

LIEU DE LA FORMATION	Nantes	
RESPONSABLE	Pr André LUCAS	
CORPS PROFESSORAL	<input checked="" type="checkbox"/> UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 10	<input checked="" type="checkbox"/> PRATICIENS / NOMBRE : conférences spécialisées

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
Droit des biens et propriété intellectuelle	30	+ 4 séminaires de spécialisation	2 x 20
Propriété littéraire et artistique	30		
Propriété industrielle	30		

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Master 1 en droit ou diplôme équivalent		
DATE D'INSCRIPTION	Jusqu'au 1 ^{er} juillet	FRAIS D'INSCRIPTION	Droits universitaires
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	23 à 25	DURÉE DE LA FORMATION	1 an

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

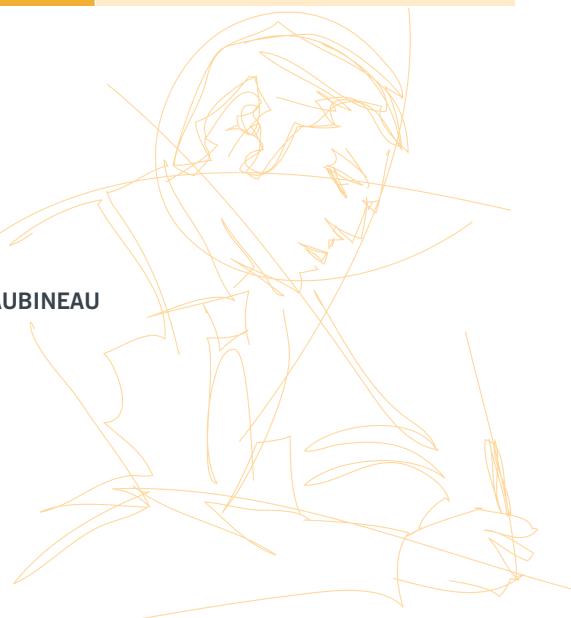
ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 2	MATIÈRES : Droit des biens et droit de la propriété intellectuelle ou droit de la propriété littéraire et artistique ou droit de la propriété industrielle
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 1 (exposé, discussion)	MATIÈRES : Droit de la propriété industrielle ou droit de la propriété littéraire et artistique
STAGE (DURÉE,...)	Non	RAPPORT OU MÉMOIRE

TITRE OU DIPLÔME

Master recherche Droit - Spécialité Propriété Intellectuelle

Pour tous renseignements s'adresser par courrier au :

Secrétariat : Faculté de droit - Service de la scolarité - Mme Marjolaine AUBINEAU
 Adresse : Chemin de la Censive du Tertre
 BP 81 307 - 44313 NANTES cedex 03
 Téléphone : 02 40 14 15 13
 Télécopie : 02 40 14 15 10
 Mél : marjolaine.aubineau@univ-nantes.fr



ORGANISME : UNIVERSITÉ PARIS II (PANTHEON-ASSAS)

APPELLATION DE LA FORMATION : Master recherche - Droit de la Propriété Littéraire, Artistique et Industrielle

LIEU DE LA FORMATION	Paris
RESPONSABLE	Pr Pierre-Yves GAUTIER
CORPS PROFESSORAL	<input checked="" type="checkbox"/> UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 9

PRATICIENS / NOMBRE :

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
Propriété Littéraire et Artistique	25 + 50	Droit International Privé ou	25
Propriété Industrielle	75	Droit des sociétés ou	25
Droit des obligations ou	25	Droit de l'informatique et du multimédia ou	25
Activités des entreprises	25	Droit Européen des Affaires	25

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Master 1 de droit privé		
DATE D'INSCRIPTION	Candidatures par Internet : www.u-paris2.fr de mars à mai	FRAIS D'INSCRIPTION	en 2007-2008 : 279,57 €
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	38	DURÉE DE LA FORMATION	1 an

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 1	MATIÈRES : Propriété littéraire et artistique ou Propriété industrielle
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 3 (dont 1 exposé-discussion)	MATIÈRES : Autres matières à option
STAGE (DURÉE,...)		RAPPORT OU MÉMOIRE

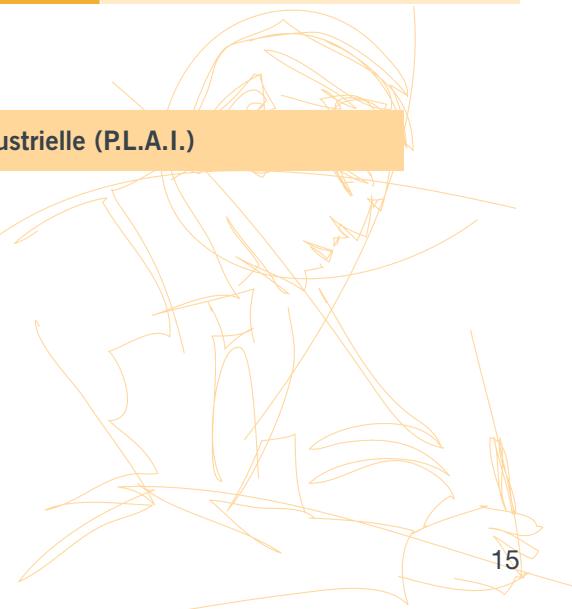
Oui

TITRE OU DIPLÔME

Master recherche - Droit de la Propriété Littéraire, Artistique et Industrielle (P.L.A.I.)

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : Scolarité Master 2 (escalier A, 1^{er} étage bureau 108)
 Adresse : 12 place du Panthéon
 75005 PARIS
 Téléphone : 01 44 41 55 92
 Télécopie : 01 44 41 56 38
 Site Internet : www.u-paris2.fr



ORGANISME : UNIVERSITÉ PARIS II (PANTHEON ASSAS)

APPELLATION DE LA FORMATION : Master professionnel - Propriété Industrielle

LIEU DE LA FORMATION	Paris	
RESPONSABLE	Jean-Christophe GALLOUX	
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 2	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 13

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
Droit des brevets	37h30 - 50h	Droit des signes distinctifs : droit des marques et appellations	28h 50h
Droit de la concurrence et contrats d'exploitation	25h - 38h	Droit d'auteur et propriété industrielle	25h - 25 h
Un enseignement de langue (anglais, allemand, italien, espagnol, russe)	37h30		

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Master 1 juridique ou d'administration économique et sociale ou Maîtrise		
DATE D'INSCRIPTION	Candidatures par Internet : www.u-paris2.fr de mars à mai	FRAIS D'INSCRIPTION	2007-2008 : 279,57 €
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	30	DURÉE DE LA FORMATION	1 an

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 2	MATIÈRES : Droit des brevets + une matière au choix	
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 3, dont la soutenance d'un mémoire	MATIÈRES : Matières n'ayant pas fait l'objet d'un écrit + langue	
STAGE (DURÉE,...)	3 mois	RAPPORT OU MÉMOIRE	Oui

TITRE OU DIPLÔME

Master professionnel - Propriété Industrielle

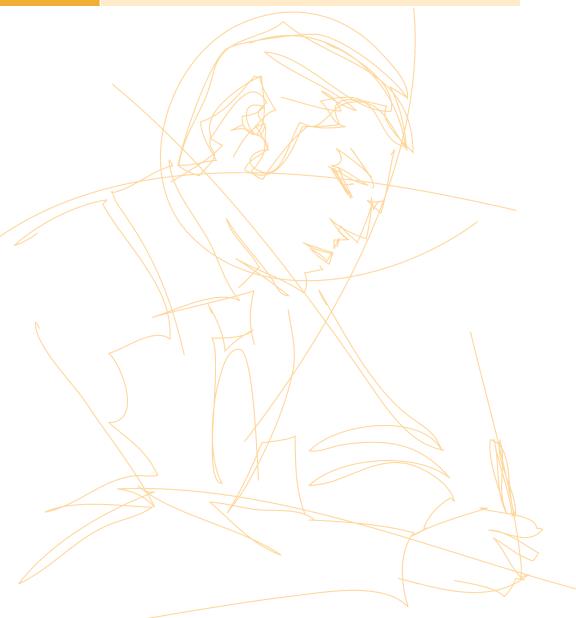
Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : Scolarité Master 2, (escalier A, 1^{er} étage bureau 108)
Adresse : 12 place du Panthéon

75005 PARIS

Téléphone : 01 44 41 55 94

Télécopie : 01 44 41 56 38



ORGANISME : UNIVERSITÉ PARIS VIII

**APPELLATION DE LA FORMATION : Master 2 professionnel - Droit de la Santé -
Spécialité Propriété Industrielle et Industries de Santé**

LIEU DE LA FORMATION	Paris
RESPONSABLE	Hélène GAUMONT-PRAT
CORPS PROFESSORAL	UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 10 PRATICIENS / NOMBRE : 23

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES
Droit de la Propriété Industrielle Approfondie	100
Droit des contrats, droit de la responsabilité dans le domaine des biotechnologies, et contrats de transfert de technologies	60
Encadrements normatifs dans le domaine des biotechnologies et des industries de santé	85
Protection de la personne	65

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Maîtrise ou Master 1, diplôme de docteur en médecine, diplôme d'école de commerce ou d'école d'ingénieur		
DATE D'INSCRIPTION	Formation initiale : jusqu'au 10 septembre Formation continue : jusqu'au 30 octobre	FRAIS D'INSCRIPTION	5 650 €
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	25	DURÉE DE LA FORMATION	Octobre à mai

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : contrôle continu et / ou examens de fin de semestre	MATIÈRES :	
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE :	MATIÈRES :	
STAGE (DURÉE,...)	Oui, 2 mois et demi minimum	RAPPORT OU MÉMOIRE	Mémoire + soutenance

TITRE OU DIPLÔME

Master professionnel - Droit de la Santé - Spécialité Propriété Industrielle et Industries de Santé

Pour tous renseignements s'adresser au :

Adresse : 2 rue de la Liberté - 93526 SAINT-DENIS cedex
Télécopie : 01 49 40 65 57
Site Internet : [www.droit-et-sante.net](http://fp.univ-paris8.fr) - <http://fp.univ-paris8.fr>

Secretariat : Formation initiale :
Mme Martine THIERRY
Bureau A 231
Tél. : 01 49 40 66 26
Mèl. : martine.thierry@univ-paris8.fr

Formation continue :
Mme Samia ZENADJI
01 49 40 64 74
samia.zenadji@univ-paris8.fr

ORGANISME : UNIVERSITÉ DE PARIS-SUD XI - UNIVERSITÉ PARIS 13

APPELATION DE LA FORMATION : Master professionnel Droit Innovation Communication

Culture - Spécialité Droit des Créations Numériques

LIEU DE LA FORMATION	Sceaux		
RESPONSABLE	Pierre SIRINELLI		
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 10	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 10	

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
Approche de l'élaboration et du fonctionnement et des logiciels	20	La gestion collective et les droits voisins	20
Connaissance des systèmes informatiques et des réseaux	20	Nouvelles techniques et droit des obligations	24
Contrats et responsabilité en PLA	20	Principes de la Propriété Industrielle	20
Contrats informatiques	15	Propriété Intellectuelle et créations numériques	
Droit américain des propriétés intellectuelles et de l'informatique	15	1 : Systèmes informatiques	20
Droit de la communication audiovisuelle	15	2 : Internet - Multimédia	20
Droit pénal spécial des technologies	20	Propriété littéraire et artistique	20
		+ Anglais	
		+ 10 matières au choix	

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLÔMES REQUIS	Master 1 en droit ou admission parallèle		
DATE D'INSCRIPTION	Juin	FRAIS D'INSCRIPTION	Droits universitaires
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	30	DURÉE DE LA FORMATION	1 an

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

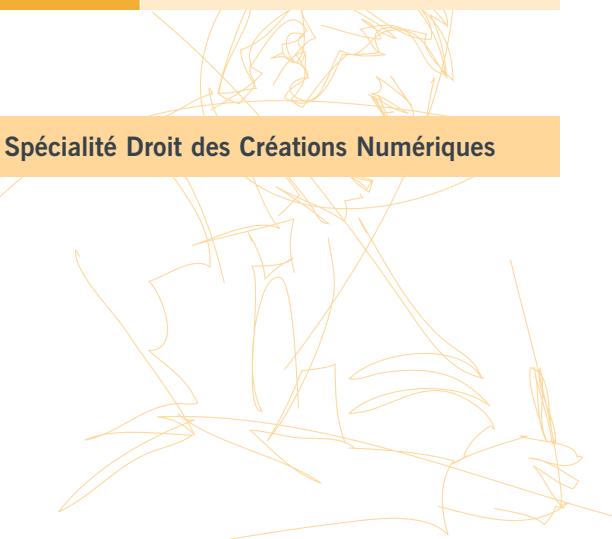
ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 16	MATIÈRES :	
ÉPREUVES ORALES			
STAGE (DURÉE,...)	2 mois minimum	RAPPORT OU MÉMOIRE	Rapport de stage + mémoire fin d'étude

TITRE OU DIPLÔME

Master professionnel Droit Innovation Communication Culture - Spécialité Droit des Créations Numériques

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : Madame BENATTAR Béatrice - Service du 3^{ème} Cycle
 Adresse : Faculté Jean MONNET - 54 Boulevard Desgranges
 92331 SCEAUX cedex
 Téléphone : 01 40 91 17 63
 Mél : beatrice.benattar@u-psud.fr
 Site internet : www.master-di2c.org



ORGANISME : UNIVERSITÉ PARIS XII (VAL DE MARNE)

APPELLATION DE LA FORMATION : Master professionnel - Droit de la Propriété

Intellectuelle Appliquée

LIEU DE LA FORMATION	Créteil	
RESPONSABLE	M. le Professeur Christophe CARON	
CORPS PROFESSORAL	<input checked="" type="checkbox"/> UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 7	<input checked="" type="checkbox"/> PRATICIENS / NOMBRE : 8

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
<ul style="list-style-type: none"> • Pratique du droit de la propriété intellectuelle I - Pratique du droit d'auteur I - Pratique de la Propriété industrielle - Pratique du droit des nouvelles technologies - droit de la concurrence - droit civil de l'immatériel - droit anglo-américain de la propriété intellectuelle - anglais juridique de la propriété intellectuelle 	180	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique du droit de la propriété intellectuelle II - Pratique du droit d'auteur II - Pratique du droit de la Propriété industrielle II - Pratique du droit de la Propriété industrielle - Pratique du droit des nouvelles technologies II - droit international privé de la propriété intellectuelle - droit fiscal de la propriété intellectuelle 	170

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Titulaire d'un Master 1 ou d'une maîtrise en droit ou d'un diplôme jugé équivalent		
DATE D'INSCRIPTION	Début mai à fin juin	FRAIS D'INSCRIPTION	Droits d'inscription universitaires
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	30 étudiants maximum	DURÉE DE LA FORMATION	1 an

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

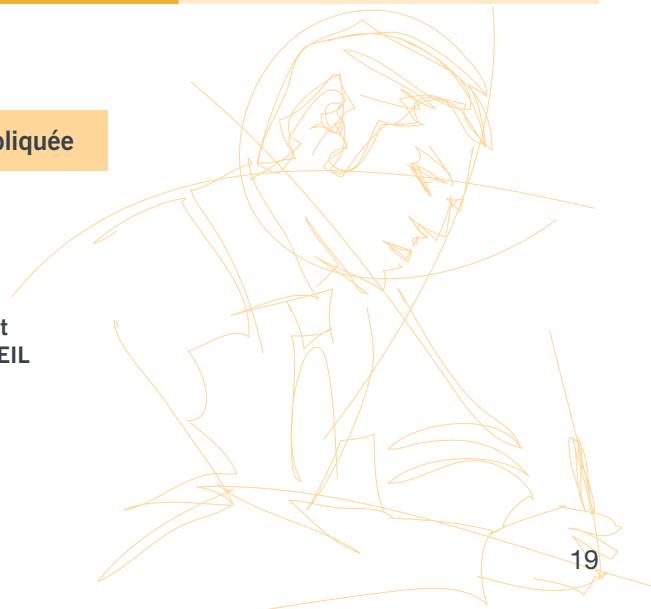
ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 2	MATIÈRES : 3 modules fondamentaux
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 9	MATIÈRES : 6 modules d'approfondissement et 1 grand oral concernant un module fondamental
STAGE (DURÉE,...)	3 mois (avril à juin)	RAPPORT OU MÉMOIRE

TITRE OU DIPLÔME

Master professionnel - Droit de la Propriété Intellectuelle Appliquée

Pour tous renseignements s'adresser au :

Scolarité : Mme Ahn HUYN - Scolarité du 3^{ème} Cycle
 Adresse : Université PARIS XII Val de Marne - Faculté de droit
 83/85 avenue du Général de Gaulle - 94010 CRÉTEIL
 Téléphone : 01 56 72 60 15
 Télécopie : 01 56 72 60 53
 Mél : ahn.huyn@univ-paris12.fr
 Site internet : www.univ-paris12.fr



ORGANISME : UNIVERSITÉ PARIS XIII

**APPELLATION DE LA FORMATION : Master professionnel Économie et Gestion -
Spécialité Management de la Propriété Intellectuelle**

LIEU DE LA FORMATION	Villetaneuse		
RESPONSABLE	Catherine CARPENTIER - Alain KAISER		
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 11	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 10	

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
Financement de l'innovation	30	Normes, standards et formes de concurrence	21
Economie de la propriété intellectuelle et de la R&D	21	Approches financières et comptables des actifs immatériels	21
Institution et organisation de la propriété intellectuelle	21	Evaluation des actifs incorporels	21
Droit de la propriété industrielle	21	Licensing, essaimage	21
Droit des contrats et actions en contrefaçon	21	Internet et nouvelles approches de protection et de valorisation de la propriété intellectuelle	21
Droit d'auteur et droit du numérique	21	Veille concurrentielle et technologique	21
Brevets pharmaceutiques, TRIPS et santé publique	21	Procédure en contrefaçon, suivi de jurisprudence	21
Semence, agriculture et biodiversité	21	Anglais	30
Génomique et ses impacts économiques	21		
Droit d'auteur, pivot des industries culturelles	21		
Logiciel libre et logiciel propriétaire	21		

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLÔMES REQUIS	Master 1 en économie, droit ou gestion, école d'ingénieurs, école de commerce		
DATE D'INSCRIPTION	Retrait des dossiers en mai	FRAIS D'INSCRIPTION	Formation initiale : droits universitaires Formation continue : 2900€ (individuels), 5400 € (formations financées)
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	25	DURÉE DE LA FORMATION	Année universitaire

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

ÉPREUVES ÉCRITES	Contrôle terminal		
ÉPREUVES ORALES			
STAGE (DURÉE,...)	3 mois (minimum)	RAPPORT OU MÉMOIRE	Mémoire + soutenance

TITRE OU DIPLÔME

Master professionnel Economie et Gestion - Spécialité Management de la Propriété Intellectuelle

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : UFR Sciences économiques et de gestion - Marilyne AUBERT
 Adresse : Université Paris Nord - 99 avenue Jean-Baptiste Clément
 93430 VILLENEUVE
 Téléphone : 01 49 40 44 62
 Télécopie :
 Mél : carpentier@univ-paris13.fr



ORGANISME : UNIVERSITÉ POITIERS**APPELLATION DE LA FORMATION : Master recherche Droit - Spécialité Propriété Intellectuelle**

LIEU DE LA FORMATION	Poitiers		
RESPONSABLE	Mr Philippe GAUDRAT		
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 7	☒ PRATICIENS / NOMBRE : Conférences spécialisées	

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
Droit des biens et propriété intellectuelle	30	+ 3 séminaires de spécialisation	2 x 20
Propriété littéraire et artistique	30		
Propriété industrielle	30		

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Master 1 Droit des Entreprises et des Affaires ou Carrières judiciaires et criminelles ou Maîtrise en droit ou d'un diplôme jugé équivalent		
DATE D'INSCRIPTION	Jusqu'au 1er Juillet	FRAIS D'INSCRIPTION	Droits universitaires
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	15 à 17 à Poitiers	DURÉE DE LA FORMATION	1 an

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 2	MATIÈRES : Droit des biens et droit de la propriété intellectuelle obligatoire ou droit de la propriété littéraire et artistique ou droit de la propriété industrielle (au choix)	
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 1 (Exposé-Discussion)	MATIÈRES : 6 modules	
STAGE (DURÉE,...)	Non	RAPPORT OU MÉMOIRE	Oui avec une soutenance

TITRE OU DIPLÔME**Master recherche Droit - Spécialité Propriété Intellectuelle**

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : Madame Louisette MICHARD - Service du 3^{ème} Cycle

Adresse : UFR Droit et sciences sociales - Faculté de Droit

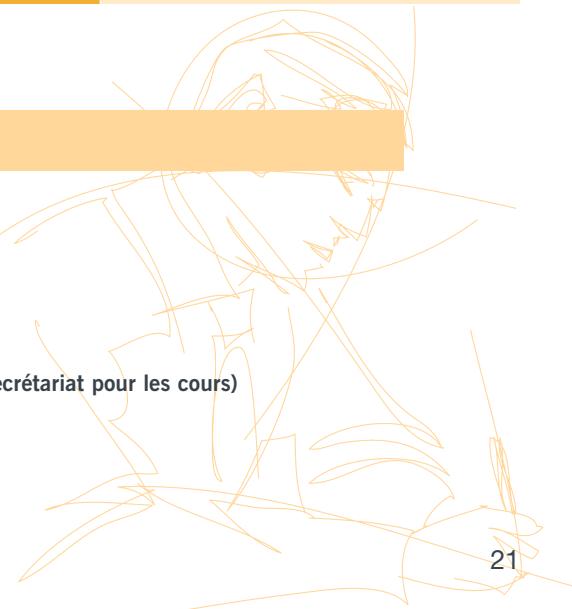
43 Place Charles de Gaulle - 86022 POITIERS

Téléphone : 05 49 45 42 27 (Mme MICHARD) ou 05 49 45 42 40 (Secrétariat pour les cours)

Télécopie : 05 49 45 32 21

Mél : louisette.michard@univ-poitiers.fr

Site internet : www.cecoji.cnrs.fr



ORGANISME : UNIVERSITÉ STRASBOURG III (ROBERT SCHUMAN) / CEIPI

APPELLATION DE LA FORMATION : CEIPI Cycle long Brevets,

Cycle long Marques, Dessins et Modèles

LIEU DE LA FORMATION	Strasbourg	
RESPONSABLE	Christophe GEIGER	
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 14	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 59

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
MODULE BREVETS D'INVENTION		MODULE MARQUES, DESSINS ET MODÈLES	
Droit général	70	Droit des marques : droit français, international, droits étrangers et marque communautaire (cours et TP)	210
Droit européen, international et droits nationaux des brevets (cours, séminaires et TP)	470	Droit des dessins et modèles : droit français, international et droits étrangers (cours et TP)	110
Langues étrangères et cours de propriété intellectuelle en anglais	40	Droit des contrats d'exploitation	20

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Master 1 ou 2 sciences, Master 1 ou 2 droit, Diplôme d'ingénieur		
DATE D'INSCRIPTION	Jusqu'au 30 juin (sous toute réserve)	FRAIS D'INSCRIPTION	2100 € Cycle long brevets et marques 1200 € Cycle long brevets 1000 € Cycle long marques
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	50	DURÉE DE LA FORMATION	1 année universitaire

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

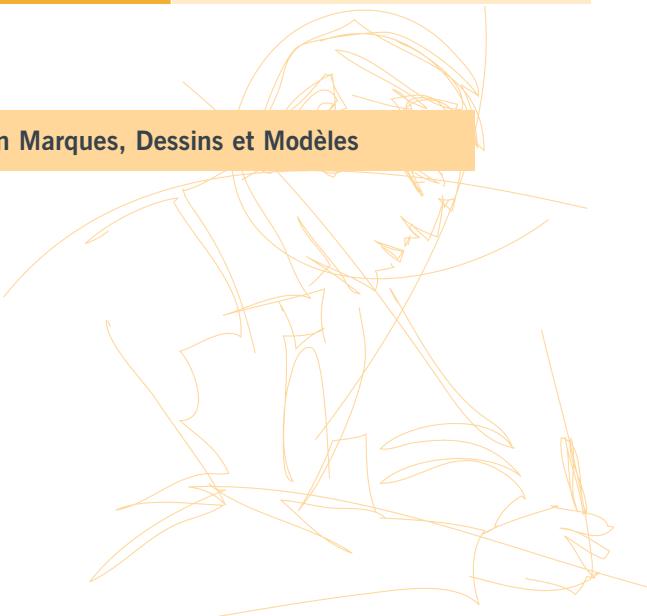
ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 9	MATIÈRES : 7 Brevets, 2 marques	
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 7 + une épreuve facultative de langues	MATIÈRES : 2 Brevets, 5 marques	
STAGE (DURÉE,...)	Non	RAPPORT OU MÉMOIRE	Non

TITRE OU DIPLÔME

Diplôme d'études Internationales en Brevets d'Invention ou en Marques, Dessins et Modèles

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : **CEIPI**
 Adresse : **11 rue du Maréchal Juin
BP 68 - 67046 STRASBOURG cedex**
 Téléphone : **03 88 14 45 86 ou 87**
 Télécopie : **03 88 14 45 94**
 Mél : **ceipi@urs.u-strasbg.fr**
 Site Internet : **www.ceipi.edu**



ORGANISME : UNIVERSITÉ STRASBOURG III (ROBERT SCHUMAN) / CEIPI

APPELLATION DE LA FORMATION : CEIPI Cycle accéléré Brevets,

LIEU DE LA FORMATION	Strasbourg	
RESPONSABLE	Christophe GEIGER	
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 4	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 29

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES
MODULE BREVETS D'INVENTION	
Droit général	40
Droit européen, international et droits nationaux des brevets (cours, séminaires et TP)	262
Droit des contrats d'exploitation	18

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Master sciences • Master en droit • Diplôme d'ingénieur • 1 an d'expérience en propriété industrielle Contrôle des connaissances à l'entrée		
DATE D'INSCRIPTION	Jusqu'au 1er septembre, sous toute réserve	FRAIS D'INSCRIPTION	2 800 €
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	70-80	DURÉE DE LA FORMATION	8 semaines

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

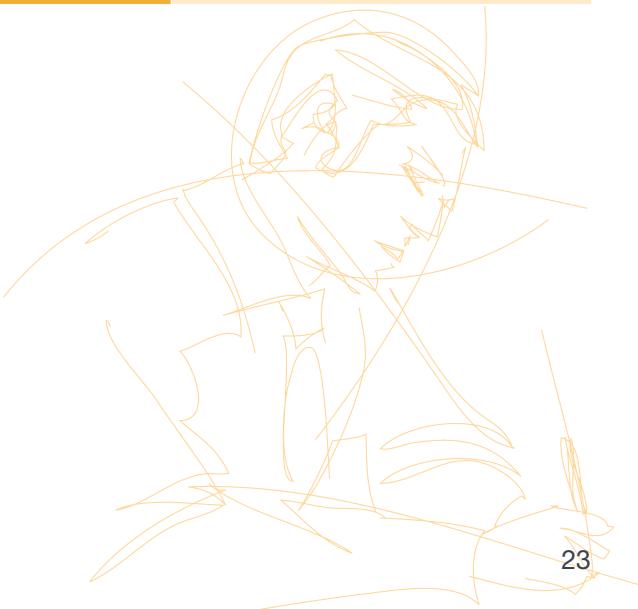
ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 7	MATIÈRES : Brevets	
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 2	MATIÈRES : Droit européen et droit français	
STAGE (DURÉE,...)	Non	RAPPORT OU MÉMOIRE	Non

TITRE OU DIPLÔME

Diplôme d'études Internationales en Brevets d'Invention

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : **CEIPI**
 Adresse : **11 rue du Maréchal Juin
BP 68 - 67046 STRASBOURG cedex**
 Téléphone : **03 88 14 45 86 ou 87**
 Télécopie : **03 88 14 45 94**
 Mél : **ceipi@urs.u-strasbg.fr**
 Site Internet : **www.ceipi.edu**



ORGANISME : UNIVERSITÉ STRASBOURG III (ROBERT SCHUMAN) / CEIPI

APPELLATION DE LA FORMATION : CEIPI Cycle accéléré Marques, Dessins et Modèles

LIEU DE LA FORMATION	Strasbourg	
RESPONSABLE	Christophe GEIGER	
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 7	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 19

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
MODULE MARQUES, DESSINS ET MODELES			
Droit des marques : droit français, international ; droits étrangers et marque communautaire (cours et TP)	135	Droit des contrats d'exploitation	25
Droit des dessins et modèles : propriété littéraire et artistique Droit français, international et droits étrangers	60	Droit de la concurrence et contrefaçon	30

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Master 1 en droit • Maîtrise es-sciences • Diplôme d'ingénieur • 1 an d'expérience en droit des marques		
DATE D'INSCRIPTION	Jusqu'au 30 septembre (sous toute réserve)	FRAIS D'INSCRIPTION	2 300 €
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	35	DURÉE DE LA FORMATION	5 semaines

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

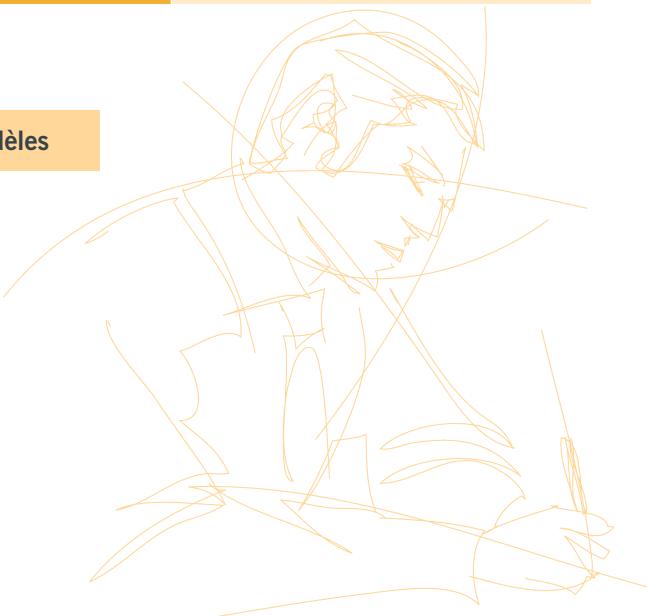
ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 2	MATIÈRES : Marques, dessins et modèles
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 5	MATIÈRES : Droits français et étrangers des marques Droits français et étrangers des dessins et modèles
STAGE (DURÉE,...)	Non	RAPPORT OU MÉMOIRE

TITRE OU DIPLÔME

Diplôme d'études internationales en Marques, Dessins et Modèles

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : **CEIPI**
 Adresse : **11 rue du Maréchal Juin**
BP 68 - 67046 STRASBOURG cedex
 Téléphone : **03 88 14 45 86 ou 87**
 Télécopie : **03 88 14 45 94**
 Mél : **ceipi@urs.u-strasbg.fr**
 Site Internet : **www.ceipi.edu**



ORGANISME : UNIVERSITÉ STRASBOURG III (ROBERT SCHUMAN) / CEIPI

APPELLATION DE LA FORMATION : Master professionnel Droit et Études Européennes

Parcours Droit de la Propriété Intellectuelle, contrats, transferts de techniques, concurrence

LIEU DE LA FORMATION	Strasbourg	
RESPONSABLE	Christophe GEIGER	
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 14	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 38

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
1er semestre :		2ème semestre :	
Droit international de la propriété intellectuelle	40	Droit des marques	163
Droit des brevets	60	Valorisation des droits	49
Propriété littéraire et artistique	20	Droit de la concurrence	55
Droit des dessins et modèles industriels	40		
Langues vivantes	20		

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Master 1 droit privé et note en propriété intellectuelle		
DATE D'INSCRIPTION	Jusqu'au 1er juillet (sous toute réserve)	FRAIS D'INSCRIPTION	610 € et droits universitaires
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	20	DURÉE DE LA FORMATION	1 année universitaire

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

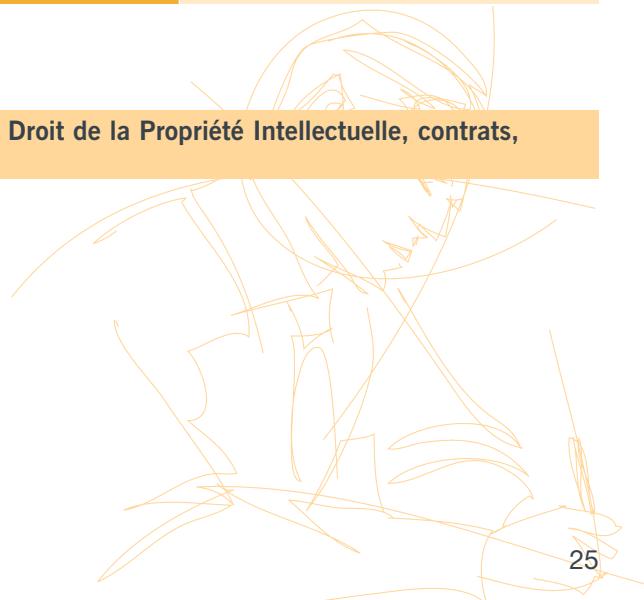
ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 3	MATIÈRES : Cas pratique ou sujet théorique
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 6	MATIÈRES : Question de cours et soutenance de mémoire
STAGE (DURÉE,...)	2 mois, du 15 mai au 15 juillet	RAPPORT OU MÉMOIRE

TITRE OU DIPLÔME

Master professionnel Droit et Études Européennes - Parcours Droit de la Propriété Intellectuelle, contrats, transferts de techniques, concurrence

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : **CEIPI**
 Adresse : **11 rue du Maréchal Juin
BP 68 - 67046 STRASBOURG cedex**
 Téléphone : **03 88 14 45 86 ou 87**
 Télécopie : **03 88 14 45 94**
 Mél : **ceipi@urs.u-strasbg.fr**
 Site Internet : **www.ceipi.edu**



ORGANISME : UNIVERSITÉ STRASBOURG III (ROBERT SCHUMAN) / CEIPI

APPELLATION DE LA FORMATION : Master Droit et Études Européennes

Parcours Droit de la Propriété Intellectuelle, Distribution, Commerce International

LIEU DE LA FORMATION	Strasbourg	
RESPONSABLE	Christophe GEIGER	
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 15	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 42

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
1er semestre :		2ème semestre :	
Droit international de la PI	40	Contrats d'exploitation des droits de PI	40
Acquisition des titres de PI	60	Contrats de distribution	40
Protection des droits de PI	30	Droit de la concurrence	40
Commerce international	40	Méthodes commerciales et financières	40
Langues étrangères	20	Stage et Mémoire	20

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Master 1 droit privé et tout diplôme jugé équivalent		
DATE D'INSCRIPTION	1er juillet	FRAIS D'INSCRIPTION	610 € et droits universitaires
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	20	DURÉE DE LA FORMATION	1 an

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

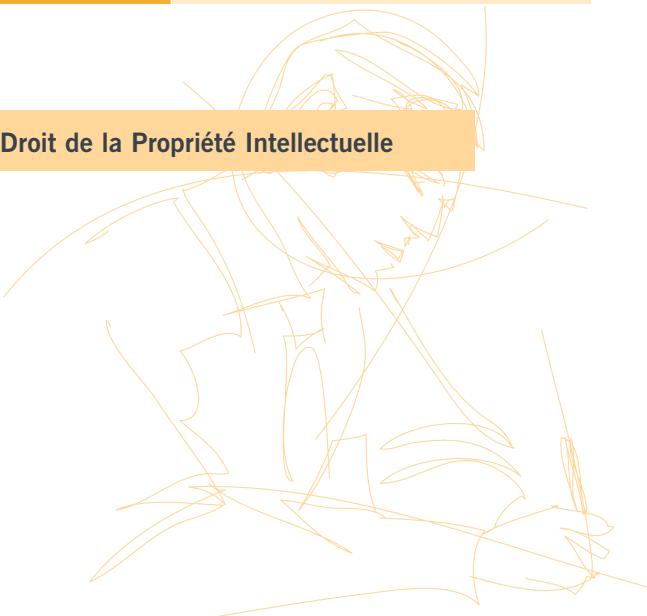
ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 5	MATIÈRES : Cas pratique ou sujet théorique	
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 5	MATIÈRES : Question de cours et soutenance de mémoire	
STAGE (DURÉE,...)	2 mois, du 15 mai au 15 juillet	RAPPORT OU MÉMOIRE	Oui avec une soutenance de mémoire

TITRE OU DIPLÔME

Master professionnel Droit et Études Européennes - Parcours Droit de la Propriété Intellectuelle

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : **CEIPI**
 Adresse : **11 rue du Maréchal Juin
BP 68 - 67046 STRASBOURG cedex**
 Téléphone : **03 88 14 45 86 ou 87**
 Télécopie : **03 88 14 45 94**
 Mél : **ceipi@urs.u-strasbg.fr**
 Site Internet : **www.ceipi.edu**



ORGANISME : UNIVERSITÉ STRASBOURG III (ROBERT SCHUMAN) / CEIPI

APPELLATION DE LA FORMATION : Master professionnel Droit et Études Européennes

Parcours Droit de la Propriété Intellectuelle et Management

LIEU DE LA FORMATION	Strasbourg	
RESPONSABLE	Christophe GEIGER	
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 2	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 11

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
1er semestre :		2ème semestre :	
Droit et Stratégie	30	Droit et organisation	20
Droit et décisions	50	Droit et direction	30
Droits et exécutions	30	Droit et application	30
Langues étrangères	60	Stage	30

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Master 1 juridique ou tout diplôme jugé équivalent - Personnes justifiant d'une expérience professionnelle significative		
DATE D'INSCRIPTION	30 septembre	FRAIS D'INSCRIPTION	5200 € et droits universitaires
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	Oui	DURÉE DE LA FORMATION	1 an

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

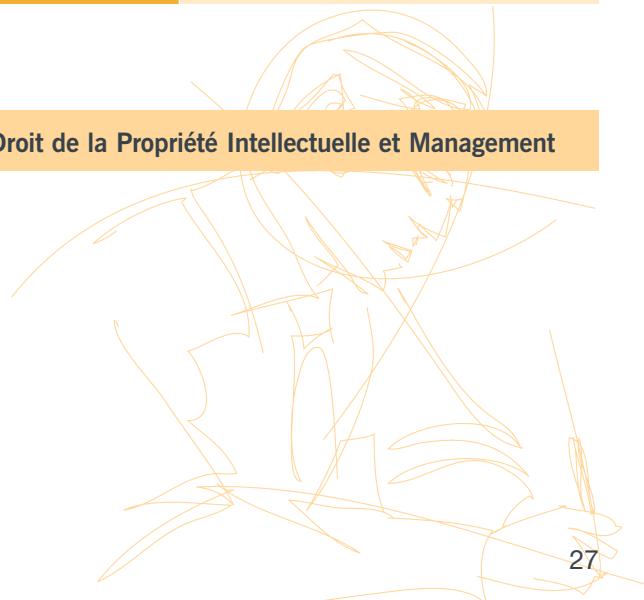
ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 5	MATIÈRES : Cas pratique ou sujet théorique	
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 3	MATIÈRES : Grand oral	
STAGE (DURÉE,...)	Oui (validation de l'expérience)	RAPPORT OU MÉMOIRE	Oui avec une soutenance de mémoire

TITRE OU DIPLÔME

Master professionnel Droit et Études Européennes - Parcours Droit de la Propriété Intellectuelle et Management

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : **CEIPI**
 Adresse : **11 rue du Maréchal Juin
BP 68 - 67046 STRASBOURG cedex**
 Téléphone : **03 88 14 45 86 ou 87**
 Télécopie : **03 88 14 45 94**
 Mél : **ceipi@urs.u-strasbg.fr**
 Site Internet : **www.ceipi.edu**



ORGANISME : UNIVERSITÉ STRASBOURG III (ROBERT SCHUMAN) / CEIPI

APPELLATION DE LA FORMATION : Master recherche Droit et Études Européennes

Spécialité Droit de la Propriété Intellectuelle

LIEU DE LA FORMATION	Strasbourg	
RESPONSABLE	Joanna SCHMIDT	
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 7	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 16

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
1er semestre :		Commerce international et contentieux	40
Droit des technologies	30		
Droit des signes distinctifs	20	2ème semestre :	
Contrats	30	Mémoire	
Droit d'auteurs, dessins et modèles	20	Langues vivantes	20
Droit communautaire de la PI	20		

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Master 1 juridique ou diplôme équivalent. Sélection sur dossier par une commission		
DATE D'INSCRIPTION	À partir de mi-avril	FRAIS D'INSCRIPTION	610 € et droits universitaires
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	20	DURÉE DE LA FORMATION	1 année universitaire

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

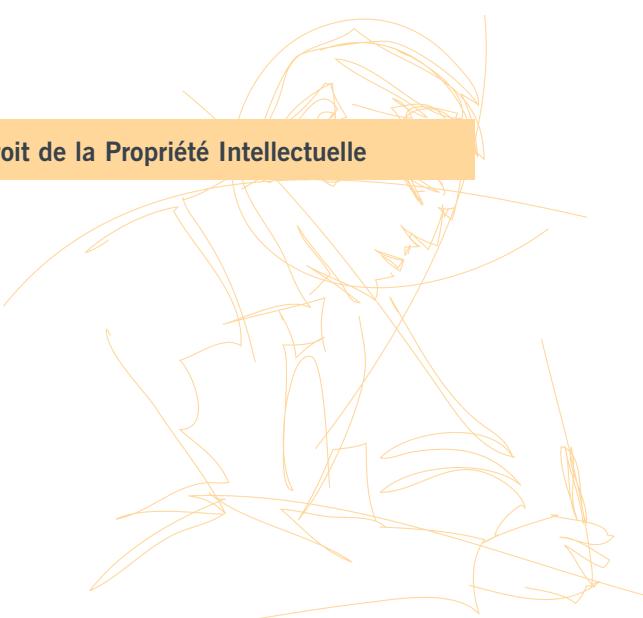
- 6 épreuves écrites de 2 heures chacune
- Rédaction d'un mémoire
- Oral : soutenance du mémoire - (coeff.2)

TITRE OU DIPLÔME

Master recherche Droit et Études Européennes - Spécialité Droit de la Propriété Intellectuelle

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : **CEIPI**
 Adresse : **11 rue du Maréchal Juin
BP 68 - 67046 STRASBOURG cedex**
 Téléphone : **03 88 14 45 86 ou 87**
 Télécopie : **03 88 14 45 94**
 Mél : **ceipi@urs.u-strasbg.fr**
 Site Internet : **www.ceipi.edu**



ORGANISME : UNIVERSITÉ TOULOUSE I - SCIENCES SOCIALES

APPELLATION DE LA FORMATION : Master Droit Économie et Gestion / Droit de l'Entreprise - Spécialité Propriété Intellectuelle et Nouvelles Technologies

LIEU DE LA FORMATION	Toulouse	
RESPONSABLE	Jacques LARRIEU	
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 11	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 16

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
UE1 : Les fondamentaux de la propriété intellectuelle - Propriété industrielle - Propriété littéraire et artistique - Aspects économiques et stratégiques de la propriété intellectuelle - Séminaires d'application	155 65 50 20 20	UE2 : Option de spécialisation • Option1 : Droit des contrats et spécialités - Droit des contrats - Séminaire de spécialisation - Séminaire 1 : réseaux et services de communications électroniques - Séminaire 2 : biotechnologie, médicaments et dispositifs médicaux	92 32 60
UE3 : Dimension Internationale - Droit comparé et international - Anglais spécialisé	155 20 30	• Option2 : Veille technologie - Méthodes et technique de recherche d'information - Méthodes d'analyse de l'information - Utilisation d'outils de veille technologique	92 22 35 35

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Titulaires du Master 1 de Droit mention Droit de l'entreprise, d'un autre Master de Droit ou titulaires de tout diplôme jugé équivalent		
DATE D'INSCRIPTION	A partir de début avril	FRAIS D'INSCRIPTION	395 € hors Sécurité sociale (192 €)
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	25	DURÉE DE LA FORMATION	1 an (2 ans sur autorisation du responsable pour les étudiants salariés)

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 1	MATIÈRES : Contrats informatiques et techniques contractuelles, anglais, droit comparé et international.	
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 2	MATIÈRES : Grand oral UE1 et UE2	
STAGE (DURÉE,...)	4 mois (parcours professionnel)	RAPPORT OU MÉMOIRE	Rapport de stage et soutenance (parcours professionnel) Mémoire et soutenance (parcours recherche)

TITRE OU DIPLÔME

Master Droit Économie et Gestion / Droit de l'Entreprise - Spécialité Propriété Intellectuelle et Nouvelles Technologies

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : Madame LANDRIEUX
 Adresse : 2, rue du Doyen Gabriel Marty
 31042 TOULOUSE cedex 9
 Téléphone : 05 61 63 39 41
 Télécopie : 05 61 63 39 45
 Mél : danielle.landrieux@univ-tlse1.fr
 Site Internet : www.univ-tlse1.fr



ORGANISME : FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES - PARIS

APPELLATION DE LA FORMATION : Master professionnel Droit Économique - Spécialité

Propriété Intellectuelle

LIEU DE LA FORMATION	Sciences Po Paris	
RESPONSABLE	Michel VIVANT	
CORPS PROFESSORAL	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 8	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 12

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES
Le cadre général, la logique de l'immatériel	56
La Propriété Intellectuelle comme valeur stratégique	42
Les principes de base de la Propriété Intellectuelle	98
Questionnements, débats contemporains	28
Autres regards, droit comparé	56
La pratique de la Propriété Intellectuelle	112
Stratégies de Propriété Intellectuelle	56
5 à 6 conférences thématiques sur l'année	

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Master 1 juridique, finance, commerce international		
DATE D'INSCRIPTION	juillet	FRAIS D'INSCRIPTION	de 530 € à 5 300 € (en fonction des revenus et de la taille du foyer)
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	12	DURÉE DE LA FORMATION	1 an

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE : 5	MATIÈRES :	
ÉPREUVES ORALES	NOMBRE : 15	MATIÈRES :	La formule du contrôle continu est privilégiée
STAGE (DURÉE,...)	3 mois, de mai à juillet	RAPPORT OU MÉMOIRE	oui

TITRE OU DIPLÔME

Master professionnel Droit Économique - Spécialité Propriété Intellectuelle

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : Hélène MENGUY
 Adresse : Fondation Nationale des Sciences Politiques - 27, rue Saint-Guillaume
 75007 PARIS
 Téléphone : 01 45 49 53 66
 Télécopie : 01 45 49 51 25
 Mél : helene.menguy@sciences-pro.fr
 Site Internet : www.sciences-po.fr

FORMATIONS CONTINUES

Organismes Spécialisés en Propriété Industrielle

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SPÉCIALISTES EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DE L'INDUSTRIE (ASPI)	32
Préparation à l'Examen Européen de Qualification	
CENTRE PAUL ROUBIER	33
Cycle Droit de la Propriété Intellectuelle	
FÉDÉRATION NATIONALE POUR LE DROIT DE L'ENTREPRISE (FNDE)	34
Droit de la Propriété Intellectuelle	
INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - IEEPI	35
Cycle modulaire diplômant (D.I.U.) - Stratégie de Propriété Intellectuelle et Innovation	
INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - IEEPI	36
Formations courtes	
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE - INPI (établissement public)	37
Les outils de la Propriété Industrielle	
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE - INPI (établissement public)	38
Les outils de recherches Propriété Intellectuelle - Enseigner la Propriété Industrielle	
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE - INPI (établissement public)	39
Certificat d'Animateur Propriété Intellectuelle (CAPI 1)	
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE - INPI (établissement public)	40
Certificat d'Assistant Brevets	
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE - INPI (établissement public)	41
Certificat d'Assistant Marques	
INSTITUT DE RECHERCHE EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (IRPI)	42
Droit de la Propriété Intellectuelle	
UNIVERSITÉ DE PARIS SUD XI	43
Cycle de Conférence au droit de la Propriété Intellectuelle	
UNIVERSITÉ ROBERT SCHUMAN - CEIPI - SECTION INTERNATIONALE	44
EPI - CEIPI	
UNIVERSITÉ ROBERT SCHUMAN - CEIPI - SECTION INTERNATIONALE	45
Séminaire en Droit Européen des Brevets	

ORGANISME : ASSOCIATION FRANÇAISE DES SPÉCIALISTES EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DE L'INDUSTRIE (ASPI)

APPELLATION DE LA FORMATION : Préparation à l'Examen Européen de Qualification

LIEU DE LA FORMATION	Préparation par correspondance et réunions à Paris	
RESPONSABLE	Didier LEMOYNE	
INTERVENANTS	<input checked="" type="checkbox"/> UNIVERSITAIRES / NOMBRE :	<input checked="" type="checkbox"/> PRATICIENS / NOMBRE : 11

PROGRAMME

MATIÈRE	Durée
Sujet de l'examen de l'année n-2	2,5 jours
Sujet de l'examen de l'année n-1	3,5 jours

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Aucun	FRAIS D'INSCRIPTION	200 € par épreuve
DATE D'INSCRIPTION	Septembre	DURÉE DE LA FORMATION	6 jours

Pour tous renseignements s'adresser au :

Responsable : Didier LEMOYNE - INSTITUT LEONARD DE VINCI
 Adresse : 2-12 avenue Léonard de Vinci
 COURBEVOIE - 92916 PARIS LA DÉFENSE
 Téléphone : 01 41 16 73 12
 Mél : formation@aspi.asso.fr



ORGANISME : CENTRE PAUL ROUBIER**APPELLATION DE LA FORMATION : Cycle Droit de la Propriété Industrielle**

LIEU DE LA FORMATION	EMLYON	
RESPONSABLE	Yves REINHARD	
INTERVENANTS	<input checked="" type="checkbox"/> UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 8	<input checked="" type="checkbox"/> PRATICIENS / NOMBRE : 19

PROGRAMME

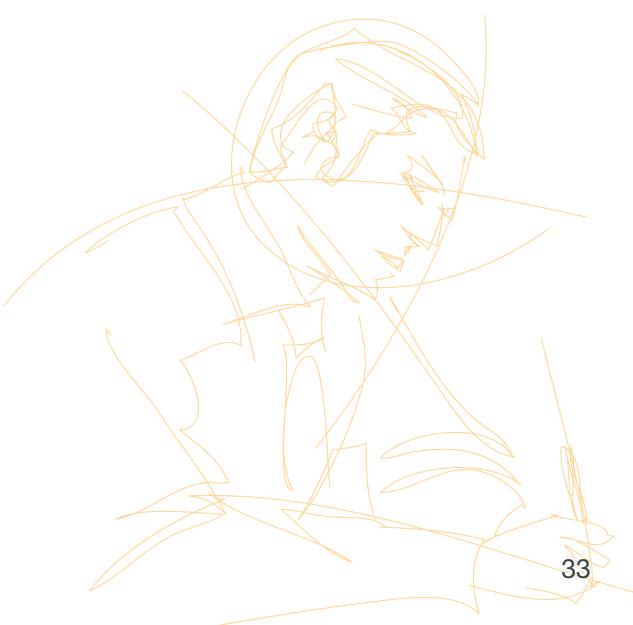
MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
Cycle Général (modules de 1 à 3 jours)			
- La brevetabilité	21	- La défense des droits conférés par les droits de propriété industrielle	14
- L'obtention du brevet	21		
- Les droits conférés par le brevet	14		
- Le brevet US	7		
- Les aspects économiques de la Propriété Industrielle	14		
- La Propriété littéraire et artistique et le droit des dessins et modèles	14		
- Le droit des marques	14		
- Les contrats d'exploitation des droits de propriété industrielle	14		
		Journées Spécifiques	
		- La protection du logiciel	7
		- Le régime des obtentions végétales	7
		- Le régime des noms de domaines	3,5

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Aucun	FRAIS D'INSCRIPTION	1 jour : 350 € HT 20 jours au choix : 6000 € HT
DATE D'INSCRIPTION			
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	30/40	DURÉE DE LA FORMATION	1 an

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : CENTRE PAUL ROUBIER
 Adresse : 23 Avenue Guy de Collongue
 BP 174 - 69134 ECULLY cedex
 Téléphone : 04 78 33 07 08
 Télécopie : 04 78 33 58 96
 Mél : info@paulroubier.com
 Site internet : www.paulroubier.com



ORGANISME : FÉDÉRATION NATIONALE POUR LE DROIT DE L'ENTREPRISE (FNDE)
APPELLATION DE LA FORMATION : Droit de la Propriété Intellectuelle

LIEU DE LA FORMATION	Paris		
RESPONSABLE	Jacques RAYNARD		
INTERVENANTS	<input checked="" type="checkbox"/> UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 12	<input checked="" type="checkbox"/> PRATICIENS / NOMBRE : 12	

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
Jurisprudence P. I., contrats et concurrence	52	Synthèse droit des brevets	13
Synthèse : Droit de l'informatique et des réseaux	13	Synthèse dessins et modèles Propriété littéraire et artistique	6,5
Synthèse : Droit des marques	13	PCT	6,5

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	FORMATION Continue		
DATE D'INSCRIPTION		FRAIS D'INSCRIPTION	556 € / journée
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	Journées de Synthèse : 200 Stages Particuliers : 20	DURÉE DE LA FORMATION	1 à 8 jours

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : FNDE - Maison de la Chimie
 Adresse : 28 rue Saint-Dominique
 75007 PARIS
 Téléphone : 01 40 62 27 00
 Télécopie : 01 42 66 17 37
 Site Internet : www.fnde.asso.fr



ORGANISME : INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - IEEPI

APPELATION DE LA FORMATION : Cycle diplômant (D.U.) - Stratégie de la Propriété Intellectuelle et Innovation

LIEU DE LA FORMATION	Strasbourg		
RESPONSABLE	Antoine DINTRICH (IEEPI)		
INTERVENANTS	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 5	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 15	

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
MODULE 1 : Innovation et management des connaissances	3 jours	MODULE 4 : Audit économique, évaluation et valorisation des actifs intellectuels	3 jours
MODULE 2 : Gestion stratégique du capital intellectuel	3 jours	MODULE n° 5 : Le litige de propriété intellectuelle : stratégies judiciaires et aspects économiques	3 jours
MODULE 3 : Négocier les contrats de protection et de transferts de connaissances avec succès	3 jours		

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	- cycle diplômant : niveau bac +4 - module seul : pas de condition particulière	FRAIS D'INSCRIPTION	1 module : 1600 € - 2 modules : 2700 € 3 modules : 3800 €- 4 modules : 4900 € 5 modules (cycle complet) : 5900 € Les PME et les centres de recherche publique (Universités, CNRS,...) peuvent sous certaines conditions bénéficier d'une réduction
DATE D'INSCRIPTION	15 jours avant le démarrage de la formation		
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	20 maximum	DURÉE DE LA FORMATION	5 modules de 3 jours (cycle complet) Chaque module peut être suivi seul

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

A l'issue de la formation, les participants rédigent un mémoire encadré par un enseignant universitaire sur l'une des problématiques étudiées durant la formation.

TITRE OU DIPLÔME

Diplôme Universitaire (D.U.) - Stratégie de la Propriété Intellectuelle et Innovation

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : IEEPI - Mme Emmanuelle DIEHL
 Adresse : 1 rue Jean Dominique Cassini
 67400 Illkirch - Graffenstaden
 Téléphone : 03 88 65 50 29
 Télécopie : 03 88 65 54 47
 Mél : iepi@iepi.org
 Site Internet : www.iepi.org



ORGANISME : INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - IEEPI

APPELLATION DE LA FORMATION : Formation courtes

LIEU DE LA FORMATION	Strasbourg et Paris	
RESPONSABLE	Antoine DINTRICH	
INTERVENANTS	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 10	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 30

PROGRAMME

MATIÈRE	Durée
Favoriser l'émérgence de l'innovation Veille technologique et intelligence économique Innover grâce aux brevets Manager en intégrant la PI	1 jour 2 jours 2 jours
Protéger ses créations Votre entreprise se développe : Êtes-vous bien protégé ? Ingénieurs : maîtriser les bases de la propriété intellectuelle Management des inventeurs salariés et obligations des employeurs Stratégies de protection internationale Stratégies de propriété intellectuelle en Asie Le dépôt de brevet aux USA	1 jour 1 jour 1 jour 2 jours 2 jours 1 jour
Contractualiser et transférer son innovation Les contrats attachés au droit des brevets Pratique juridique des contrats attachés au droit des brevets Les contrats attachés au droit des marques Les contrats attachés au droit d'auteur, design et créations informatiques Les contrats de recherche Sécuriser le travail collaboratif Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie Protéger et vendre l'innovation non brevetable	2 jours 1 jour 1 jour 1 jour 1 jour 1 jour 1 jour 2 jours 1 jour
Évaluer et gérer le portefeuille de PI Piloter la PI dans l'entreprise Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser Maîtriser la gestion comptable et financière d'un portefeuille de marques, dessins et modèles, noms des domaines Évaluation financière des droits de PI La fiscalité de la Propriété Intellectuelle	2 jours 1 jour 2 jours 2 jours 1 jour
Défendre ses droits La contrefaçon : agir et réagir Médiation, arbitrage, les nouvelles alternatives à la résolution de conflits Évaluer le préjudice du contentieux PI	1 jour 1 jour 1 jour
Applications sectorielles Droits de l'Internet et commerce électronique Propriété Intellectuelle et développement informatique Noms de domaine et Propriété Intellectuelle Droits de l'image Brevets et biotechnologies : développements récents et actualités Médicaments génériques : évolutions réglementaires et économiques	1 jour 1 jour 1 jour 1 jour 1 jour 2 jours

CONDITIONS D'ADMISSION

DATE D'INSCRIPTION	15 jours avant le début de la formation	FRAIS D'INSCRIPTION	1 jour : 580 € ; 2 jours : 1100 €
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	20 maximum	DURÉE DE LA FORMATION	1 à 2 journées

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : IEEPI - Mme Emmanuelle DIEHL
 Adresse : 1 rue Jean Dominique Cassini
 67400 Illkirch - Graffenstaden
 Téléphone : 03 88 65 50 29
 Télécopie : 03 88 65 54 47
 Mél : iepi@ieipi.org
 Site Internet : www.ieipi.org

ORGANISME : INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE - INPI (Éts public)
APPELLATION DE LA FORMATION : Les outils de la Propriété Intellectuelle

LIEU DE LA FORMATION	Paris et Régions	
RESPONSABLE	Jean-Marie RYCKEBUSCH	
INTERVENANTS	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 5	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 40

PROGRAMME

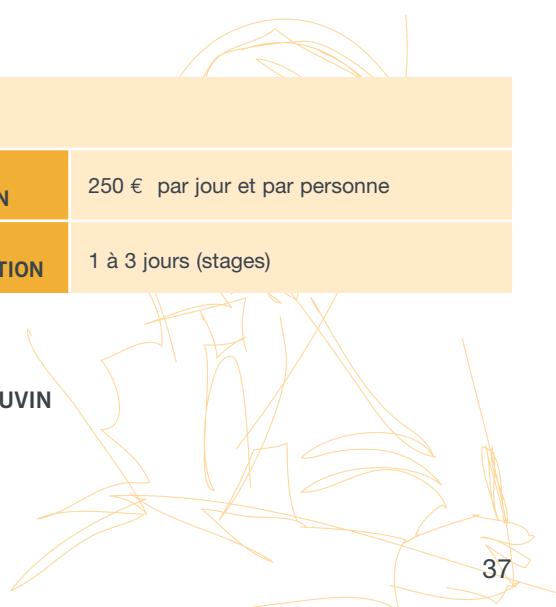
MATIÈRE	Nbre HEURES
Les outils de la Propriété Intellectuelle (Filière 1)	
• La propriété intellectuelle au service de l'entreprise	14
• La propriété intellectuelle au service de la recherche	14
• Le brevet – Initiation	7
• Le brevet – Perfectionnement	21
• Les procédures françaises - Brevets	14
• Les procédures du Brevet Européen	14
• Les procédures de la demande PCT	14
• Protection des créations esthétiques et du design	14
• Les Dessins et modèles - Protection Internationale et Communautaire	7
• La marque – Initiation	7
• La marque – Perfectionnement	21
• La marque communautaire	7
• Les procédures françaises - Marques	7
• L'enregistrement International des Marques	7
• Lutter contre la contrefaçon	7
• Protéger les logiciels et les bases de données	14
• Protéger l'innovation biotechnologique	7
• Exploiter les résultats de la veille : exploitation technique et juridique	14
• Exploiter les résultats de la veille : exploitation technique et commerciale	14
• Protéger les innovations dans les pôles de compétitivité	14
• Pôles de compétitivité : formaliser / évaluer son background	7

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLÔMES REQUIS		
DATE D'INSCRIPTION		FRAIS D'INSCRIPTION
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	De 10 à 20 personnes	DURÉE DE LA FORMATION

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : INPI - DAR / INGENIERIE DE FORMATION - Françoise CHAUVIN
 Adresse : 26 bis rue de Saint Petersbourg
 75800 PARIS cedex 08
 Téléphone : 01 53 04 55 76
 Télécopie : 01 53 04 52 52
 Mél : fchauvin@inpi.fr
 Site internet : Catalogue complet disponible sur le site : www.inpi.fr



ORGANISME : INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE - INPI (Éts public)

APPELLATION DE LA FORMATION : • Les outils de la Propriété Intellectuelle
• Enseigner la Propriété Industrielle

LIEU DE LA FORMATION	Paris et Régions	
RESPONSABLE	Jean-Marie RYCKEBUSCH	
INTERVENANTS	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 5	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 40

PROGRAMME

MATIÈRE	Nbre HEURES
Les outils de recherches Propriété Intellectuelle (Filière 2)	
• Rechercher sur les bases de données brevets	3,5
• Rechercher sur les bases de données marques	7
• Rechercher sur les bases de données dessins et modèles	7
• Rechercher le statut légal dans les bases de données brevets	7
• Rechercher la jurisprudence	3,5

MATIÈRE	Nbre HEURES
Enseigner la Propriété Intellectuelle (Filière 3)	
• Génération Innovation : enseigner la P.I. au lycée (stage gratuit)	14
• Enseigner la propriété industrielle dans le supérieur	14
• Enseigner la propriété industrielle en tant que spécialiste P.I.	14

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLÔMES REQUIS			
DATE D'INSCRIPTION		FRAIS D'INSCRIPTION	Filière 2 : stages gratuits Filière 3 : 250 € par jour et par personne
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	12 personnes	DURÉE DE LA FORMATION	0,5 à 2 jours (stage)

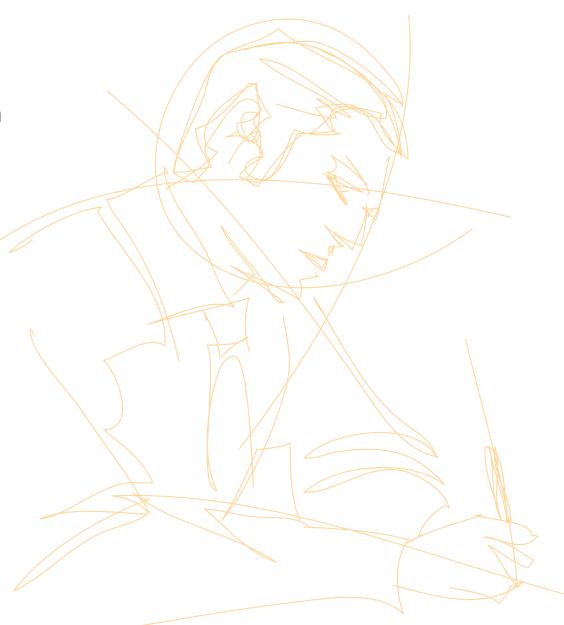
Pour tous renseignements s'adresser au :

Pour la **filière 2**

Secrétariat : INPI - Département de la Documentation et de l'Information
Adresse : 26 bis rue de Saint Petersbourg
75800 PARIS cedex 08
Téléphone : 01 53 04 53 75
Télécopie : 01 53 04 45 14
Mél : ddi@inpi.fr

Pour la **filière 3**

Secrétariat : INPI - DAR/Ingénierie de Formation - Dominique DOYEN
Adresse : 97 boulevard Carnot
59040 LILLE CEDEX
Téléphone : 03 28 36 33 92
Télécopie : 03 28 36 33 29
Mél : ddoyen@inpi.fr
Site internet : Catalogue complet disponible sur le site : www.inpi.fr



ORGANISME : INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE - INPI (Éts public)
APPELLATION DE LA FORMATION : Certificat d'animateur Propriété Intellectuelle

LIEU DE LA FORMATION	Lille	
RESPONSABLE	Jean-Marie RYCKEBUSCH	
INTERVENANTS	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 5	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 20

PROGRAMME

MATIÈRE	MATIÈRE
MODULE 1 : Panorama général de la propriété intellectuelle Propriété Intellectuelle et Entreprises Propriété Intellectuelle et Recherche	MODULE 5 Veille, intelligence économique Sources documentaires Exemples de veille d'entreprise
MODULE 2 Droit d'auteur (Bases de données) Signes distinctifs Marques Dessins et modèles Noms de domaines	MODULE 6 Eléments de stratégie d'entreprise Bases comptables et financières Formaliser le savoir faire
MODULE 3 Comment est rédigé un brevet ? Brevetabilité, liberté d'exploitation Acquisition des droits	MODULE 7 Bases juridique en matière de contrats : le droit des obligations Contrats de confidentialité Contrats R&D Cahiers de laboratoire
MODULE 4 Extensions des droits : brevet européen, PCT Défense des droits, contrefaçon Droits des inventeurs Intérressement des chercheurs	MODULE 8 Management de projets innovants Bases de stratégie de licence Training évaluation terminale
	MODULE 9 Évaluation finale

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLÔMES REQUIS	Aucun pré-requis en propriété industrielle. Bonne connaissance de l'entreprise et / ou du monde de la recherche		
DATE D'INSCRIPTION		FRAIS D'INSCRIPTION	3600 €
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	18	DURÉE DE LA FORMATION	18 jours (126 h)

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

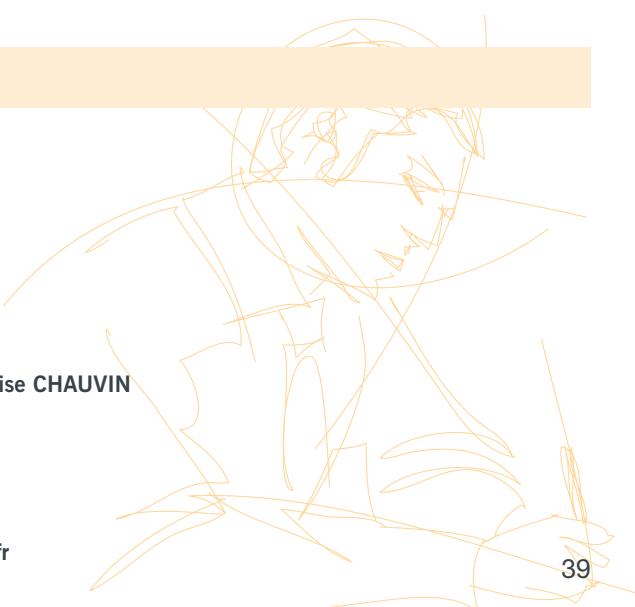
Contrôle continu et évaluation terminale

TITRE OU DIPLÔME

Certificat d'Animateur Propriété Intellectuelle (CAPI)

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : INPI - DAR / INGENIERIE DE FORMATION - Françoise CHAUVIN
 Adresse : 26 bis rue de Saint Petersbourg
 75800 PARIS cedex 08
 Téléphone : 01 53 04 55 76
 Télécopie : 01 53 04 45 14
 Mél : fchauvin@inpi.fr
 Site internet : Catalogue complet disponible sur le site : www.inpi.fr



ORGANISME : INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE - INPI (Éts public)
APPELLATION DE LA FORMATION : Certificat d'Assistant Brevets

LIEU DE LA FORMATION	Lille	
RESPONSABLE	Jean-Marie RYCKEBUSCH	
INTERVENANTS	☒ UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 5	☒ PRATICIENS / NOMBRE : 20

PROGRAMME

MATIÈRE	MATIÈRE
MODULE 1 : Notions juridiques générales et interactions avec la PI. - Notions de stratégie : Place de la propriété industrielle dans la vie économique de l'entreprise - Organisation professionnelle - Organisation judiciaire	MODULE 4 : La procédure internationale selon le PCT - Dépôt, phase internationale, phases nationales, stratégies et avantages - Collecte / classement / vérification des pièces - Suivi des dossiers : les conséquences des oubli et erreurs - Travaux pratiques / procédures françaises, européennes et PCT
MODULE 2 : La procédure Brevet en France - Dépôt de la demande, suivi de la procédure, publication, rapport de recherche, délivrance, les arrêts de procédure - Collecte / classement / vérification des pièces - Suivi des dossiers : les conséquences des oubli et erreurs	MODULE 5 : Recherches d'information propriété industrielle - Les outils de recherches et leur manipulation - Méthodes de recherche d'information - Training évaluation terminale
MODULE 3 : La procédure européenne : collecte / classement / vérification des pièces. Suivi des dossiers : les conséquences des oubli et erreurs.	MODULE 6 : Evaluation terminale (écrit et oral)

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Une expérience d'un an minimum en service propriété industrielle d'entreprise ou en cabinet est souhaitable. Maîtrise de l'anglais		
DATE D'INSCRIPTION		FRAIS D'INSCRIPTION	2600 €
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	16	DURÉE DE LA FORMATION	13 jours (91 h)

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

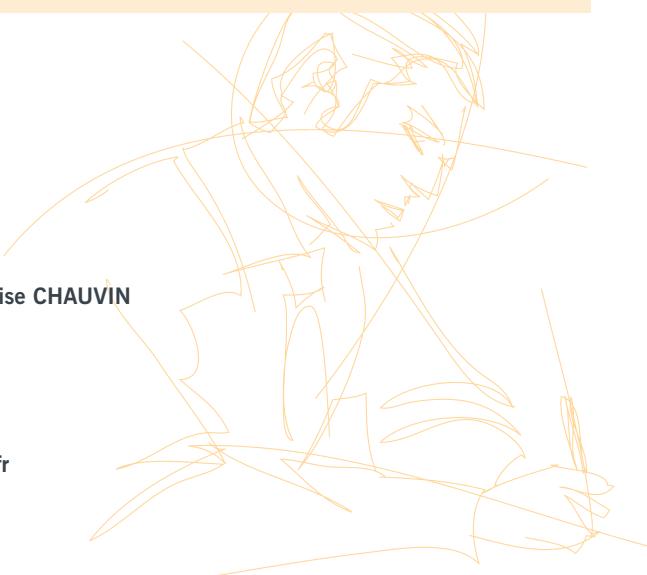
Contrôle continu et évaluation terminale

TITRE OU DIPLÔME

Certificat d'Assistant Brevets (CAB)

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : INPI - DAR / INGENIERIE DE FORMATION - Françoise CHAUVIN
 Adresse : 26 bis rue de Saint Petersbourg
 75800 PARIS cedex 08
 Téléphone : 01 53 04 55 76
 Télécopie : 01 53 04 52 52
 Mél : fchauvin@inpi.fr
 Site internet : Catalogue complet disponible sur le site : www.inpi.fr



ORGANISME : INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE - INPI (Éts public)
APPELLATION DE LA FORMATION : Certificat d'Assistant Marques

LIEU DE LA FORMATION	Lille	
RESPONSABLE	Jean-Marie RYCKEBUSCH	
INTERVENANTS	<input checked="" type="checkbox"/> UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 5	<input checked="" type="checkbox"/> PRATICIENS / NOMBRE : 20

PROGRAMME

MATIÈRE	MATIÈRE
MODULE 1 : Notions juridiques générales et interactions avec la PI. - Notions de stratégie : Place de la propriété industrielle dans la vie économique de l'entreprise - Organisation professionnelle - Organisation judiciaire	MODULE 4 : Les procédures marques, dessins et modèles communautaires - Collecte / classement / contrôle des pièces - Suivi des dossiers : les conséquences des oubli et erreurs - Travaux pratiques : procédures françaises, internationales et communautaires
MODULE 2 : La procédure Marque en France - Collecte / classement / contrôle des pièces - Suivi des dossiers : les conséquences des oubli et erreurs	MODULE 5 : Recherches d'information propriété industrielle - Les outils de recherches et leur manipulation - Méthodes de recherche d'information - Training évaluation terminale
MODULE 3 : Les procédures internationales des marques selon l'Arrangement et le Protocole de Madrid, des dessins et modèles selon l'Arrangement de La Haye - Collecte / classement / contrôle des pièces - Suivi des dossiers : les conséquences des oubli et erreurs	MODULE 6 : Évaluation terminale (écrit et oral)

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Une expérience d'un an minimum en service propriété industrielle d'entreprise ou en cabinet est souhaitable. Maîtrise de l'anglais		
DATE D'INSCRIPTION		FRAIS D'INSCRIPTION	2600 €
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	16	DURÉE DE LA FORMATION	13 jours (91 h)

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

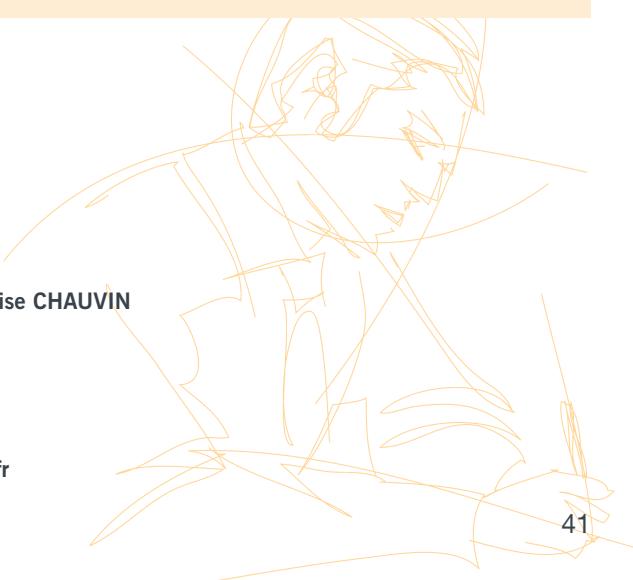
Contrôle continu et évaluation terminale

TITRE OU DIPLÔME

Certificat d'Assistant Marques (CAM)

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : INPI - DAR / INGENIERIE DE FORMATION - Françoise CHAUVIN
 Adresse : 26 bis rue de Saint Petersbourg
 75800 PARIS cedex 08
 Téléphone : 01 53 04 55 76
 Télécopie : 01 53 04 52 52
 Mél : fchauvin@inpi.fr
 Site internet : Catalogue complet disponible sur le site : www.inpi.fr



**ORGANISME : INSTITUT DE RECHERCHE EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
HENRI DESBOIS (IRPI)**

APPELLATION DE LA FORMATION : Droit de la Propriété Intellectuelle

LIEU DE LA FORMATION	Paris	
RESPONSABLE	Florence CHALULEAU	
INTERVENANTS	<input type="radio"/> UNIVERSITAIRES / NOMBRE :	<input checked="" type="radio"/> PRATICIENS / NOMBRE : 30

PROGRAMME

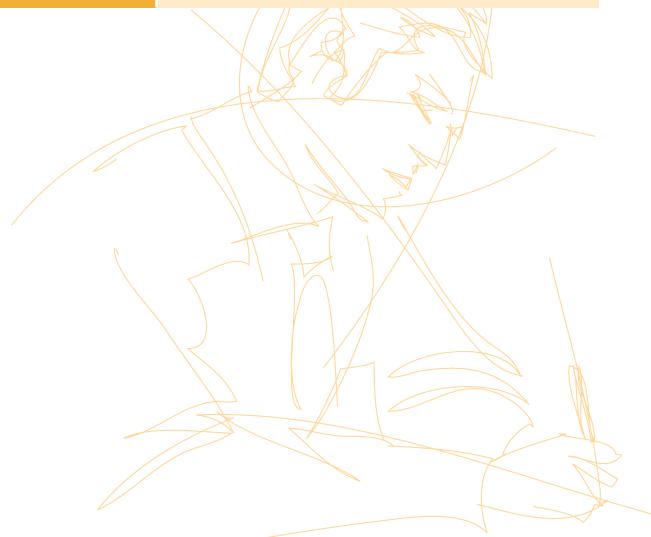
MATIÈRE	Nbre JOURS	MATIÈRE	Nbre JOURS
PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DESIGN		DROIT D'AUTEUR ET DROITS VOISINS	
- Les fondamentaux de la propriété intellectuelle	2	- Les fondamentaux du droit d'auteur	1
- Protéger le design	2	- Protéger les droits d'auteur : le cadre juridique	2
MARQUES		- Protéger les droits voisins	1
- Les fondamentaux de la marque	1	- Musique : droit d'auteur et droits voisins	2
- Protéger ses marques : le cadre juridique	2	- Edition et droit d'auteur	2
- Protéger ses marques : les formalités	2	- Publicité : droit d'auteur et droit à l'image	2
- Protéger ses noms de domaine	1	- Production audiovisuelle : droit d'auteur et droits voisins	2
- Contrefaçon de marque : attaquer, se défendre	1	- Jeux vidéo : droit d'auteur et droits voisins	2
- Défendre ses marques	1	- Logiciels et droit d'auteur	2
BREVETS D'INVENTION		- Défendre ses droits d'auteur sur internet	1
- Les fondamentaux des brevets	1	- Rémunérer les auteurs	1
- Protéger ses brevets : le cadre juridique	2		
- Protéger ses brevets : les formalités	3		
- Exploiter un brevet	1		
- Rédiger les revendications d'un brevet	1		
- Réussir son contrat de recherche	1		
- Réussir son transfert de technologie	4		
- Protéger et exploiter une invention aux États-Unis	2		

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLÔMES REQUIS	Aucun	FRAIS D'INSCRIPTION	Entre 490 € et 525 € /Jour
DATE D'INSCRIPTION	Nous consulter	DURÉE DE LA FORMATION	Voir programme
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	15 maximum		

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : IRPI - DGA Études, Prospective et Innovation
 Adresse : CCI de Paris - 81 avenue de la République
 75011 PARIS
 Téléphone : 01 49 22 58 51
 Télécopie : 01 49 23 58 65
 Mél : fchaluleau@ccip.fr



ORGANISME : UNIVERSITÉ PARIS SUD XI

APPELLATION DE LA FORMATION : Cycle de Conférence au Droit de la Propriété Intellectuelle

LIEU DE LA FORMATION	Orsay		
RESPONSABLE	Antoine LATREILLE		
INTERVENANTS	<input checked="" type="checkbox"/> UNIVERSITAIRES / NOMBRE : 3		<input checked="" type="checkbox"/> PRATICIENS / NOMBRE : 5

PROGRAMME

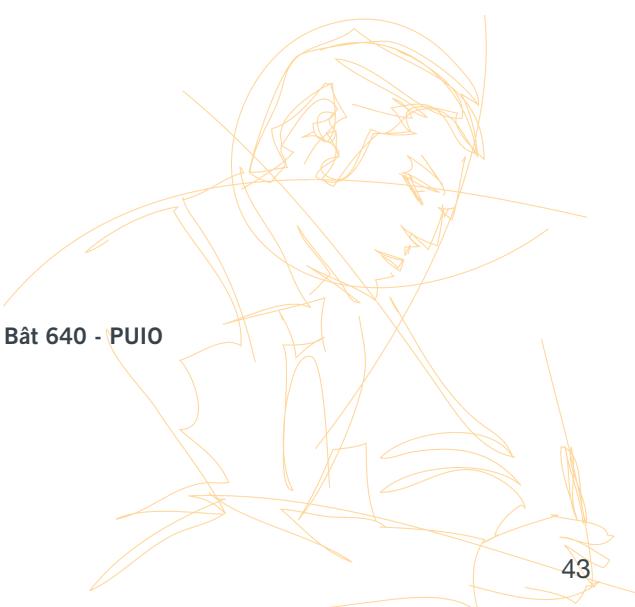
MATIÈRE	Nbre HEURES	MATIÈRE	Nbre HEURES
Qu'est-ce que la Propriété Industrielle?	3	Comment obtenir une protection internationale ?	3
Quelle protection pour quelles personnes ?	3	Quelle place pour le contrat ?	3
Les conditions de protection de l'invention	3	Quelles protections pour les créations numériques ?	3
Les fonctions du brevet	3	Comment la Propriété Intellectuelle réagit à Internet ?	3

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Aucun		
DATE D'INSCRIPTION	Octobre à novembre	FRAIS D'INSCRIPTION	500 € TTC
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	100	DURÉE DE LA FORMATION	1 mois en 4 journées pleines

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : Université Paris-Sud XI
 Adresse : Service des Activités Industrielles et Commerciales - Bât 640 - PUO
 Rue Louis de Broglie - 91405 ORSAY cedex
 Téléphone : 01 69 15 55 98
 Télécopie : 01 69 15 55 99
 Mél : celine.mariel@saic.u-psud.fr



ORGANISME : UNIVERSITÉ ROBERT SCHUMAN - SECTION INTERNATIONALE - CEIPI
APPELLATION DE LA FORMATION : EPI - CEIPI

LIEU DE LA FORMATION	Paris (formation en 1 an) - Lyon (formation en 2 ans)	
RESPONSABLE	Grégoire DESROUSSEAU (Paris) - Samuel LECACHEUX (Lyon)	
INTERVENANTS	<input type="radio"/> UNIVERSITAIRES / NOMBRE :	<input checked="" type="radio"/> PRATICIENS / NOMBRE : Variable

PROGRAMME

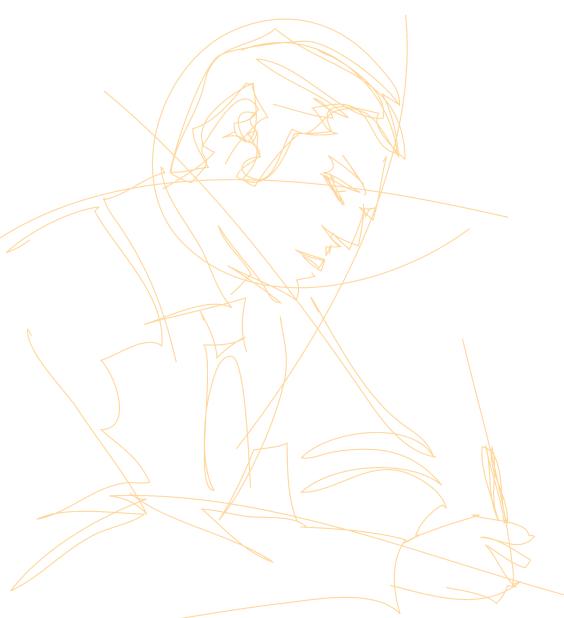
MATIÈRE	Nbre HEURES
Droit européen des brevets (Préparation à l'examen européen de qualification)	108

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Nous consulter		
DATE D'INSCRIPTION	Avant juillet	FRAIS D'INSCRIPTION	2400 € en 1 an 1200 € par an, en 2 ans
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	50 maximum	DURÉE DE LA FORMATION	2 ans

Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : Madame Isabelle CHRIST - CEIPI - Section Internationale
 Adresse : 11 rue du Maréchal Juin - BP 68
 67084 STRASBOURG cedex
 Téléphone : 03 88 14 45 93
 Télécopie : 03 88 14 45 94
 Mél : isabelle.christ@ceipi.edu



ORGANISME : UNIVERSITÉ ROBERT SCHUMAN - SECTION INTERNATIONALE - CEIPI
APPELLATION DE LA FORMATION : Séminaire en Droit Européen des Brevet

LIEU DE LA FORMATION	Strasbourg	
RESPONSABLE	Markus HÖSSLE, Directeur de la Section Internationale	
INTERVENANTS	<input type="radio"/> UNIVERSITAIRES / NOMBRE :	<input checked="" type="radio"/> PRATICIENS / NOMBRE : 40

PROGRAMME

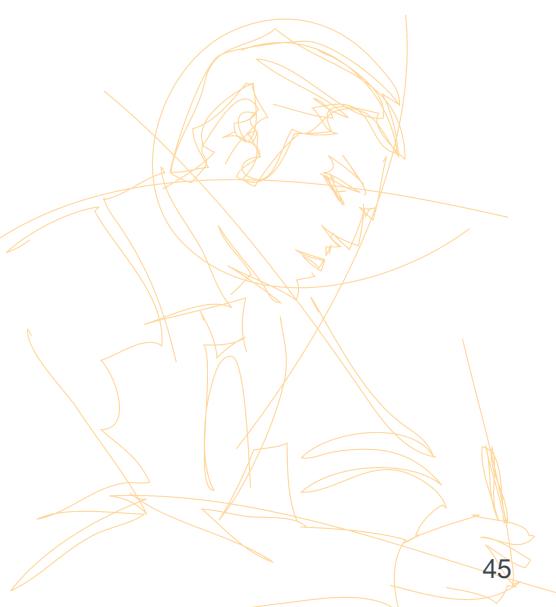
MATIÈRE	Nbre HEURES
Préparation à l'examen européen de qualification des mandataires agréés près de l'Office Européen des Brevets	68

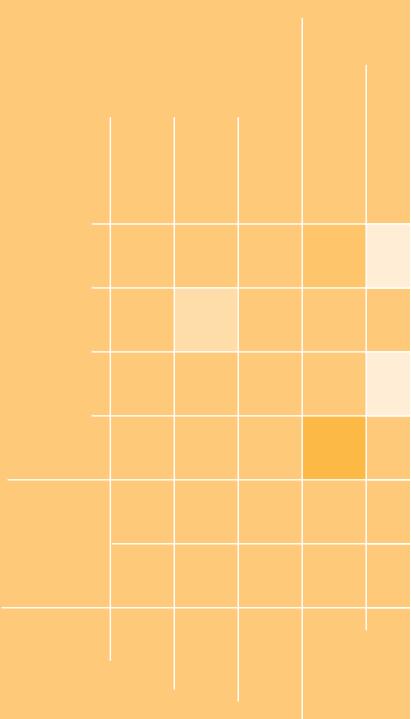
CONDITIONS D'ADMISSION

TITRES ET DIPLOMES REQUIS	Nous consulter		
DATE D'INSCRIPTION	Nous consulter	FRAIS D'INSCRIPTION	900 € par semaine
Nbre D'AUDITEURS PAR CYCLE	1300	DURÉE DE LA FORMATION	2 x 4,5 jours, soit 2 semaines

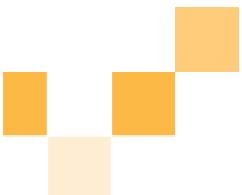
Pour tous renseignements s'adresser au :

Secrétariat : Madame Isabelle CHRIST - CEIPI - Section Internationale
 Adresse : 11 rue du Maréchal Juin - BP 68
 67084 STRASBOURG cedex
 Téléphone : 03 88 14 45 93
 Télécopie : 03 88 14 45 94
 Mél : isabelle.christ@ceipi.edu





AUTRES FORMATIONS INTÉGRANT UN CURSUS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE



AUTRES FORMATIONS INTEGRANT UN CURSUS DE PROPRIETE INDUSTRIELLE

Université Aix-Marseille III - Institut de Droit des Affaires

Diplôme de juriste conseil d'entreprise - Spécialité des Droits Immatérielles et des Nouvelles Technologies

Institut de Droit des Affaires
Mlle Francesca FAVALE
3 avenue Robert Schuman
13628 AIX EN PROVENCE cedex
Téléphone : 04 42 17 25 94
Télécopie : 04 42 17 29 51
Mél. : f.favale@univ-cezanne.fr

Université d'Angers

Master 2ème année Mention Innovation Technologique

Spécialités et parcours :

- Information Stratégique et Veille Technologique
- Transferts de Technologies et Projets Européens
- Transferts de Technologies Agro-Bio-TIC
- Réalité Virtuelle

ISTIA

62 Avenue Notre Dame du Lac
49000 Angers
Téléphone : 02 41 22 65 43
Télécopie : 02 41 22 65 41
Mél. : samier@istia.univ-angers.fr
Site Internet : www.istia.univ-angers.fr/Innovation

Master Sciences Technologie et Santé

ISTIA Innovation
62 Avenue Notre Dame du Lac
49000 Angers
Téléphone : 02 41 22 65 40
Télécopie : 02 41 22 65 41
Mél. : innovation@istia.univ-angers.fr
Site Internet : www.istia.univ-angers.fr/Innovation

Université de Bordeaux IV

Master 2 Droit des créations Intellectuelles

Secrétariat de M. DAVERAT
Avenue Léon Duguit
33608 Pessac cedex
Téléphone : 05 56 84 86 44
Télécopie : 05 56 84 45 86
Mél. : maryline.cinus@u-bordeaux4.fr

Université Bordeaux IV

Master Professionnel Droit - Spécialité Droit de la Culture et des Créations Intellectuelles

Avenue Léon Duguit
33608 Pessac cedex
Téléphone : 05 56 84 85 86
Télécopie : 05 56 84 85 46
Mél. : hlady@u-bordeaux4.fr

Université Grenoble II (PIERRE MENDÈS FRANCE) - INPG

Master Management Stratégique et Génie des Organisations - Spécialité Ingénierie de l'Innovation

M. Gilles ROERICH
Domaine Universitaire
B.P.47 - 38040 GRENOBLE cedex 9 FRANCE
Téléphone : 04 76 82 59 27
Télécopie : 04 76 82 59 99
Mél. : gilles.roerich@iae.upmf-grenoble.fr
Site Internet : www.iae-grenoble.fr

Université de Lille I - Institut d'Administration des Entreprises

Master professionnel Marketing - Spécialité Marketing Industriel International et Innovation

Secrétariat Pédagogique
Mme Christine FLORIAN
104 avenue du Peuple Belge
59043 LILLE cedex
Téléphone : 03 20 12 34 16
Mél. : christine.florian@iae.univ-lille1.fr

Université de Lille I

Master Sciences et Technologies - Spécialité Protéomique

Université des Sciences et Technologies de Lille
Bâtiment S.N.3
Bureau de M. Salzet
59655 Villeneuve d'Ascq cedex
Téléphone : 03 20 33 72 77
Télécopie : 03 20 43 40 54
Mél. : michel.salzet@univ-lille1.fr

Université Montpellier I

Master recherche Droit de la distribution et des contrats d'Affaires

École de Droit de l'Entreprise

Faculté de Droit
Mme BUTET Catherine
39 rue de l'université
34060 MONTPELLIER cedex 2
Téléphone : 04 67 61 54 83
Télécopie : 04 67 61 54 85
Mél : catherine.butet@univ-montp1.fr

Université d'Orléans - Institut d'Administration des Entreprises

Master Spécialité stratégie, veille d'entreprise et technologie de l'Informatique et de la communication

Mme Joëlle CAMUS
Secrétariat - A 014
Rue de Blois - BP 6739
45067 Orléans cedex 2
Téléphone : 02 38 49 47 32
Télécopie : 02 38 49 48 16
Mél. : joelle.camus@univ-orleans.fr
Site Internet : www.univ-orleans.fr/DEG/IAE

Université Paris Sud XI - Faculté Jean Monnet

- Master 1 Droit Innovation Communication Culture (Mme Géraldine GOFFAUX)

Secrétrariat Master 1
Mme Carole SEEL
Bâtiment B, Bureau B10
Téléphone : 01 40 91 17 60

- Master 2 recherche Droit Innovation Communication Culture - Spécialité recherche Droit de la Propriété (Pr. Anne-Marie LEROYER)

- Master 2 professionnel Droit Innovation Communication Culture - Spécialité Droit de l'Innovation Technique (M. Antoine LATREILLE)

- Master 2 professionnel Droit Innovation Communication Culture - Spécialité Droit des Nouvelles Propriétés (Anne-Marie LEROYER, Alexandra BENSAMOUN)

Faculté Jean Monnet
Mme Béatrice BENATTAR
Bâtiment D, Bureau D202
54 Boulevard Desgranges
92330 Sceaux
Téléphone : 01 40 91 18 40
Télécopie : 01 40 91 19 31
Mél. : beatrice.benattar@jm.u-psud.fr
Site Internet : www.master-di2c.org

Université Paul Cézanne Aix-Marseille III

Master Veille Technologique et Innovation

Faculté des Sciences et Techniques de Saint Jérôme
Avenue Escadrille Normandie Niemen
13397 Marseille cedex 20
Téléphone : 04 91 28 87 46
Télécopie : 04 91 28 87 12
Mél. : rostaing@crrm.u-3mrs.fr

Université de Picardie - Amiens - Institut d'Administration des Entreprises

Master Economie Gestion - Spécialité Veille, Intelligence des Organisations

Institut d'Administration des Entreprises
Pôle Universitaire Cathédrale
10 Placette Lafleur
BP 2716
80027 Amiens cedex 1
Téléphone : 03 22 82 71 22
Télécopie : 03 22 82 71 21
Mél. : anne-marie.druon@u-picardie.fr

Université de Poitiers

Master Droit professionnel Droit des Créations, de l'Information et de la Communication

Spécialité Droit des Techniques de l'Information et de la Communication

Hôtel Aubaret
15 rue Saint Opportune
86022 Poitiers cedex
Téléphone : 05 49 36 64 50
Télécopie : 05 49 36 64 59
Mél. : claudie.provost@univ-poitiers.fr

Université de Rennes I - Faculté des Sciences Économiques

- Master Économie et Gestion des Entreprises
Spécialité Concurrence, Consommation et Droit de la Propriété Industrielle

Université de Rennes I
Service Scolarité "Sciences Économiques"
Mme Chrystelle INNOCENTI
7 Place Hoche - CS 86514
35065 RENNES cedex
Téléphone : 02 23 23 39 50
Mél : chrystelle.innocenti@univ-rennes1.fr
Site Internet : www.eco.univ-rennes1.fr

- Master 2 Juriste d'Affaires Internationales Franco-Britannique

Centre de Droit des Affaires
9 rue Jean Macé - CS 54203
35042 Rennes cedex
Téléphone : 02 23 23 76 06
Télécopie : 02 23 23 77 66
Mél. : martine.gallais@univ-rennes1.fr

- Master Sciences de l'Homme et de la Société Spécialité Concurrence, Consommation et Droit de la Propriété Industrielle

Mme Chrystelle INNOCENTI
Service Formation Continue - Université de Rennes I
4 rue Kléber
35000 Rennes
Téléphone : 02 23 23 39 50
Télécopie : 02 99 63 30 33
Mél. : chrystelle.innocenti@univ-rennes1.fr

Université de Saint-Etienne

Master professionnel Économie et Gestion Spécialité Intelligence Économique et Gestion de l'Innovation

Université Jean-Monnet
ISEAG - IAE de Saint-Etienne
Mme Brigitte RECHAUSSAT - Secrétariat des 3èmes cycles
2 rue Tréfilerie
42023 Saint-Etienne cedex 2
Téléphone : 04 77 42 13 71
Télécopie : 04 77 42 13 65
Mél. : Brigitte.Rechaussat@univ-st-etienne.fr
Site Internet : www.iseag-iae.univ-st-etienne.fr

Université de Toulouse I - Institut d'Administration des Entreprises

Master Management de l'Innovation

2 rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse cedex 9
Téléphone : 05 61 63 56 00
Télécopie : 05 61 63 56 56
Mél.: beatrice.carrere@univ-tlse1.fr

Université de Toulouse 3 - Paul Sabatier

Master Professionnel Sciences - Spécialité Propriété Intellectuelle et biotechnologies

118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9
Téléphone : 05 61 55 84 13
Télécopie : 05 61 55 64 70
Mél.: alexandra.guyard@adm.ups-tlse.fr

Université de Tours

Master Droit international et Droit européen - Spécialité Droit des Affaires Internationales

UFR Droit, Économie et Sciences Sociales
Mme Christiane MESTRE
Bâtiment D, Étage 1 - Bureau 121
50 Avenue Jean Portalis - B.P. 0607
37200 TOURS CEDEX 3
Téléphone : 02 47 36 11 72
Télécopie : 02 47 36 11 71
Mél. : christiane.mestre@univ-tours.fr

Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis

Master Sciences du Management - Spécialité Management des Projets Industriels et Innovants

Institut d'Administration des Entreprises
Les Tertiales
Rue des Cent Têtes
59313 Valenciennes cedex 9
Téléphone : 03 27 51 77 06
Télécopie : 03 27 51 77 04
Mél. : delphine.milice@univ-valenciennes.fr

Université de Versailles - Saint Quentin en Yvelines

Master Droit privé - spécialité Droit des Biotechnologies

UFR des Sciences Juridiques et Politiques
Bureau des 3ème cycle
3 rue de la Division Leclerc
78280 Guyancourt
Téléphone. : 01 39 25 53 68
Télécopie : 01 39 25 52 69
Mél. : marie-jose.lebrette@uvsq.fr
Site internet : www.uvsq.fr (dossier d'inscription téléchargeable)

Groupe ESSEC

MBA International Luxury Brand Management

ESSEC Business School
Avenue Bernard Hirsch - BP 50105
95021 Cergy-Pontoise cedex
Téléphone : 01 34 43 32 24
Télécopie : 01 34 43 32 20
Mél. : mba-luxury@essec.fr

IDRAC

Spécialisation Stratégie de Marques

7-11 avenue des chasseurs
75017 Paris
Téléphone : 01 44 40 80 40
Télécopie : 01 44 40 81 03
Mél. : info@idracparis.com

www.inpi.fr
INPI Direct : 0820 210 211

26bis, rue de Saint-Pétersbourg
75800 Paris Cedex 08
Tél. : 0 820 213 213



1 - Présentation de l'AACEIPI (3 minutes)

Association des amis du CEIPI, avec 40 ans d'ancienneté, réunissant des professionnels de la PI :

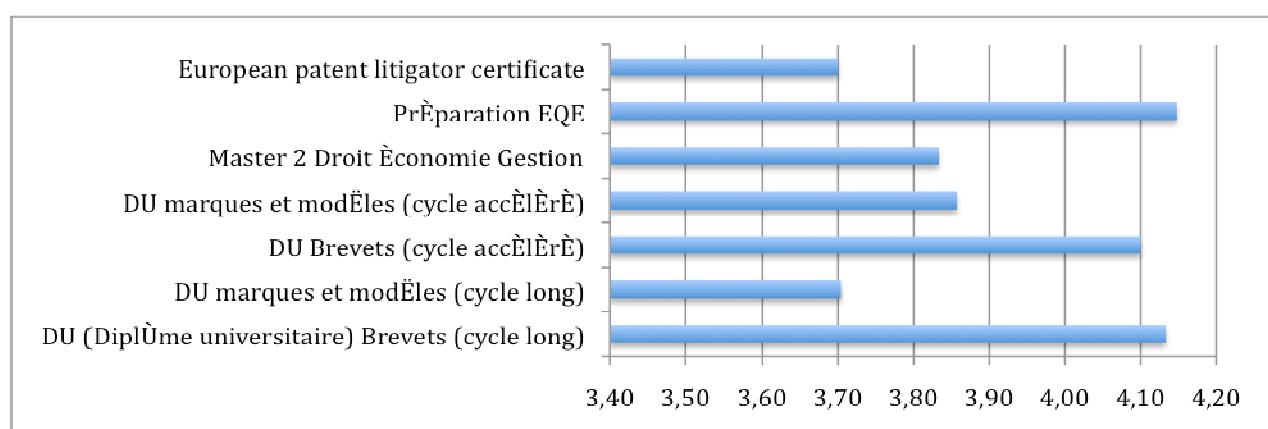
- Issu de tous les modes d'exercices
 - o avocats
 - o CPI
 - o industrie
- et exerçant dans tous les domaines de la PI
 - o brevets,
 - o marques,
 - o modèles
- Pas exclusivement d'anciens auditeurs du CEIPI, mais élargis à ceux qui ont une affinité avec le CEIPI

2 – Sondage (5 minutes)

Sondage rapide effectué auprès des adhérents de l'AACEIPI, dans le but d'éclairer le bureau de l'Association, ayant recueilli 300 réponses.

2.1. Comment qualifiez vous la qualité de l'enseignement du CEIPI ?

1 : Médiocre 2 : Insuffisante 3 : Convenable 4 : bonne 5 : Excellent



2.2. Formations concurrentes

France : universitaire

- Mastere II PARIS 2 Assas
- Mastere II Grenoble
- Mastere II IEP PARIS

France autres

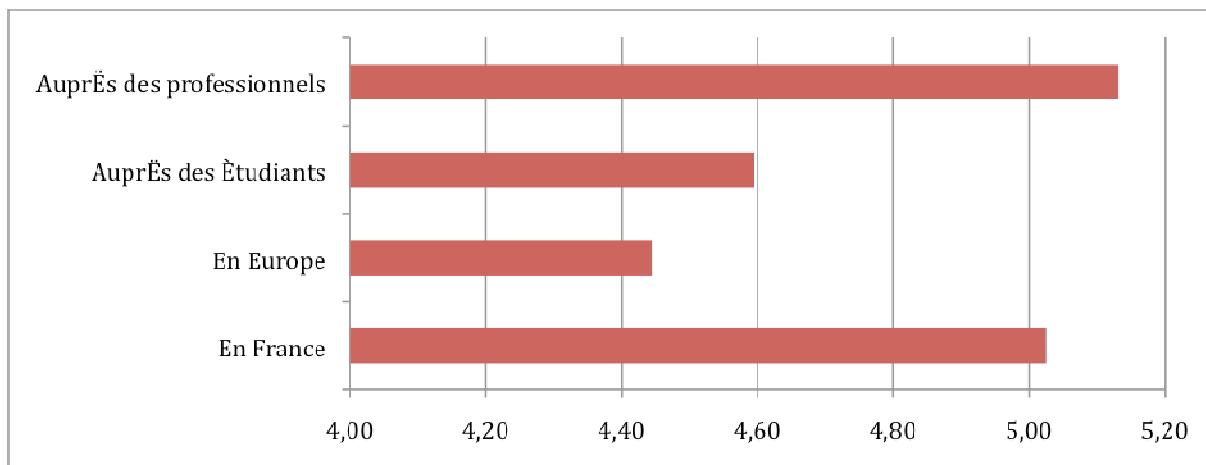
- CAPI
- IIEPI « dans une moindre mesure)
- ASPI

Etranger

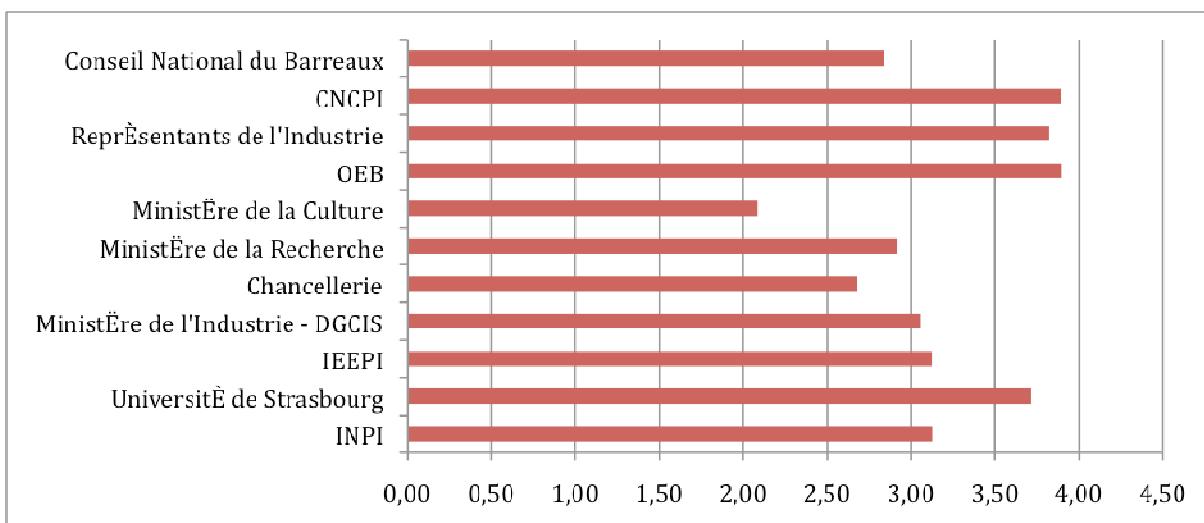
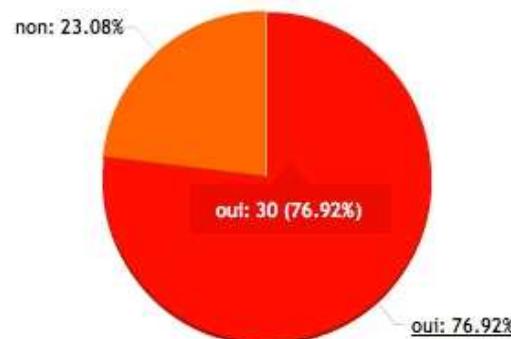
- Queens college
- Delta patent (EQUE)
- PATSKILLS

2.3. Notoriété du CEIPI

1 : Négative 2 : Médiocre 3 : Insuffisante 4 : moyenne 5 : bonne 6 :Exceptionnelle



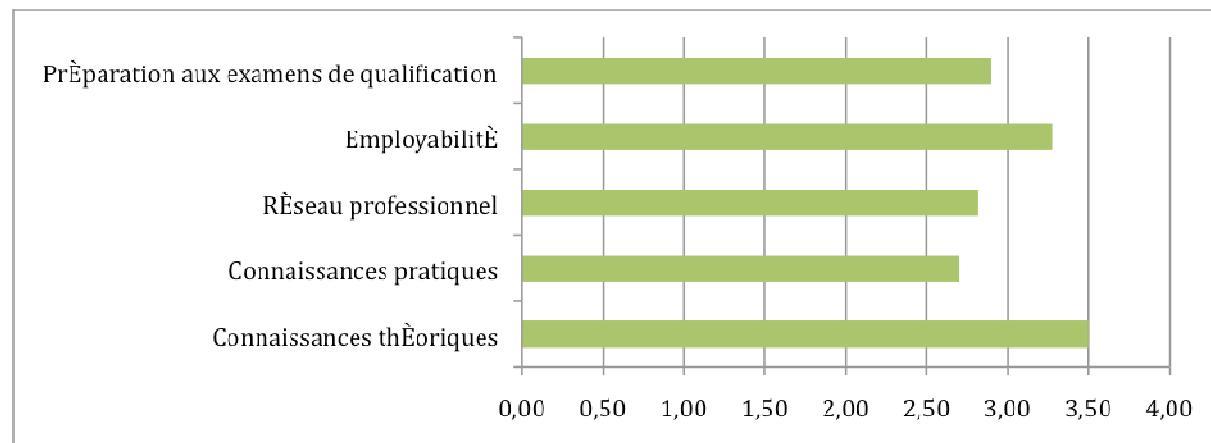
2.3. Notoriété du CEIPI



0 : Aucun rôle 1 : Rôle mineur 2 : Rôle secondaire 3 : Rôle majeur 4 : Rôle dominante

2.4. Notoriété du CEIPI

Qu'est ce que le CEIPI vous a apporté ?



1 : Décevant 2 : Faible 3 : convenable 4 : Remarquable

2.5. Quelle est votre opinion sur le corps enseignant du CEIPI (points forts, points à améliorer) ?

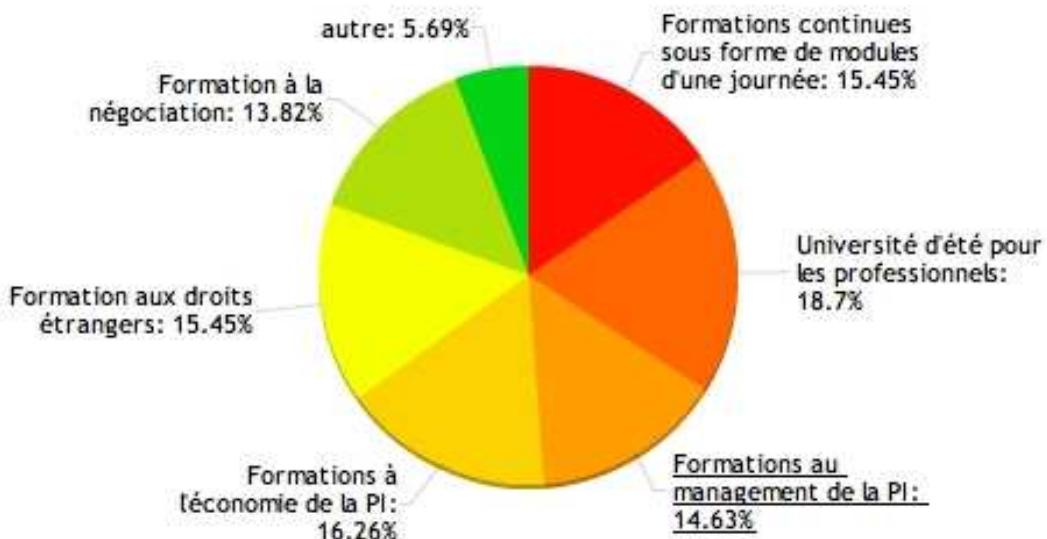
Points forts :

- le droit
- En général bonnes connaissances, des professionnels qualifiés reconnus par leurs pairs
- Interventions de praticiens
- Dans l'ensemble, qualité des enseignants excellente

Points faibles :

- formation pratique
- Sectoriel (biotech, informatique)
- Manque de pédagogie, « on voit que certains n'ont pas l'habitude d'enseigner », « explications pas assez claire », « structure de certains cours », « grande disparité » « beaucoup de conseils pas bien préparés à l'enseignement », « certains enseignants trop préoccupés par leur fonction : aucune pédagogie » « certains trop accaparés par leurs obligation dans leur cabinet pour s'investir convenablement dans leur enseignement »
- Trop théorique
- Cours de droit général, de droits des affaires et sur les contrats à améliorer
- Corps enseignant veillissant

2.6. Quel type de formation devrait être développé ?



2.7. Suggestions :

- « formations à la carte » : biotech, informatique, management de la PI, économique de la PI, négociation, outils de gestion, management d'un cabinet de PI ou d'un service de PI
- Plus d'intervenants étrangers, ouverture à l'international
- Plus de formation pratique
- Passer du DU à un Mastere II
- Renforcer l'anglais
- Introduire un stage de fin d'étude.

3. Recommandations (10 mn)

3.1. : Attachement au maintien d'un CEIPI unifié

Le CEIPI constitue un élément fédérateur des professionnels de la PI en France. Le passage à Strasbourg crée un esprit de corps indispensable à la cohésion des professionnels en France.

- ➔ La concurrence existe de fait, et personne n'a à gagner entre une fragmentation de la formation des professionnels français de la PI
- ➔ Pour autant, cela ne doit pas conduire le CEIPI à l'immobilisme et au conformisme. Le besoin de progression est réel et vital. La solution ne passe pas par un affaiblissement du CEIPI pour le pousser à réagir, mais à un soutien exigeant et bienveillant dans son évolution.

3.2. : Nécessité de progrès dans la qualité pédagogique

Une priorité doit être accordée à la qualité et cohérence pédagogique : mise en place et formalisation d'une méthode pédagogique de haut niveau, avec évaluation 360°, instruction voire formation obligatoire des enseignants à la pédagogie.

- ➔ Suggestion : support méthodologique de l'IEEPI qui a fait un travail remarquable conduisant à la certification ISO – Formation
- ➔ Définition d'une méthode et diffusion aux enseignements, évaluation
- ➔ Renforcement de la pratique, stage de fin d'étude avec mémoire ?

3.3. : Fixer des priorités pragmatiques

Le marché du travail des CEIPI est principalement français « former de bons professionnels » (c-à-d connaissant le droit communautaire) pour les besoins français (avocats, CPI français trouve des postes à l'étranger).

L'internationalisation du marché de la PI reste un mythe :

- ➔ Pas de raz de marée des cabinets étrangers
- ➔ Faible pénétration des cabinets étrangers auprès des industriels français

Mais fournir des bases solides sur le droit communautaire et une ouverture aux droits étrangers et à la pratique (cf. European patent attorney certificate).

La présence d'une dose d'étudiants étrangers est une grande richesse. Pour autant, l'objectif du CEIPI n'est pas de former des professionnels étrangers.

Une plus grande cohérence entre la formation EQE, excellente et reconnue, et les autres formations du CEIPI doit être trouvée.

3.4. Gouvernance

- a. Il faut retrouver une gouvernance apaisée, mettant fin à des impressions de lutte de pouvoir « nombrilistes ». La répartition des sièges est secondaire, et doit privilégier la capacité à la direction opérationnelle de maintenir et renforcer la qualité de l'enseignement, par des méthodes renouvelées.
- b. Il faut aussi établir un vrai leadership, avec une vision, une exigence d'excellence, une autorité morale, intellectuelle et universitaire
- c. Il faut profiter de l'excellence de l'IEEPI dans la formation non qualifiante pour créer un pôle utilisant pleinement la complémentarité des formations et des cibles et renforcer mutuellement la visibilité d'un pôle de formation à la PI à Strasbourg, avec une recherche d'excellence partagée et une mutualisation de certains moyens (communication, actions internationales,...)

Document préparatoire à l'audition de l'ACPI

de 24 mars 2010

par le

**Groupe de travail
"Formation à la propriété industrielle,
vision nationale, européenne et internationale,
évolutions à donner au CEIPI"**

1/ Les différentes catégories de praticiens de la Propriété Industrielle

1-1. Les professionnels libéraux : les "CPI"

Ils exercent leur métier dans des Cabinets de Conseil en Propriété Industrielle et sont environ 800, soit 50% de CPI "brevets" et 50% de CPI "marques". Il faut y ajouter les futurs CPI, actuellement en formation dans ces cabinets.

Les CPI "brevets" :

- formation initiale d'ingénieurs
- diplôme universitaire "brevets d'inventions" du CEIPI
- pratique de 3 années
- examen de qualification de l'INPI¹
- examen de qualification de l'OEB²

Les CPI "marques" :

- 3è cycle ou master en PI ou diplôme universitaire "marques, dessins et modèles" du CEIPI
- pratique de 3 années
- examen de qualification de l'INPI³
(il n'existe pas d'examen de qualification pour l'OHMI).

Les CPI doivent être compétents dans les domaines de l'acquisition des droits, de leur gestion, de leur défense et de leur exercice (contrats).

¹ Cette qualification peut être obtenue par la "validation des acquis" pour les personnes ayant exercé leur activité dans le domaine de la PI pendant au moins 8 ans et titulaire du diplôme universitaire "brevets d'inventions" du CEIPI.

² Bien que non obligatoire pour exercer en tant que CPI français, cet examen est en pratique indispensable.

³ Cette qualification peut être obtenue par la "validation des acquis" pour les personnes ayant exercé leur activité dans le domaine de la PI pendant au moins 8 ans et titulaires d'un diplôme de 3è cycle ou master en PI, ou du diplôme universitaire "marques, dessins et modèles" du CEIPI

1-2. Les professionnels de l'industrie

Ils exercent leur métier dans des services "propriété industrielle" de l'industrie.

Contrairement aux CPI, ils peuvent faire carrière sans avoir réussi les examens précités, mais la plupart les tentent car les professionnels peuvent, au cours de leur carrière, "passer" de l'industrie à l'exercice libéral et vice-versa.

Souvent, les professionnels de l'industrie ont des tâches plus "spécialisées" que celles des CPI, certains ne travaillant qu'à la gestion des droits, d'autres qu'à leur acquisition, d'autres encore qu'à leur défense ou qu'à leur exercice, étant noté que l'aspect "contrat" est souvent géré par les services juridiques.

1-3. Les professionnels des offices

Il s'agit principalement de l'INPI, mais aussi de l'OEB.

Comme dans l'industrie, ces professionnels peuvent exercer sans avoir réussi les examens précités, mais certains les tentent pour approfondir leurs connaissances et/ou se donner la possibilité de se tourner vers l'exercice libéral.

Pour la pratique dans les offices, les tâches sont très spécialisées.

1-4. Les praticiens non spécialisés

Ils exercent principalement dans l'industrie et la propriété industrielle n'est pas toujours l'essentiel de leur pratique.

Ils sont relativement peu nombreux à suivre les formations universitaires du CEIPI. Ils sont en revanche amenés à suivre des formations non qualifiantes dans la propriété industrielle.

2/ Les formations existantes

2-1. Les formations diplômantes requises pour l'exercice de CPI

Il s'agit en premier lieu du diplôme universitaire délivré par le CEIPI. Pour les CPI "brevets", la possession du diplôme universitaire "brevets d'inventions" est obligatoire pour présenter l'examen de qualification de l'INPI ou bénéficier de la validation des acquis.

Ce diplôme universitaire est délivré à l'issue d'une formation dite "cycle long" (540h pour les brevets; 272h pour les marques, dessins et modèles) ou d'une formation dite "cycle accéléré" (325h pour les brevets ; 258 h pour les marques, dessins et modèles).

La formation "cycle accélérée" est une formation continue, qui est suivie par des personnes en cours d'exercice professionnel.

Plusieurs universités dispensent des diplômes de master de la PI dont les titulaires peuvent présenter l'examen de qualification de l'INPI, option "marques, dessins et modèles".

2-2. Les formations diplômantes non requises pour l'exercice de CPI

Le CEIPI délivre certains autres diplômes :

- masters "propriété industrielle" à vocation professionnelle ou à vocation de recherche, axés sur
 - la valorisation et la défense des droits de PI
 - le droit de la distribution et le droit de la concurrence
 - le patrimoine culturel de la PI
 - le droit européen et international de la PI
 - économie et droit de la PI
- diplôme universitaire "contentieux des brevets en Europe"

2-3. Les formations non diplômantes

L'INPI dispense diverses formations (parcours de sensibilisation à la PI; découvrir la PI; protéger l'innovation....).

L'IIEPI dispense également des formations non diplômantes (formations courtes pour les PME, formation au licensing).

Le CEIPI organise des formations très poussées de préparation à l'examen de qualification de l'OEB.

D'autres intervenants proposent des séminaires (Forum Institut) et notamment des formations à l'examen de qualification de l'OEB.

3/ Le constat de l'ACPI

3-1. Un parcours exigeant, en particulier pour les CPI "brevets"

Après une formation scientifique pointue, les CPI "brevets" doivent également acquérir une formation juridique, en droit général et en droit de la PI. Pour exercer, ils doivent au minimum réussir la formation du CEIPI et l'examen de qualification de l'INPI (ou passer par la validation des acquis).

Pour exercer pleinement, ils doivent également réussir l'examen de qualification de l'OEB. Demain, ils devront également être qualifiés pour le contentieux européen des brevets.⁴

⁴ Dans le cadre des travaux en cours sur l'établissement d'une juridiction européenne des brevets, il est prévu que seuls les titulaires actuels du droit de plaider (avocats) ou les titulaires de la qualification de l'OEB et d'une qualification au contentieux européen des brevets puissent représenter leurs clients devant cette juridiction. Il est possible que nos confrères allemands, déjà autorisés à plaider devant le Bundespatentgericht, soient de fait autorisés à représenter leurs clients devant cette juridiction européenne.

3-2. Une population de CPI *a priori* hétérogène

Les formations des CPI "brevets" et des CPI "marques, dessins et modèles" sont distinctes.

Pourtant, les deux catégories de CPI travaillent pour les mêmes clients, sur des problématiques voisines qui, souvent, se rejoignent. C'est pourquoi cette population n'est pas aussi hétérogène qu'un observateur extérieur pourrait *a priori* le croire.

3-3. Une pratique complète

Les clients des CPI attendent d'eux qu'ils maîtrisent les différents aspects de la propriété industrielle.

Si l'acquisition des droits (pour les brevets, la rédaction des demandes de brevet et le suivi des procédures) est évidemment la base du métier de CPI, la pratique d'un CPI ne se résume pas à cela :

- des études doivent être menées préalablement à l'acquisition des droits (validation juridique de la brevetabilité d'une invention et de sa liberté d'exploitation ; validation juridique de la disponibilité d'une marque ; validation juridique de la validité d'un modèle...)
- des précautions doivent être prises préalablement à cette acquisition (conseil sur les accords de partenariat et/ou d'études, accords de confidentialité, vérification et/ou cession des droits sur l'invention, cession des droits d'auteur, ...)
- les droits doivent souvent être acquis non seulement en France, mais également à l'étranger
- les clients du CPI doivent être conseillés sur l'exercice de leurs droits (étendue juridique de la protection, mise en place de mécanismes d'exploitation contractuelle tels que des contrats de licence et/ou de communication de savoir-faire ou des accords de co-existence, fiscalité des redevances de licence ...)
- les clients du CPI doivent être conseillés dans la défense de leurs droits (pré-contentieux, contrefaçon, validité, oppositions...).

Ces besoins sont particulièrement prégnants pour les PME qui, en général, ne disposent pas de services internes de propriété industrielle ni, souvent, de service juridique. L'aspect juridique de la formation est particulièrement important pour les futurs CPI brevets.

3-4. Une pratique pan-européenne

La plupart des grandes sociétés françaises ont une vision mondiale de leur portefeuille de droits de PI et de sa défense. Avant tout, elles se positionnent au niveau européen. Il s'agit souvent de groupes ayant des filiales à l'étranger. Pour répondre à cette situation, de plus en plus souvent, les CPI sont amenés à leur offrir des prestations de dépôt en anglais visant à directement obtenir des droits au plan européen (brevet européen, modèles ou marque communautaire).

Les PME ayant une politique PI active se positionnent également au plan mondial ou, au moins, européen. Même si elles n'ont pas de filiale à l'étranger, elles ont parfois besoin d'acquérir directement des droits en anglais, au plan européen (par exemple, dans le cadre de partenariats avec des PME étrangères).

Au surplus, les instances européennes travaillent à la mise en place d'une juridiction européenne des brevets qui, à terme, serait saisie de l'intégralité du contentieux des brevets européens.

4/ Les besoins identifiés par l'ACPI

4-1. Formations diplômantes

4-1-1.Une formation complète

La pratique complète des CPI a été évoquée au point 3-3 ci-dessus. Pour qu'ils puissent développer cette pratique, leur formation doit également être complète et porter à la fois sur l'acquisition, l'exploitation et la défense des droits. En effet, de nombreuses notions relatives à l'exploitation et à la défense des droits doivent être anticipées dès la préparation des documents de dépôt, destinés à l'acquisition des droits. De même, l'exploitation et la défense des droits ne peuvent être efficaces sans une bonne compréhension de la portée des droits acquis.

L'enseignement du CEIPI couvre ce spectre de connaissances juridiques et répond donc au besoin de formation diplômante.

Les CPI, qu'ils exercent dans le domaine des brevets ou dans celui des marques, dessins et modèles, doivent disposer d'une bonne formation en droit général et d'une formation poussée en droit de la PI, embrassant les divers aspects de ce droit.

- Notamment, il semble important que les CPI "brevets" disposent d'une **formation de base en droit des marques, dessins et modèles, et vice-versa**.

Dans le contexte qui vient d'être évoqué, les CPI français sont confrontés à la concurrence de leurs confrères européens. En particulier, les "Patentanwälte" allemands disposent d'un avantage apparent sur les CPI "brevets" français, puisque que l'OEB est situé principalement en Allemagne, à Munich.

Il importe donc que les CPI se positionnent comme des professionnels européens de la PI et soient en mesure de représenter leurs clients non seulement devant les instances françaises, mais également devant les instances européennes.

- Ceci suppose qu'ils soient formés en conséquence, en particulier en mettant l'accent sur le **diplôme de contentieux européen des brevets**.

Pour les étudiants du cycle accéléré, déjà en poste dans la PI, les attentes se portent notamment sur les cours de droit général, droit des contrats, droit des sociétés, procédures collectives qui sont essentiels pour leur apporter le socle nécessaire à leur bonne compréhension des cours plus précisément axés sur le droit de la PI.

- Si un nombre d'heures assez conséquent est consacré à ces matières de droit général, **leur enseignement aurait avantage à s'appuyer davantage sur les enseignants de l'université de droit.**

4-1-2. Une formation visible et reconnue pour sa qualité

La population de CPI est encore peu nombreuse, malgré les efforts de formation et d'attractivité des cabinets de CPI et leurs appels réguliers à l'INPI pour que des sessions d'examen de qualification et de validation des acquis soient organisées plus régulièrement.

Il semble qu'il y ait peu de place pour d'autres formations qualifiantes en "brevets" que celle du diplôme universitaire du CEIPI. Chaque année, les étudiants du cycle long du CEIPI et ceux du cycle accéléré sont une cinquantaine à suivre ces formations et à présenter l'examen final.

Il importe que cette population soit formée de manière homogène et par des enseignants de haut niveau. Notamment, un certain nombre de CPI sont enseignants aux côtés de professeurs d'université. L'existence de PCI enseignants est essentielle pour mettre les étudiants en situation d'exercice. Or, la population de CPI enseignants est peu nombreuse.

La visibilité de cette formation devrait être accrue, notamment pour améliorer le positionnement des CPI dans la concurrence européenne.

- Il serait peut-être envisageable **d'élever le diplôme universitaire actuel au rang de master 2 professionnel.**

La qualité de la formation est évidemment essentielle. Seuls des professionnels d'excellent niveau trouveront leur place dans le contexte de concurrence européenne. De même, seuls des professionnels d'excellent niveau seront à même de bien conseiller leurs clients, en particulier les PME, dans un contexte de mondialisation. Les mesures d'incitation prises par l'INPI pour davantage intéresser les PME françaises à la protection de leur innovation seraient sans effet si elles n'étaient pas soutenues par des prestations de haut niveau délivrées par les CPI.

- Une formation **à la fois académique et pratique** est importante.

La reconnaissance de la qualité de la formation et sa visibilité passe par le fait que les diplômes délivrés le soient à la suite d'un enseignement homogène, bien identifié, assuré par des enseignants de haut niveau.

- Il importe que les formations diplômantes nécessaires au plein exercice de la profession de CPI soient de **nature universitaire**, ce qui justifie qu'elles soient délivrées par le CEIPI, sous l'autorité de l'Université de Strasbourg.

4-1-3. Une formation accessible

Certains CPI se destinent à la PI dès la fin de leurs études universitaires. Pour eux, un enseignement sur un semestre complet ou une année universitaire complète est parfaitement adapté.

D'autres viennent à la PI après une première expérience (éventuellement relativement longue) dans d'autres domaines. En particulier, pour les ingénieurs, on constate que des chercheurs, des ingénieurs en recherche & développement, des ingénieurs responsables opérationnels ou encore des enseignants se tournent parfois vers la PI après plusieurs années de pratique professionnelle. Des parcours du même type sont parfois constatés pour les juristes.

De même, des professionnels de l'industrie ou, plus souvent, des offices (examinateurs de l'INPI ou de l'OEB) cherchent à s'orienter vers un exercice en cabinet de CPI, sans être titulaires du diplôme du CEIPI.

Pour ces professionnels venant "tardivement" à la PI, qui ont souvent des charges familiales, il faut que subsiste un enseignement de qualité, du type de celui du cycle accéléré du CEIPI.

Il importe de préserver l'attractivité des carrières de la PI pour ces professionnels, dont l'expérience passée vient considérablement enrichir la pratique de la PI.

- Il est essentiel que les deux voies "cycle long" et "cycle accéléré" soient offertes et qu'elles conduisent au **même diplôme**.

4-1-4. Une formation "digeste" et adaptée

La formation des CPI est lourde, en particulier pour les CPI "brevets".

Ayant pris conscience de l'importance, pour ces CPI, de réussir l'examen de qualification de l'OEB, le CEIPI a mis l'accent dans ses cycles long et accéléré "brevets" sur la maîtrise de la Convention sur le Brevet Européen.

Il est évident que seuls des CPI maîtrisant cette Convention et son contexte peuvent correctement exercer leur métier. Ils doivent également disposer d'une première préparation à l'examen de qualification de l'OEB, ce qui est aussi une façon de les préparer concrètement à la pratique professionnelle devant l'OEB qui exige un certain formalisme et une connaissance approfondie des procédures.

Ces matières doivent faire partie intégrante du diplôme "brevets d'invention" du CEIPI.

Il ne faut toutefois pas confondre l'enseignement délivré par les formations diplômantes du CEIPI et la phase finale du "bachotage" de préparation concrète aux différentes épreuves de l'examen, par ailleurs assurée par divers organismes, dont le CEIPI⁵.

Il semble également nécessaire que les étudiants des formations diplômantes du CEIPI, requises pour l'exercice de CPI suivent dans ce cadre une première préparation à l'examen de qualification de l'INPI, même si une phase finale de "bachotage" ("tables rondes") peut être organisée distinctement.

Pour les étudiants des cycles accélérés, le nombre d'heures d'enseignement est inévitablement réduit par rapport aux cycles longs. De plus, comme indiqué ci-dessus, l'enseignement devrait être amélioré dans les matières du droit général et élargi à une formation de base en brevets pour les futurs CPI marques, dessins et modèles, et à une formation de base en marques, dessins et modèles, pour les futurs CPI "brevets".

Par ailleurs, les employeurs des étudiants des cycles accélérés doivent faire l'effort de dégager des étudiants de certains de leurs travaux professionnels (l'ACPI s'emploie à attirer leur attention sur cette nécessité). Toutefois, ceci est très difficile lorsque les cours du CEIPI mobilisent les étudiants sur de longues périodes d'affilée.

- Pour que le cycle accéléré reste digeste, il pourrait être envisagé **d'assurer l'enseignement sur deux années**, par exemple selon un module de droits français général et de droit français des brevets ou des marques, dessins et modèles, et un module de droit européen et de droits étrangers, ou bien selon un module axé prioritairement sur les procédures d'obtention des droits, et un module axé prioritairement sur l'exercice des droits et le contentieux. Par ailleurs, il pourrait peut-être être envisagé de délocaliser ou de dématérialiser certains cours.

4-2. Formations non diplômantes

Dans ce domaine, la concurrence entre divers organismes de formation est justifiée.

A priori, les formations dispensées par l'IEEPI sont essentiellement de nature pratique, ce qui correspond à un besoin.

De son côté, le CEIPI dispose, par sa section internationale, d'un rayonnement international qu'il convient de préserver et même de renforcer.

Le fait de disposer, en France, de sources de formation reconnues internationalement et ouverte à des professionnels du monde entier, est un facteur essentiel de reconnaissance de la place que doit occuper la France dans la PI au plan mondial.

⁵ Les candidats à l'examen de qualification ne peuvent le présenter qu'après 3 ans de pratique professionnelle soit, pour les étudiants du cycle long sans expérience préalable dans la PI, au moins 2 ans ½ après l'obtention du diplôme du CEIPI.

Pour les CPI, c'est un moyen de faire reconnaître les talents français à l'étranger, de nature à renforcer leurs positions dans un contexte de concurrence entre professionnels européens.

Pour l'industrie, c'est un moyen de faire reconnaître la qualité et le sérieux de sa politique de propriété industrielle à l'étranger.

Pour les pouvoirs publics, c'est un moyen de contribuer au rayonnement international de la France.

La section internationale du CEIPI assure la formation (en particulier par le biais de la préparation à l'examen de qualification de l'OEB) d'un grand nombre de professionnels européens, étant rappelé que :

- la mise en place de cette section internationale et son soutien par l'OEB résulte d'accords politiques trouvés lors de la décision de placer le siège de l'OEB en Allemagne
- les cours sont délivrés dans les trois langues officielles de l'OEB (environ 40% pour des germanophones, 35% pour des anglophones et 25% pour des francophones)
- même si la tutelle de l'université peut être perçue comme une source de quelques difficultés administratives, elle contribue à la reconnaissance de la qualité de cette formation et assure, sur le long terme, le maintien de cette formation essentielle en France.

4-3. Suivi pédagogique

Il importe que les formations dispensées répondent à un réel besoin de long terme, exprimé par l'ensemble de professionnels de la PI.

La notion de long terme et celle de développement international sont importantes. Seul un organisme de formation dégagé de contraintes de rentabilité immédiate et non soumis à la tutelle exclusive de l'INPI pourrait sereinement tenir compte de ces facteurs, même s'il est bien entendu légitime que l'INPI soit associé au CEIPI et partie prenante par le biais de sa représentation au Conseil d'Administration du CEIPI.

Certains choix stratégiques sont pris dans le cadre du Conseil d'Administration qui regroupe un panel d'acteurs français et européens de la PI. L'ACPI est représentée à ce conseil. L'ACPI souhaiterait être plus étroitement associée aux discussions tenues en amont, pour que sa participation à ce Conseil d'Administration soit plus efficace. Elle souhaiterait également être mieux tenue au courant des orientations du conseil pédagogique et des retours des étudiants sur la formation qui leur est dispensée.

4-4. Activité de recherche

Le fait que la France dispose d'un organisme reconnu pour son activité de recherche contribue également au rayonnement de la PI française et à la formation, en France, des meilleurs professionnels.

Il semble naturel qu'un tel organisme soit placé sous tutelle universitaire, ne serait-ce que pour accueillir des doctorants et pour trouver des partenariats avec des organismes de recherche et des universités étrangères.

5/ Autres questions abordées dans la lettre de mission

5-1. Gouvernance du CEIPI

Comme indiqué plus haut, le fait que le CEIPI soit placé sous la tutelle de l'Université de Strasbourg contribue à la qualité de la formation, à sa visibilité et au rayonnement mondial de la propriété industrielle française. Il permet également au CEIPI de mener une réflexion de long terme.

Le statut particulier du CEIPI, composante de l'Université, lui donne une relative autonomie.

5-2. Gestion du CEIPI - ressources

Les aspects matériels devraient être améliorés, sans perdre de vue le fait que les activités de formation et de recherche doivent être évaluées sur le long terme.

Il ne semble pas que l'ACPI ait particulièrement vocation à se prononcer sur les aspects purement pécuniaires.